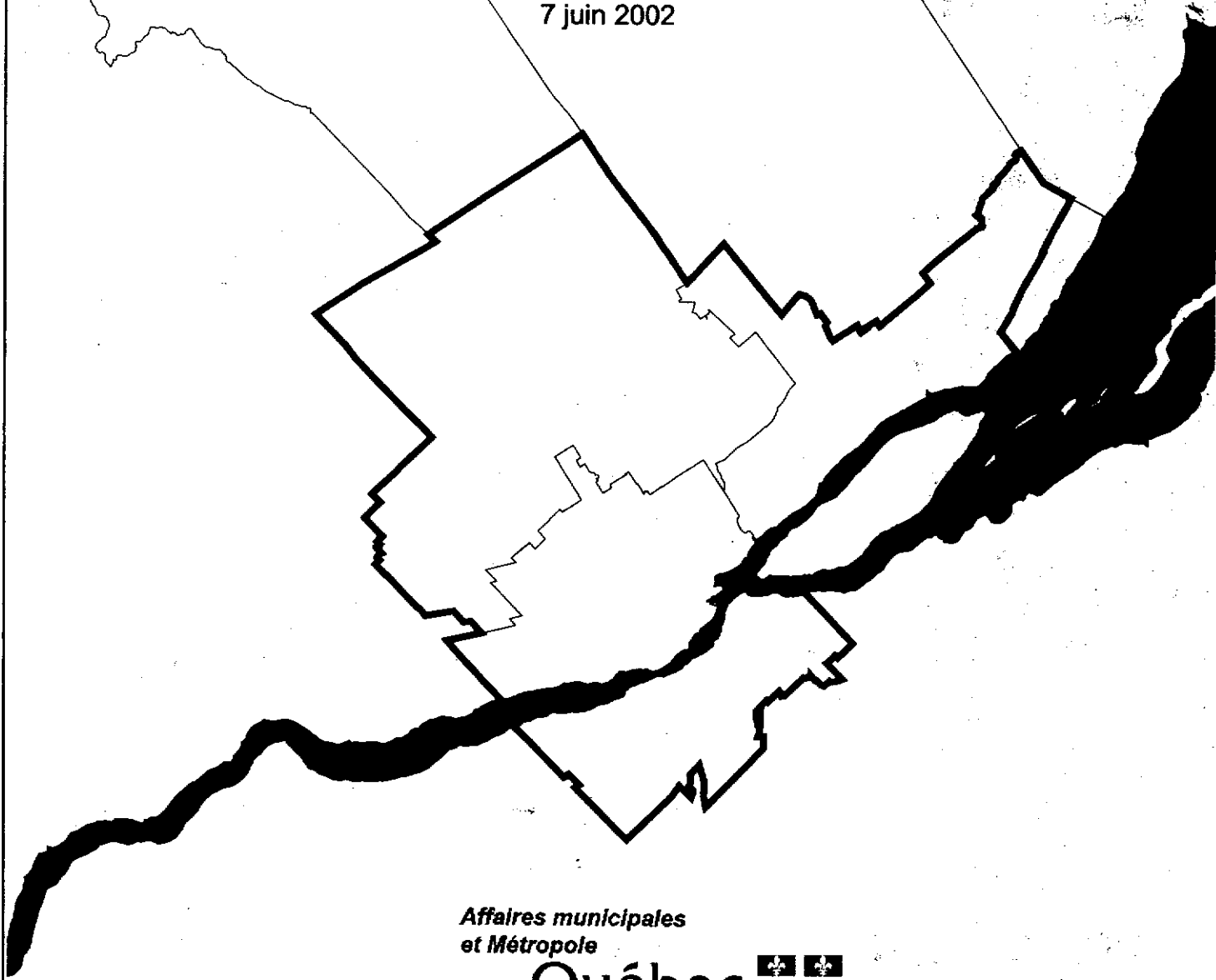


**CADRE GOUVERNEMENTAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE

7 juin 2002



*Affaires municipales
et Métropole*

Québec 

**CADRE GOUVERNEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE

PORTRAIT - DIAGNOSTIC - VISION 2022

QUÉBEC - 7 JUIN 2002

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PORTRAIT	5
LE TERRITOIRE	7
L'UTILISATION DU TERRITOIRE	9
LE MILIEU NATUREL	19
LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	27
L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI	41
LE TRANSPORT	51
LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS	61
DIAGNOSTIC	65
DES ACTEURS NOMBREUX ET UN CERTAIN MANQUE DE COHÉSION	67
UNE GESTION DÉFICIENTE DE L'URBANISATION	69
LE TRANSPORT	79
LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS	87
L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI	91
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	97
L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU NATUREL	105
LES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES	109
VISION	115
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	121

INTRODUCTION

L'agglomération de Québec, siège de la capitale nationale et milieu de vie exceptionnel

Deuxième pôle urbanisé du Québec après Montréal, l'agglomération de Québec est le siège de la capitale nationale, ce qui, déjà, la distingue de façon bien particulière. La présence structurante de la Colline parlementaire au cœur même de son territoire, où l'on trouve une concentration importante des activités gouvernementales propres à l'État québécois, illustre éloquentement cette particularité.

L'adoption par le gouvernement, en 1998, de la Politique relative à la capitale nationale démontre l'importance qu'il accorde à ce territoire. Cette politique, les huit plans sectoriels qui en découlent, la Stratégie de diversification économique de la capitale ainsi que le Plan de transport d'avril 2000 constituent des premiers pas d'importance pour favoriser une planification mieux intégrée de l'aménagement et du développement de l'agglomération.

L'aménagement du territoire de la capitale nationale, et notamment de la Colline parlementaire qui reste à parachever, doit refléter le caractère hautement symbolique de la capitale où siègent les institutions de l'État, consolider le statut de Québec dans ses fonctions et contribuer à en faire un lieu exemplaire pour toute la population québécoise.

L'agglomération de Québec se distingue aussi par le fait qu'elle offre à ses habitants un milieu de vie exceptionnel et, à ses nombreux visiteurs, une destination touristique remarquable. L'omniprésence du fleuve modèle son paysage de manière unique et spectaculaire et sa richesse patrimoniale a été reconnue par l'UNESCO, qui en a fait un des joyaux du patrimoine mondial. Haut lieu de l'identité culturelle québécoise, berceau de l'Amérique française, Québec témoigne de la culture française ancrée en Amérique du Nord et, à ce titre, joint deux continents.

Ces caractéristiques de l'agglomération de Québec, conjuguées à la proximité d'un environnement naturel riche et diversifié et d'espaces agricoles d'une grande beauté, appellent la prise en considération de besoins spécifiques en matière d'aménagement afin de respecter, de préserver et de renforcer le milieu de vie distinctif et le lieu patrimonial qu'elles représentent.

Tels sont, dessinés à grands traits, certains des attributs de l'agglomération de Québec, sur lesquels il apparaît opportun de tabler dans la perspective de l'élaboration d'un cadre gouvernemental d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec.

PORTRAIT

1. LE TERRITOIRE

Le site de Québec, « là où la rivière rétrécit », a largement conditionné son occupation. Depuis toujours, il offre au regard un paysage unique : « Le fleuve, ses falaises, ses larges estrans constamment modifiés et ses berges diversement occupées procurent des vues spectaculaires par endroit et renouvelées à l'infini au gré des saisons »¹. Le cap Diamant, promontoire originant de la formation appalachienne, échoué sur la rive nord du fleuve, se démarque, par sa location en plein centre du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ce site d'estuaire, à 1000 kilomètres de la mer, où l'influence de la marée se fait encore sentir, se déploie dans la vallée du Saint-Laurent entre les Laurentides au nord, qui s'approchent tout près du fleuve à la hauteur du Cap Tourmente, et les Appalaches au sud. Les particularités de cet ensemble géomorphologique contribuent au sentiment d'appartenance régionale.

La CMQ couvre un vaste territoire d'une superficie de 3 347 kilomètres carrés. Elle chevauche en partie deux régions administratives : la région de la Capitale-nationale sur la rive nord et la région de Chaudière-Appalaches sur la rive sud. Elle compte 26 municipalités locales. Sur la rive sud, on trouve la ville de Lévis² découpée en 3 arrondissements, et sur la rive nord, la ville de Québec³ découpée en 8 arrondissements, ainsi que 24 autres municipalités locales regroupées en trois MRC : la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Jacques-Cartier et la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le territoire de la CMQ diffère légèrement de celui de la région métropolitaine de recensement de Québec (RMRQ). En effet, la CMQ ne comprend pas les municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon et Beaumont sur la rive sud, qui font partie de la région métropolitaine, et, à l'inverse, elle inclut six municipalités à l'est de la Côte-de-Beaupré qui ne font pas partie de la RMRQ.

Voir la carte des limites administratives en annexe

Par ailleurs, aux fins de l'exercice de la compétence en matière d'aménagement du territoire et d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, le territoire de la CMQ englobe également le territoire non organisé (TNO) du Lac-Croche compris dans la MRC de La Jacques-Cartier, ainsi que les territoires non organisés de Sault-au-Cochon et du Lac-Jacques-Cartier dans la MRC de La Côte-de-Beaupré⁴ dont la superficie totale est de 6 117 kilomètres carrés. Par conséquent, le présent cadre d'aménagement couvre aussi ces territoires.

Voir la carte du territoire concerné en annexe

¹ Pelletier, Georges, *Une capitale de vert et de bleu*, Rapport d'étude présenté à la Commission de la capitale nationale du Québec, décembre 2000.

² Celle-ci a succédé aux MRC Desjardins et Les Chutes-de-la-Chaudière et elle exerce certaines compétences de MRC.

³ Celle-ci a succédé à la Communauté urbaine de Québec et elle exerce certaines compétences de MRC.

⁴ *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, Chapitre C-37.02, section II, art. 118, paragraphe 3.

POPULATION ET SUPERFICIE DES MUNICIPALITÉS COMPOSANT LA CMQ

Municipalités	MRC d'appartenance	Population 2002	Superficie en km ²
Lévis		124 569	443,65
Saint-Tite-des-Caps	La Côte-de-Beaupré	1 527	130,01
Saint-Ferréol-les-Neiges	La Côte-de-Beaupré	2 459	82,28
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	La Côte-de-Beaupré	4	0,00
Saint-Joachim	La Côte-de-Beaupré	1 511	40,68
Beaupré	La Côte-de-Beaupré	2 791	22,53
Sainte-Anne-de-Beaupré	La Côte-de-Beaupré	2 951	64,38
Château-Richer	La Côte-de-Beaupré	3 481	228,99
L'Ange-Gardien	La Côte-de-Beaupré	2 811	50,67
Boischatel	La Côte-de-Beaupré	4 362	19,64
TOTAL CMQ		693 790	3 347,12

Source : Données extraites du Répertoire des municipalités du Québec 2002

2. L'UTILISATION DU TERRITOIRE

2.1 Portrait d'ensemble sommaire

L'examen des données sur l'utilisation du sol⁵ (voir tableau ci-après) révèle qu'un peu plus de 1 000 kilomètres carrés, soit environ 30 % du territoire de la CMQ, servent à des fonctions urbaines (résidentielles, industrielles, manufacturières, de services, de transport, culturelles, récréatives et de loisirs). Près de 20 % du territoire, soit 671 kilomètres carrés, est consacré aux activités de production et d'exploitation de richesses naturelles, dont l'agriculture et l'exploitation forestière. Le reste, soit près de 50 % du territoire, est classé dans la catégorie des immeubles non exploités⁶.

L'habitation accapare près de 18 % du territoire, soit 596 kilomètres carrés. Un peu plus du tiers de ces espaces résidentiels sont situés sur le territoire des villes de Québec et de Lévis, alors que ces deux municipalités regroupent 92 % de la population de la CMQ. C'est donc dire que 8 % de la population occupe à elle seule près des deux autres tiers des espaces utilisés à des fins résidentielles.

Les zones commerciales, industrielles et manufacturières sont principalement réparties sur le territoire des villes de Québec et de Lévis. Si on exclut la présence de la Base militaire de Valcartier qui occupe une large part du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, les zones réservées aux services sont fortement concentrées sur le territoire de la ville de Québec, confirmant ainsi le rôle de celle-ci comme centre institutionnel et de services de l'agglomération.

Les activités agricoles sont importantes. Elles couvrent près de 500 kilomètres carrés et façonnent le paysage de la MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré ainsi que de la frange sud de la ville de Lévis. Cependant, la zone agricole protégée est beaucoup plus vaste et s'étend sur près de 920 kilomètres carrés. Les activités forestières occupent pour leur part 160 kilomètres carrés. Le tableau qui suit regroupe ces deux catégories d'activités sous le titre *Production et extraction de richesses naturelles*.

Les milieux naturels et les espaces protégés de même que les terres publiques qui composent la majeure partie des territoires non organisés des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré font l'objet d'une description distincte dans la section traitant du milieu naturel.

⁵ Données provenant du sommaire des rôles d'évaluation foncière 2002 des municipalités. Par conséquent, ces données ne représentent pas l'utilisation du sol des territoires non organisés des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré, qui aux fins de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ, sont considérés comme faisant partie du territoire de la CMQ.

⁶ Au sommaire des rôles d'évaluation, cette rubrique générale inclut les espaces de terrain non aménagés et inutilisés, l'exploitation non commerciale de la forêt, les étendues d'eau, les espaces de plancher inoccupés, les immeubles en construction, les autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités.

Portrait sommaire de l'utilisation du territoire de la CMQ

Catégorie d'utilisation du sol	Ville de Québec km ²	Ville de Lévis km ²	MRC de La Jacques-Cartier km ²	MRC de La Côte-de-Beaupré km ²	MRC de L'Île-d'Orléans km ²	Total CMQ en km ² et %
Résidentielle	115	112	159	162	48	596 17,7%
Industries manufacturières	5	6	2,5	2	0,5	16 0,5%
Transport, communication et services publics	0,8	14	3	7	0,2	25 0,8%
Commerciale	10	4	0,5	3	0,5	18 0,6%
Services	31	9	188	3	1	232 7,0%
Culturelle, récréative et de loisirs	16	8	34	83	2	143 4,2%
Production et extraction de richesses naturelles	104	142	125	175	125	671 20,1%
agriculture	97	120	46	105	124	492 14,7%
autres	7	122	79	70	1	179 5,4%
Production et extraction de richesses naturelles	104	142	125	175	125	671 20,1%
Immeubles non exploités (sauf parcs) et étendues d'eau	197	135	872	129	12	1345 40,1%
Éléments indéfinis	66	13	144	75	3	301 9,0%
Total en km² et %	545 16,3%	443 13,2%	1528 45,7%	639 19,1%	192 5,7%	3347 100%

Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière 2002; compilation effectuée par le MAMM.

2.2 Les différents milieux de vie

Le territoire de la CMQ offre trois types de milieu de vie dont l'habitat est principalement caractérisé par la densité d'occupation (population/superficie de terrain construit) combinée au mode d'implantation (espacement des constructions/formes et dimensions du réseau d'accès). Il s'agit du milieu urbain, de la banlieue et du milieu rural. Aucun de ces milieux n'est parfaitement homogène sur le plan de l'habitat ou des genres de vie, mais chacun présente des caractéristiques dominantes et parfois exclusives quant au mode d'occupation et d'organisation de son espace.

Le milieu urbain est composé, d'une part, des centres-villes de Québec et de Lévis, des quartiers centraux et des noyaux urbains des arrondissements et, d'autre part des quartiers urbains périphériques.

Les centres-villes, les noyaux des arrondissements et les quartiers centraux sont caractérisés par une densité d'occupation forte, par la concentration et l'hétérogénéité du bâti ancien ainsi que par la mixité des usages. Ils regroupent les fonctions de centralité et les lieux de convergence et d'identité collectives. Ces milieux correspondent par exemple au Vieux-Québec et à la Colline parlementaire, ainsi qu'aux noyaux anciens des arrondissements tels que le Trait-Carré de Charlesbourg, le Vieux-Beauport, le Vieux-Sillery, le Vieux-Lévis et le Vieux-Saint-Romuald. Quant aux quartiers centraux, ils se retrouvent exclusivement dans la ville de Québec : ce sont ceux de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Montcalm.

Également situés dans la ville de Québec, les quartiers urbains périphériques sont caractérisés par une densité d'occupation moyenne – principalement résidentielle – et par une concentration des commerces et services sur certaines artères. Ils forment un tissu urbain continu quoique comportant des unités ou des ensembles hétérogènes. Il s'agit principalement de quartiers tels que Saint-Sauveur, Limoilou, Saint-Sacrement.

La banlieue présente un habitat caractérisé par une densité d'occupation faible et une trame d'implantation en plusieurs endroits discontinue. Presque exclusivement résidentiel, ce milieu est desservi par des points de service et des commerces généralement exclus de la trame d'implantation résidentielle, comme les centres commerciaux.

Le territoire de la CMQ a connu deux périodes de développement de sa banlieue, séparées par l'accalmie des années 80. La première banlieue (1965-1975) s'est implantée principalement à Sainte-Foy, Charlesbourg, Beauport, Loretteville et dans la partie nord-est de la ville de Québec, autrefois Les Saules et Duberger. La banlieue plus récente s'est étendue à partir du début des années 90 au nord dans les secteurs de Beauport et Charlesbourg ainsi que vers le secteur de Val-Bélair, au sud-ouest vers Cap-Rouge et Saint-Augustin-de-Desmaures, au sud dans les trois arrondissements de la ville de Lévis et, à l'est, en développements greffés sur le chemin Royal le long de la Côte-de-Beaupré.

Le milieu rural forme un habitat dispersé dans un espace naturel, ordonné en fonction de l'exploitation agricole et forestière. Il comporte des noyaux villageois composés d'un bâti ancien et d'éléments patrimoniaux où se concentrent l'habitation plus dense, les points de service et les commerces. La villégiature s'insère dans ce milieu selon un mode dispersé ou concentré. Quant aux nouveaux développements résidentiels, ils se sont souvent introduits dans l'espace rural selon une forme linéaire s'étirant de part et

d'autre des routes principales, amalgamant habitations, commerces et petites industries. Tous les noyaux villageois de l'espace rural de la CMQ, principalement ceux de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans, sont des établissements anciens et témoignent de cette histoire par leur organisation spatiale et l'architecture de leur bâti.

Chacun de ces milieux s'inscrit dans l'agglomération métropolitaine en contribuant aux caractéristiques du paysage régional. Ainsi le promontoire de la Colline parlementaire et la ville historique sont-ils visibles de presque partout sur le territoire de la CMQ. Il en est de même des contreforts des Laurentides et de l'île d'Orléans, qui signalent la présence toute proche de la nature et de l'espace rural.

En contrepartie, chaque milieu comporte aussi des caractéristiques qui lui confèrent spécificité et attrait. Le milieu urbain dense présente une trame qui, pour l'essentiel, a su préserver sa continuité et un bâti ancien d'un grand intérêt architectural, même dans ses quartiers les plus modestes. La banlieue est toujours organisée autour de noyaux anciens villageois d'intérêt, souvent des arrondissements historiques, et prend avantage de son implantation sur nombre de plateaux et terrasses dégageant parfois des vues imprenables. Dans sa partie agricole, le milieu rural de la région de Québec repose sur les terres ancestrales les plus typiques d'Amérique du Nord, là où le régime seigneurial a procédé à un découpage du territoire en longues bandes perpendiculaires au fleuve : le long de la Côte de Beaupré, sur l'Île d'Orléans, à Saint-Augustin-de-Desmaures. Il en est résulté un paysage unique, que ponctuent des noyaux villageois remarquables par leur forme et leur architecture.

2.3 L'habitation

La densité résidentielle nette

Comme il a été mentionné précédemment, 18 % du territoire de la CMQ est occupé par l'habitation. La densité résidentielle nette moyenne en 2001 (c'est-à-dire la population divisée par la superficie des terrains résidentiels construits) est faible, soit 1 177 personnes par kilomètre carré, ce qui est huit fois moindre que sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Même si les indices de densité résidentielle nette varient grandement d'un secteur à l'autre, ils demeurent relativement faibles dans tous les secteurs, reflétant ainsi la préférence d'une grande majorité des ménages pour des résidences sur de grands terrains.

Densité résidentielle nette en 2001

Municipalités	Population	Superficie des terrains résidentiels occupés en km ²	Densité population par km ²
Ville de Québec			
Beauport	72 813	16,47	4420,79
Vanier	11 054	1,03	10723,97
Sillery	11 909	2,57	4627,65
Québec	169 076	21,28	7946,80
Charlesbourg	70 310	15,90	4420,79
Saint-Émile	10 940	2,45	4465,65
Lac-Saint-Charles	8 912	6,17	1444,58
Loretteville	13 737	3,15	4360,11
Val-Bélair	21 332	12,89	1655,19
L'Ancienne-Lorette	15 929	3,13	5093,15
Sainte-Foy	72 547	13,92	5210,80
Cap-Rouge	13 700	3,87	3538,56
Saint-Augustin-de-Desmaures	15 727	11,08	1420,00
Total	507 986	113,91	4459,55
Ville de Lévis			
Pintendre	6 209	12,06	515,04
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy	913	14,35	63,62
Lévis	40 926	13,17	3107,69
Saint-Étienne-de-Lauzon	8 897	20,10	442,59
Sainte-Hélène-de-Breakville	3 639	3,30	1103,59
Saint-Jean-Chrysostome	17 089	28,53	598,95
Saint-Romuald	10 825	3,39	3192,13
Chamy	10 507	1,80	5834,59
Saint-Rédempteur	6 349	1,53	4150,03
Saint-Nicolas	16 645	15,73	1058,08
Total	121 999	113,96	1070,55

Municipalités	Population	Superficie des terrains résidentiels occupés en km ²	Densité population par km ²
MRC de L'île-d'Orléans			
Saint-François	489	10,89	44,90
Sainte-Famille	882	7,35	120,06
Saint-Jean	862	8,49	101,52
Saint-Laurent-de-L'île-d'Orléans	1 617	4,96	326,03
Saint-Pierre-de-L'île-d'Orléans	1 891	8,48	222,97
Sainte-Pétronille	1 038	1,64	633,12
Total	6 779	41,81	162,15
MRC de La Côte-de-Beaupré			
Saint-Tite-des-Caps	1 426	36,82	38,73
Saint-Ferriol-les-Neiges	2 014	24,55	82,05
Saint-Louis-de-Gonzague	0	0,37	0,00
Saint-Joachim	1 471	9,43	155,98
Beaupré	2 761	1,44	1921,05
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 752	20,19	136,31
Château-Richer	3 442	50,40	68,29
L'Ange-Gardien	2 815	7,49	375,67
Boischatel	4 303	4,14	1039,67
Total	20 984	154,83	135,53
MRC de La Jacques-Cartier			
Sainte-Catherine-de-la-J.-Cartier	4 681	22,15	211,38
Fossambault-sur-le-Lac	1 055	2,33	452,55
Lac-Saint-Joseph	184	1,80	102,36
Shannon	3 668	7,63	480,71
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 256	38,33	58,86
Lac-Delage	447	0,37	1215,82
Stoneham-et-Tewkesbury	5 266	40,95	128,59
Lac-Beauport	5 519	20,57	268,34
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 383	22,60	149,66
Total	26 459	156,72	168,83
TOTAL CMQ	684 207	581,23	1177,18

Source : Calcul des densités résidentielles nettes à partir des données de 2001 provenant de l'ISQ pour la population et des rôles d'évaluation des municipalités pour les superficies. Compilation MAMM.

Note : Les données détaillées des territoires des villes de Québec et de Lévis sont établies selon le découpage des anciennes municipalités composant ces villes, étant donné l'impossibilité de concilier les données des rôles d'évaluation avec le découpage des arrondissements.

3. LE MILIEU NATUREL

Le territoire de la CMQ est constitué essentiellement de deux régions naturelles. Il s'agit de la plaine du moyen Saint-Laurent au sud et du massif du Lac Jacques-Cartier⁷ au nord. De cette dualité découlent des caractéristiques biophysiques et des paysages particuliers.

3.1 La végétation

La plaine du moyen Saint-Laurent n'occupe qu'un espace restreint en bordure du fleuve Saint-Laurent. Elle se caractérise par une altitude généralement inférieure à 100 mètres, un climat plus doux et une prédominance de roches sédimentaires recouvertes de dépôts marins, de sable et d'argile. À l'état naturel, la végétation dominante est l'érablière à tilleul. Avec la progression de l'agriculture et de l'urbanisation, cette végétation a peu à peu été remplacée par des terres en culture, des espaces urbanisés et une forêt feuillue de transition en milieu périurbain. Plusieurs espaces verts sont à signaler : la station écotouristique Duchesnay, le parc de conservation de la Jacques-Cartier, la forêt Montmorency et la station du mont Sainte-Anne.

Plusieurs boisés exceptionnels ou dignes d'intérêt se trouvent sur le territoire de la CMQ. Mentionnons la hêtraie de Saint-Augustin-de-Desmaures, la prucheraie du lac Saint-Augustin, la chênaie rouge à érables à sucre du promontoire de Cap-Rouge, l'érablière à tilleul du mont Bélair, l'érablière à bouleau jaune et hêtre du Lac-à-Monette, le peuplement mélangé du boisé Irving⁸ à Sainte-Foy, les boisés des Compagnons-de-Cartier et Marly, le parc du Bois-de-Coulonge, le parc des Champs-de-bataille, le boisé Davida et ceux de la pointe de la Martinière dans la ville de Lévis, ainsi que les mini-peuplements de saules du domaine Maizerets, des rives de Saint-Augustin-de-Desmaures, de la Côte-de-Beaupré et de la rivière Saint-Charles.

Voir la carte de la ceinture verte et des boisés urbains

Le massif du Lac-Jacques-Cartier offre un paysage totalement différent. Des monts de forte amplitude, arrondis ou entaillés, et des vallées encaissées forgent le relief accidenté où certains sommets dépassent même les 1 100 mètres d'altitude. C'est une région plutôt froide, à fortes précipitations. Du pied des pentes jusqu'aux sommets, la végétation adaptée à ce milieu est composée de feuillus, de boisés mixtes, puis de conifères.

Sur le territoire de la CMQ, on retrouve 50⁹ plantes désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. De ce nombre, 4 sont légalement désignées menacées et 2 légalement désignées vulnérables.

⁷ Selon la désignation du Découpage des régions naturelles du Québec, Direction du patrimoine écologique, MENV.

⁸ Le boisé Irving et les mini-peuplements de saules sont considérés comme peuplements reliques des débuts de la colonie.

⁹ À noter que les chiffres utilisés dans ce paragraphe ne comprennent pas les TNO.

- la **rivière du Cap-Rouge** (coule essentiellement en milieu rural; on y pêche l'omble de fontaine);
- la **rivière Saint-Charles** (en amont de la prise d'eau de la ville de Québec, l'eau est de qualité satisfaisante, puis, en aval, dans les zones plus urbanisées, la qualité de l'eau et l'utilisation récréative de ce cours d'eau sont très affectées par son faible débit en été, par les débordements d'eaux usées non traitées lors de fortes pluies et par la dénaturalisation d'une partie de ses berges);
- la **rivière Beauport** (traverse une zone résidentielle, passe sous les autoroutes Félix-Leclerc et Dufferin-Montmorency, puis atteint le fleuve dans la baie de Beauport);
- la **rivière Montmorency** (importante chute à son embouchure exploitée à des fins récréotouristiques; on y pratique la descente en canot ou en kayak ainsi que la pêche, principalement à l'omble de fontaine);
- la **rivière Sainte-Anne-du-Nord** (nombreux rapides et quelques chutes; on y retrouve la centrale des Sept-Chutes, l'une des plus anciennes du Québec, qui fait l'objet d'une mise en valeur récréotouristique).

Sur la rive sud :

- la **rivière Chaudière** (bordée de zones agricoles en aval; chute près de son embouchure où un barrage alimente la plus puissante des petites centrales électriques au Québec);
- la **rivière Etchemin** (l'une des plus polluées au Québec avec une moyenne de 2,4 unités animales à l'hectare sur le territoire de son bassin versant).

Quatre lacs d'importance se trouvent également sur la rive nord du fleuve :

- le **lac Saint-Joseph** (utilisé à des fins de villégiature et d'activités récréatives, notamment le nautisme);
- le **lac Saint-Charles** (utilisé comme source d'eau potable par la ville de Québec; lieu de récréation et de villégiature important; on y pêche de nombreuses espèces de poissons, dont le Grand brochet);
- le **lac Beauport** (utilisé à des fins de villégiature privée et commerciale, et pour les activités de baignade et de nautisme);
- le **lac Saint-Augustin** (utilisé pour le nautisme; ses eaux sont cependant impropres à la baignade).

Les vastes territoires non municipalisés des MRC de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier comptent pour leur part de nombreux plans d'eau, lacs et rivières qui sont utilisés à des fins récréatives et de réserves fauniques, notamment le **lac Jacques-Cartier**, situé dans la réserve faunique des Laurentides.

Enfin, la ressource en eau souterraine est omniprésente sur le territoire de la CMQ. La qualité naturelle de cette eau est généralement bonne et son volume suffisant pour combler les besoins. Toutefois, il est important de mentionner qu'actuellement l'on

le développe
observation c
à pied, à ski

Ajoutons que
dans les terr
parc national
Duchesnay
CMQ. La SE
les équipeme

Sur les terre

En ce qui co
Jacques-Car
forêts privée
territoire de
MRC de La
outil d'intervi
(PPMV) don
ressources c

possède une connaissance incomplète de la quantité et de la qualité des eaux souterraines. Il sera possible de corriger cette lacune puisqu'un programme d'acquisition de connaissance de l'eau souterraine sera mis en branle dans le cadre de la Politique nationale de l'eau.

3.5 Les aires protégées et les milieux humides

Actuellement, environ 9 % du territoire de la CMQ¹⁰ est protégé par un statut légal ou réglementaire. Comparativement, ce pourcentage s'établit à 4,3 % sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les territoires protégés incluent entre autres les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les parcs d'intérêt récréotouristique et de conservation, les parcs et lieux historiques nationaux, les réserves écologiques, les réserves nationales de faune, les sites protégés par la Fondation de la faune du Québec et les sites protégés par une charte d'organisme privé. Ces territoires comprennent par exemple le parc national de la Jacques-Cartier (670 km²), la réserve écologique Tantaré (14,5 km²) et la réserve nationale de la faune de Cap Tourmente, qui borde le Saint-Laurent à l'extrémité est du territoire de la CMQ.

La CMQ comprend aussi des milieux humides exceptionnels. Ces milieux constituent des écosystèmes de grande valeur et des filtres naturels pour l'environnement. Plusieurs marais sont localisés en bordure du fleuve, principalement dans la baie de Saint-Augustin, sur la Côte-de-Beaupré, à l'Île-d'Orléans et à l'Anse Gilmour, alors que la rive sud compte plusieurs tourbières, notamment à Pintendre et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy¹¹ ainsi qu'à Sainte-Hélène-de-Breakeyville. Bien que les marais en bordure du fleuve et les tourbières soient protégés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement¹², il faut reconnaître que certains milieux humides exceptionnels ne sont protégés que sommairement.

La zone des marées du fleuve comprend des herbiers abondants fournissant abris et nourriture à diverses espèces fauniques, notamment lors de la migration de la sauvagine.

¹⁰ Les pourcentages inscrits dans ce paragraphe ne comprennent pas les TNO.

¹¹ La Grande Plée bleue de Pintendre et de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy fait maintenant partie de la programmation quinquennale de constitution de réserves écologiques du MENV. Le Ministère poursuit les démarches afin de lui assurer, sur un horizon de cinq ans, un statut de protection légal.

¹² Sur le territoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, les tourbières sont protégées par un règlement de contrôle intérimaire. La tourbière de La Grande Plée bleue est également protégée par le schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de Desjardins et par les règlements d'urbanisme applicables.

3.6 Les territoires

Sur les terres publiques

Les terres publiques Québec (CMQ) et de km², soit 64 % d'aménagement. Elle TNO des municipalités Côte-de-Beaupré.

Les activités économiques forestières, fauniques, activités économiques gestionnaires de ZEC.

Nous retrouvons sur d'autres pour des activités Batisca-Neilson, la conservation et la mission du gouvernement provincial.

La ZEC Batisca-Neilson dans les limites de la Rivière-Blanche couvrant les limites de la CMQ. déléguée à une municipalité déterminées par le décret que la chasse et la pêche. En terme de superficie importantes au Québec.

La réserve faunique trouve à l'intérieur de la nation Huronne Jacques-Cartier et la valeur de ses ressources délègue une partie est aussi très prisée croissante pour le développement d'un réseau d'hébergement d'hébergement est.

En ce qui concerne les communes dont la superficie de 34 bénéficient (CAAF). Nous retrouvons une superficie de 65 km² de-Beaupré. Cette Université Laval, L'aménagement in

4. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

4.1 Le profil de la population

Un poids démographique prédominant pour la nouvelle ville de Québec

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) compte 684 207 personnes au recensement de 2001¹³. De ce nombre, 74 % vivent sur le territoire de la nouvelle ville de Québec alors que 18 % résident dans la nouvelle ville de Lévis. Les trois municipalités régionales de comté de la rive nord comprennent, quant à elles, 8 % de la population.

Le nombre ajustés¹⁴ de ménages de la CMQ s'élève, pour sa part, à 301 955 ménages, répartis sur le territoire dans des proportions presque équivalentes à celles de la population.

Une population vieillissante au centre de l'agglomération et des jeunes en périphérie

Selon la structure municipale qui existait au moment du recensement de 1996, les villes de Sillery, Vanier et Québec avaient les plus forts pourcentages de personnes âgées de 65 ans et plus avec, respectivement, 22,4 %, 16,5 % et 15,9 %. La moyenne québécoise, quant à elle, se situe à 12,1 % et la moyenne de la CMQ, à 11,7 %. En considérant la structure de la CMQ, on observe que ce sont les arrondissements 1 et 6 de la ville de Québec – lesquels appartenaient tous deux à l'ancienne ville de Québec – qui présentent la plus grande proportion de personnes de plus de 65 ans.

Par ailleurs, en 1996, la population comprenait en moyenne 19,2 % de jeunes de 14 ans et moins au Québec, alors que six municipalités maintenant regroupées dans la Communauté métropolitaine de Québec en comptaient plus de 25 %, soit Sainte-Hélène-de-Breakeyville (26,2 %), Saint-Augustin-de-Desmaures (27,3 %), Pintendre (26,6 %), Saint-Rédempteur (25,1 %), Saint-Étienne-de-Lauzon (27,9 %) et Saint-Jean-Chrysostome (27,1 %). De ces six municipalités, cinq étaient situées sur la rive sud. À la suite de la création de la CMQ, on constate que les secteurs où l'on dénombre la plus grande proportion de jeunes de moins de 15 ans sont les arrondissements 2 et 3 de la ville de Lévis, l'arrondissement 8 de la ville de Québec et la MRC de La Jacques-Cartier.

On notera également que la répartition par tranche d'âge de la population de la MRC de La Jacques-Cartier se différencie nettement de celle des deux autres MRC de la CMQ. De fait, elle se rapproche plutôt du profil des arrondissements périphériques de développement récent et se caractérise donc par une faible proportion de personnes de 65 ans et plus et par un fort pourcentage de jeunes de 14 ans et moins.

¹³ Tous les chiffres présentés dans cette section proviennent des recensements réalisés par Statistique Canada.

¹⁴ Statistique Canada a modifié la méthodologie de recensement des logements en 2001. Alors que l'organisme assimilait auparavant le nombre de logements au nombre de ménages recensés, en 2001 les chiffres publiés incluent les résidences saisonnières. On ne peut donc plus assimiler le nombre de logements au nombre de ménages. Pour estimer le nombre de ménages sur le territoire de la CMQ, nous avons choisi d'utiliser le nombre de logements figurant dans les rôles d'évaluation foncière des municipalités de l'année 2002, soit ceux déposés le 15 septembre 2001. Ces données seront modifiées ultérieurement lorsque Statistique Canada publiera, en octobre prochain, le nombre de ménages par municipalité.

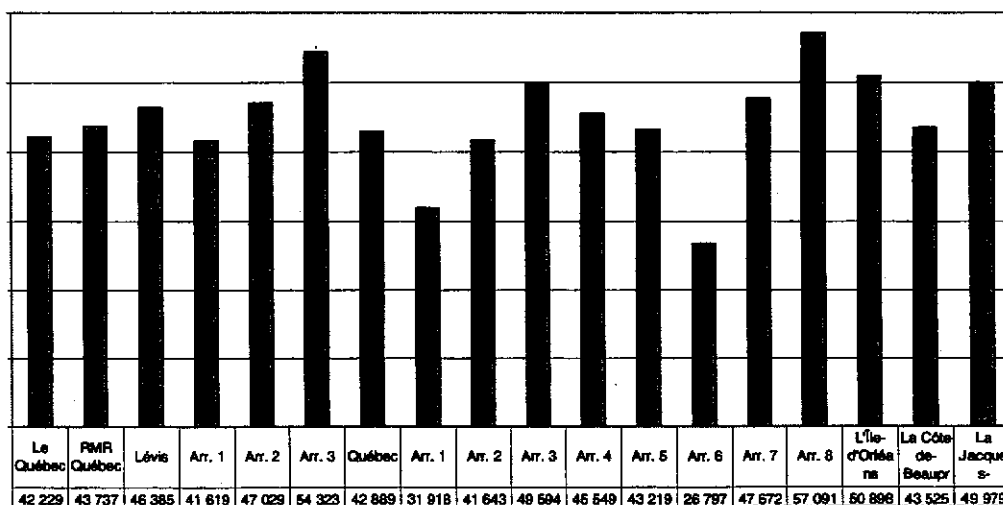
Des revenus moyens plus élevés que dans l'ensemble du Québec

Les ménages de la région métropolitaine de Québec¹⁵ disposent d'un revenu moyen plus élevé que celui de l'ensemble des ménages du Québec. La dernière donnée disponible, soit celle de 1995, montre en effet que ce revenu s'élevait à 43 737 \$, comparativement à 42 229 \$ pour le Québec.

En outre, le revenu moyen des ménages en 1995 est variable d'une partie du territoire à l'autre. Les écarts par rapport au revenu moyen des ménages de la région métropolitaine sont particulièrement importants dans les arrondissements 1 et 6 de la nouvelle ville de Québec, qui comptent les revenus les plus faibles, ainsi que dans l'arrondissement 8 de la ville de Québec et l'arrondissement 3 de la ville de Lévis, où l'on trouve les revenus les plus élevés.

Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Revenu moyen des ménages \$
1995



Source : Recensement de 1996

Une population plus scolarisée qu'ailleurs au Québec

La Communauté métropolitaine de Québec compte une plus forte proportion de diplômés universitaires que le Québec dans son ensemble (15,9 % comparativement à 12,2 %). On trouve également sur le territoire de la CMQ moins de personnes n'ayant pas terminé une neuvième année : leur nombre est de 5 % moindre que dans l'ensemble du Québec.

¹⁵ Territoire légèrement différent de celui de la CMQ.

Outre les territoires des MRC de L'Île-d'Orléans (19,6 %), de La Côte-de-Beaupré (21,4 %), de Québec et Lévis, seulement deux des anciennes municipalités avaient un pourcentage de personnes n'ayant pas terminé une neuvième année de scolarité qui soit supérieur à celui de l'ensemble du Québec : Vanier (28,9 %) et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy (20,3 %).

Enfin, sept municipalités faisant maintenant partie de la CMQ comptaient, lors du recensement de 1996, une proportion de diplômés universitaires équivalant à plus du double de la moyenne québécoise. Trois d'entre elles sont de petites municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier : Lac-Saint-Joseph, Lac-Delage et Lac-Beauport. Les quatre autres municipalités à forte concentration de diplômés universitaires forment la partie sud-ouest de la nouvelle ville de Québec : ce sont les anciennes villes de Sillery (42,9 %), de Sainte-Foy (27,0 %), de Cap-Rouge (37,6 %) et de Saint-Augustin-desmaures (26,2 %).

Scolarité de la population de la CMQ

Le Québec	5 673 470	18,1%	69,7%	12,2%
CMQ	549 975	13,1%	71,0%	15,9%
MRC L'Île-d'Orléans	5 570	19,6%	67,1%	13,2%
MRC La Côte-de-Beaupré	17 500	21,4%	69,6%	9,0%
MRC La Jacques-Cartier	18 765	11,0%	76,4%	12,5%
Ville de Québec	415 790	13,2%	70,0%	16,9%
arrondissement 1	54 060	16,4%	59,1%	24,0%
arrondissement 2	48 045	15,2%	72,5%	12,1%
arrondissement 3	60 825	6,2%	62,3%	31,2%
arrondissement 4	59 515	11,9%	75,1%	12,7%
arrondissement 5	56 560	14,4%	75,1%	10,1%
arrondissement 6	38 855	23,4%	67,8%	9,7%
arrondissement 7	36 055	13,6%	76,1%	9,8%
arrondissement 8	61 210	8,6%	72,1%	19,3%
Ville de Lévis	92 350	11,5%	74,8%	13,7%
arrondissement 1	38 225	15,0%	74,0%	10,7%
arrondissement 2	31 520	9,7%	74,9%	14,9%
arrondissement 3	22 465	7,9%	75,0%	16,8%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 1996

Note pour la Ville de Lévis : Arrondissement 1 : Desjardins, Arrondissement 2 : Chutes-de-la-Chaudière-est

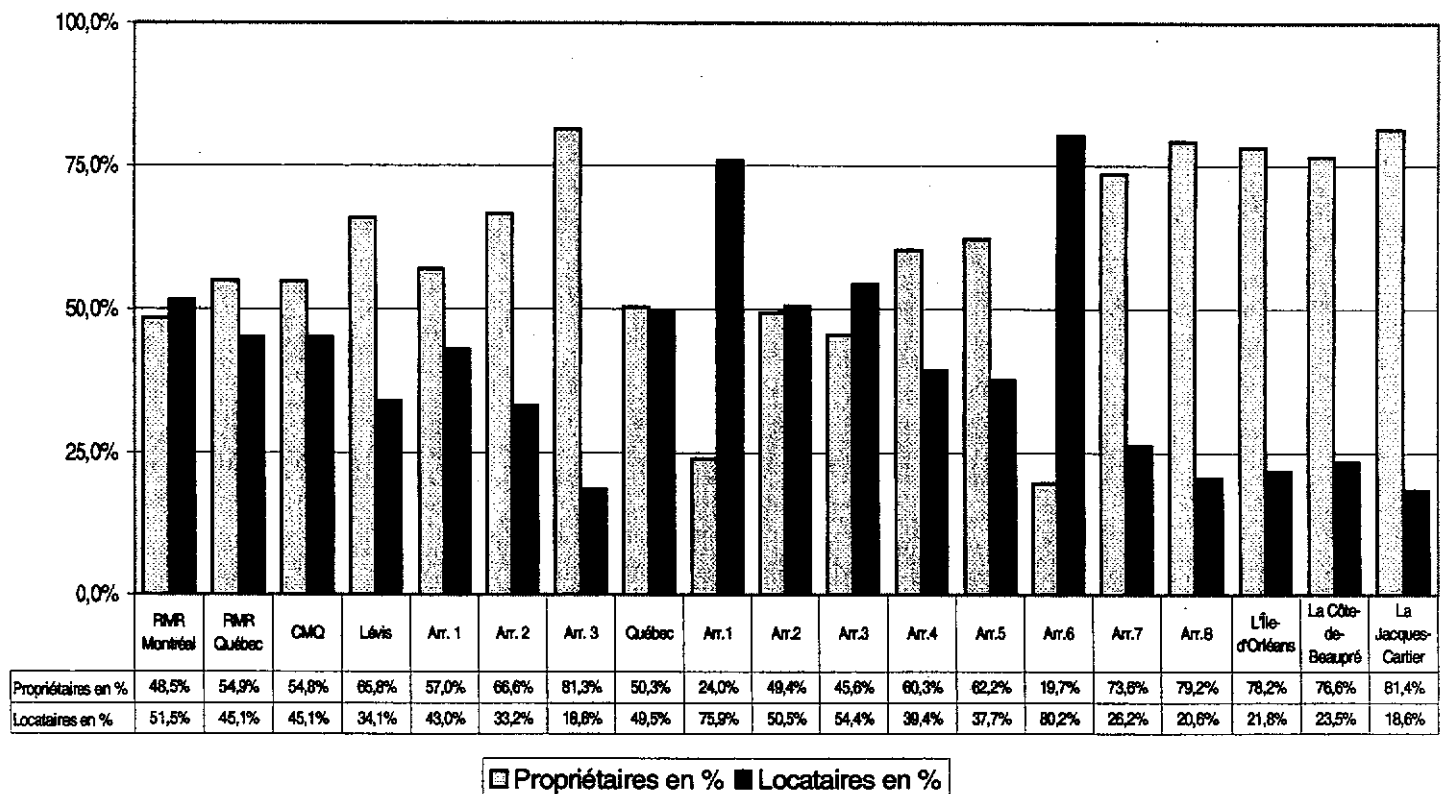
Arrondissement 3 : Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Une population en majorité propriétaire de son logement

Sur le territoire de la CMQ, en 1996, les ménages sont en majorité propriétaires de leur logement. Ce constat se vérifie particulièrement dans les secteurs périphériques de l'agglomération, autant sur la rive nord que sur la rive sud, où les taux de propriété atteignent jusqu'à 80 %.

La situation se révèle fort différente dans les arrondissements 1, 2, 3 et 6 de la nouvelle ville de Québec, où est concentrée une majorité de ménages locataires.

Répartition des propriétaires et des locataires
1996



Source : Recensement de 1996

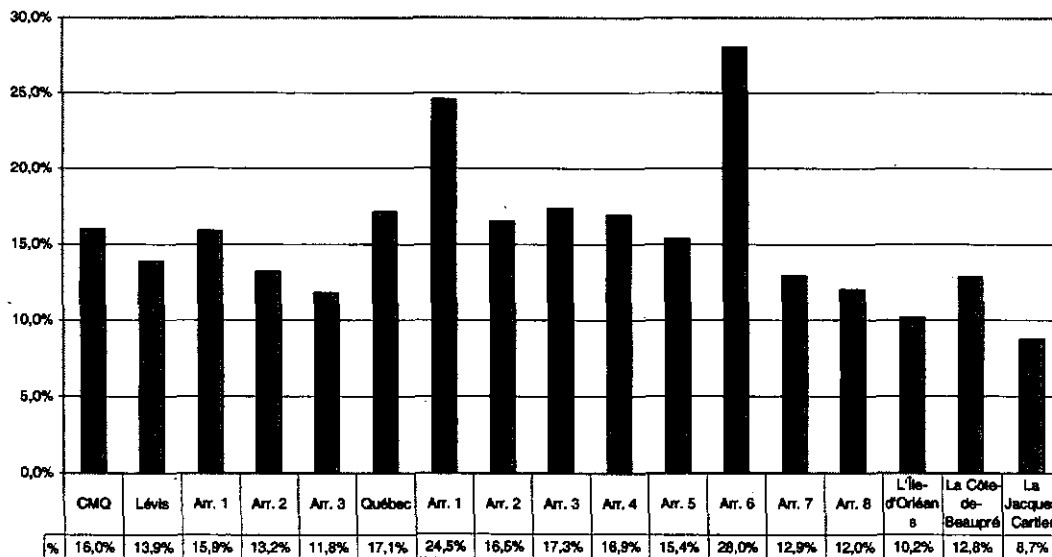
Une concentration des familles monoparentales, des personnes vivant seules, des personnes à faible revenu et des personnes sous-scolarisées au centre de l'agglomération

Deux arrondissements de la ville de Québec – les arrondissements 1 et 6 – et un arrondissement de la ville de Lévis – l'arrondissement 1 (Desjardins) – se démarquent des autres secteurs de la CMQ du fait qu'ils présentent une concentration de personnes aux besoins particuliers.

En effet, ces arrondissements regroupent sur leur territoire une proportion plus importante de familles monoparentales, de personnes vivant seules et, comme on l'a vu précédemment, de ménages à faible revenu et de personnes n'ayant pas une neuvième année de scolarité.

On notera que sur l'ensemble du territoire de la CMQ, 16 % des familles sont monoparentales. La proportion est particulièrement élevée dans les arrondissements du centre de l'agglomération, soit les arrondissements 1 et 6 de Québec, qui comptent 27 % des familles monoparentales de la ville de Québec, alors que les familles qui y habitent ne représentent que 18 % de l'ensemble des familles de la nouvelle ville.

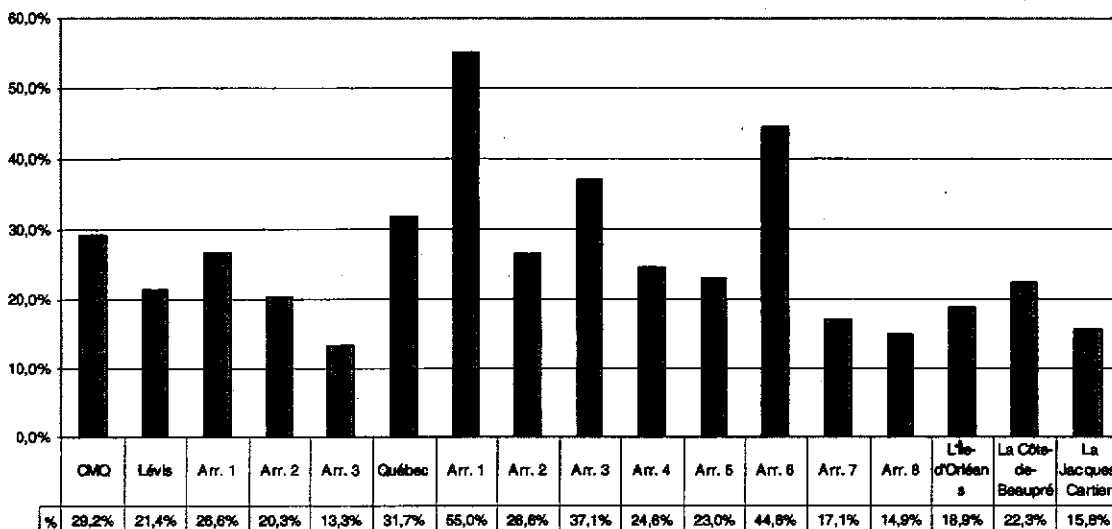
Proportion de familles monoparentales par rapport au nombre total de familles
1996



Source: Recensement de 1996

En 1996, presque 30 % des ménages de la CMQ étaient composés de personnes vivant seules. Deux arrondissements de la nouvelle ville de Québec, les arrondissements 1 et 6, attirent particulièrement ces ménages; les taux de personnes y vivant seules sont respectivement de 55 % et de 44,6 %.

Ménages d'une personne en pourcentage du nombre total des ménages
1996



Source : Recensement de 1996

Une faible population immigrante

Au recensement de 1996, la région métropolitaine de Québec ne comptait que 3,2 % de ses résidents qui étaient nés à l'extérieur du Canada (17 370 personnes). Ce pourcentage est très faible si on le compare à d'autres régions métropolitaines canadiennes. En prenant la CMQ comme territoire de référence, ce pourcentage descend même jusqu'à 2,9 %.

Pourcentage de personnes immigrantes dans différentes régions métropolitaines du Canada

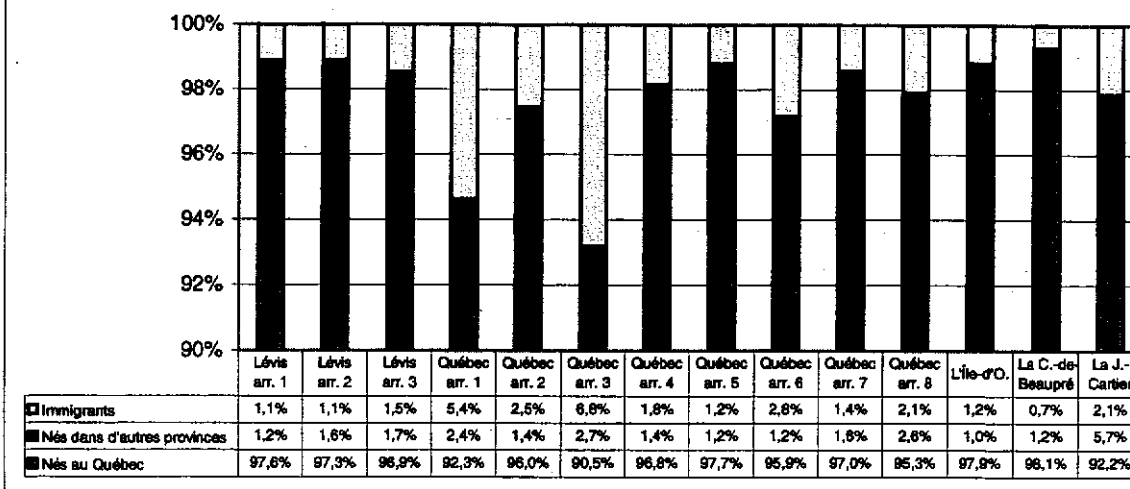
RMR Québec	3,2%
RMR Halifax	9,1%
RMR Ottawa - Hull	20,1%
RMR Winnipeg	21,1%
RMR Montréal	21,9%
RMR Edmonton	23,5%
RMR Vancouver	41,8%
RMR Toronto	50,7%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 1996

En outre, la Communauté métropolitaine de Québec compte un nombre relativement peu élevé de personnes nées dans les autres provinces canadiennes, soit 12 675.

Sur le plan de la répartition, on remarque que les immigrants s'installent en grande partie dans les arrondissements 1 et 3 de la ville de Québec, tandis que les personnes nées dans d'autres provinces s'établissent souvent dans la MRC de la Jacques-Cartier, probablement en raison de la présence de la base militaire de Valcartier.

Répartition des immigrants dans les arrondissements et les MRC de la CMQ



Note : base du graphique tronquée à 90 %

Source : Recensement de 1996, Sommation des secteurs de dénombrement par arrondissement

Précisons que les deux principaux pays d'origine des immigrants habitant sur le territoire de la CMQ sont la France, d'où viennent 16,1 % des immigrants, et les États-Unis, pays d'origine de 7,1 % d'entre eux.

Enfin, il est à noter que les 5 085 immigrants arrivés entre 1991 et 1996 forment une cohorte plus nombreuse que celle des trois décennies précédentes. Ces nouveaux arrivants choisissent aussi, de façon majoritaire, de s'installer dans les arrondissements 1 et 3 de la ville de Québec. Ils se distinguent des plus anciens arrivants principalement par le fait que près de 20 % d'entre eux (soit 910 personnes) viennent de pays d'Europe de l'Est.

4.2 L'évolution de la population

La rive sud accapare une bonne part de la croissance démographique de la CMQ

Entre 1996 et 2001, la population de la CMQ a augmenté de 8 289 personnes, ce qui correspond à une croissance de 1,2 % en cinq ans. La nouvelle ville de Québec et la nouvelle ville de Lévis ont attiré une part presque égale de cette augmentation, soit respectivement 45 % et 44 %. Lévis a donc accaparé une part proportionnellement plus élevée de la croissance démographique totale de la CMQ. C'est d'ailleurs cette situation qui prévaut depuis le début des années 70.

Le taux de croissance démographique observé sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier est également important à souligner. En effet, on constate que la croissance sur ce territoire, entre 1996 et 2001, s'est effectuée au rythme de la période précédente, et cela, en dépit d'un ralentissement de la croissance partout ailleurs sur le territoire de la CMQ.

La MRC de L'Île-d'Orléans continue, pour sa part, à perdre sa population. Cette même tendance s'observe maintenant sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, qui, pour la première fois depuis 30 ans, voit sa population diminuer.

	Population - Variation en nombre						Population - Variation en %					
	96-01	91-96	86-91	81-86	76-81	71-76	96-01	91-96	86-91	81-86	76-81	71-76
L'Île-d'Orléans	-113	-46	169	333	566	435	-1,6	-0,7	2,5	5,2	9,6	8,0
La Côte-de-Beaupré	-644	423	652	115	1 963	585	-3,0	2,0	3,2	0,6	10,6	3,3
La Jacques-Cartier	1 640	1 545	2 807	856	4 651	1 765	6,6	6,6	13,7	4,4	31,1	13,4
Ville de Québec	3 751	14 419	26 458	7 082	9 951	25 645	0,7	2,9	5,7	1,6	2,2	6,1
Ville de Lévis	3 655	9 821	12 766	8 763	17 008	11 315	3,1	9,0	13,3	10,1	24,3	19,3
Total de la CMQ	8 289	26 162	42 852	17 149	34 139	39 745	1,2	4,0	7,1	2,9	6,1	7,7

Sources : Recensements de 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

Une faible croissance démographique tout de même accompagnée d'une augmentation relativement rapide du nombre de ménages

Le taux de croissance de la population de la CMQ est, comme partout ailleurs au Québec, en diminution depuis 1971. De 1,4 % annuellement durant la décennie de 1970, il est passé à 1 % durant la décennie de 1980 et à 0,5 % durant la décennie de 1990.

Les taux de croissance des ménages sont aussi à la baisse sur le territoire de la CMQ. Ils demeurent cependant nettement supérieurs aux taux de croissance de la population. On estime¹⁶ qu'il y aurait quelque 20 000 ménages de plus sur le territoire de la CMQ depuis 1996, ce qui correspond à une augmentation de 7,3 %.

¹⁶ L'estimation du nombre de ménages en 2001 est basée sur le nombre total de logements inscrits aux rôles d'évaluation des municipalités déposés le 15 septembre 2001, soit quelques mois après le recensement de juin 2001. Voir la note 2 à la page 1 de ce document. Les données de variation des ménages de 1996 à 2001 doivent donc être utilisées avec circonspection. Le tableau sera révisé lorsque les données sur les ménages du recensement de 2001 seront publiées.

Variation du nombre de ménages sur le territoire de la CMQ, 1986 à 2001						
	Ménages variation en nombre			Ménages variation en %		
	96-01 ⁽¹⁾	91-96	86-91	96-01 ⁽¹⁾	91-96	86-91
L'Île-d'Orléans	291	140	232	11,5%	5,9%	10,8%
La Côte-de-Beaupré	1 272	677	855	15,4%	8,9%	12,7%
La Jacques-Cartier	1 255	1 075	1 422	14,6%	14,3%	23,3%
Ville de Québec	13 567	17 173	27 808	6,2%	8,6%	16,1%
Ville de Lévis	4 076	5 484	6 813	9,2%	14,1%	21,2%
Total de la CMQ	20 461	24 549	37 130	7,3%	9,6%	16,9%

⁽¹⁾ Chiffres de ménages 2001 ajustés en fonction du nombre de logements inscrits aux rôles d'évaluation foncière en 2002
Source: Recensements de 1986, 1991 et 1996 et rôles d'évaluation foncière de 2002

Quant au nombre moyen de personnes par ménage, il aurait encore diminué dans toutes les villes de la CMQ depuis 1996. Il se situerait maintenant autour de 2,3 personnes par ménage comparativement à 2,4 en 1996. Le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,5 en 1991 et de 2,8 en 1986.

La croissance des municipalités périphériques se poursuit toujours

La croissance démographique plus rapide d'anciennes municipalités de la banlieue se poursuit toujours. Ensemble, les anciennes villes de Saint-Émile, Val-Bélair et Saint-Augustin-de-Desmaures ont attiré 3 163 personnes, soit presque 85 % de la croissance nette de la nouvelle ville de Québec, entre 1996 et 2001. Sur la rive sud, les anciennes villes de Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Nicolas et Saint-Étienne-de-Lauzon ont accaparé presque 75 % de la croissance nette de la nouvelle ville de Lévis.

La croissance de ces six anciennes villes réunies représente environ 70 % de la croissance totale de la CMQ.

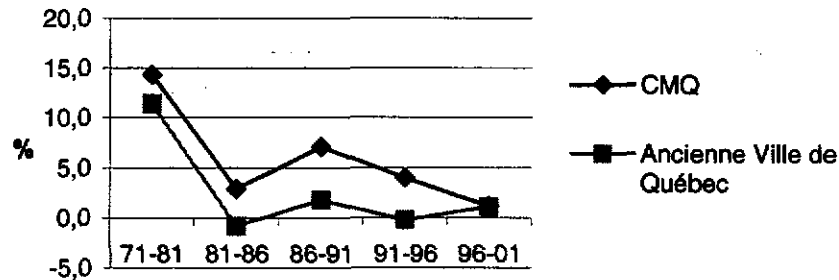
Croissance de la population 1996- 2001			
Ville de Québec	3 751	MRC de L'île-d'Orléans	-113
BEAUPORT	-107	SAINT-FRANÇOIS	5
VANIER	-120	SAINTE-FAMILLE	-31
SILLERY	-94	SAINT-JEAN	15
QUÉBEC	1 812	SAINT-LAURENT	41
CHARLESBOURG	-632	SAINT-PIERRE	-91
SAINTE-ÉMILE	1 051	SAINTE-PÉTRONILLE	-52
LAC-SAINT-CHARLES	372		
LORETTEVILLE	-431	MRC de La Côte-de-Beaupré	-644
VAL-BÉLAIR	1 156	SAINT-TITE-DES-CAPS	-96
L'ANCIENNE-LORETTE	34	SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	-205
SAINTE-FOY	217	SAINT-JOACHIM	-22
CAP-ROUGE	-463	BEAUPRÉ	-38
SAINTE-ANNE-DE-DESMAURES	956	SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ	-271
		CHÂTEAU-RICHER	-137
Ville de Lévis	3 655	L'ANGE-GARDIEN	-26
PINTENDRE	174	BOISCHATEL	151
SAINTE-ANNE-DE-DESMAURES	956		
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LA-POINTE-DE-LÉVY	19		
LÉVIS	519	MRC de La Jacques-Cartier	1 640
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LAUZON	690	SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER	253
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BREAKEVILLE	216	FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC	134
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME	928	LAC-SAINT-JOSEPH	101
SAINT-ROMUALD	221	SHANNON	-83
CHARNY	-154	SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER	52
SAINTE-ANNE-DE-DESMAURES	956	LAC-DELAGE	79
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LA-POINTE-DE-LÉVY	19	STONEHAM-ET-TEWKESBURY	424
		LAC-BEAUPORT	511
		SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL	169
TOTAL CMQ : 8 289 personnes			

Source : Recensement de 2001

L'ancienne ville de Québec réussit à stopper la décroissance de sa population

Fait intéressant à souligner, on note une reprise de la croissance démographique, depuis 1996, sur l'ancien territoire de la ville de Québec. Son taux de croissance se compare maintenant à celui de l'ensemble de la CMQ. Le taux de croissance démographique de la ville de Québec est même en augmentation alors que celui de la CMQ diminue depuis 1986.

Taux de croissance de la population

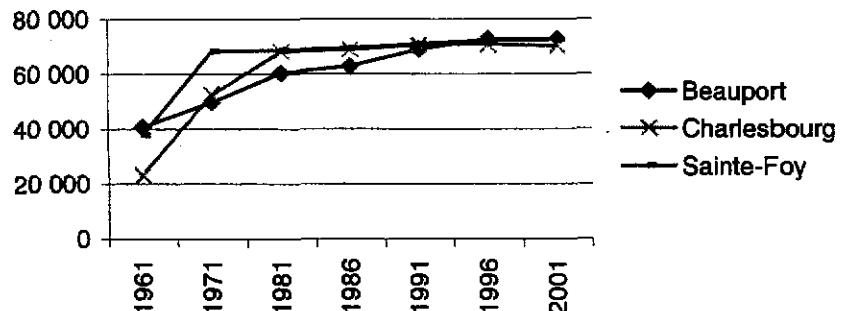


Sources : Recensements de 1971, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

L'ancienne ville de Beauport joint les rangs des villes de la première couronne et voit sa population diminuer

L'ancienne ville de Beauport subit par contre le mouvement inverse. Après avoir connu d'importants gains depuis 1961, la population de Beauport voit sa croissance plafonner et même diminuer entre 1996 et 2001. La population de Beauport se compare maintenant à celles de Sainte-Foy et de Charlesbourg, qui sont relativement stables depuis, respectivement, 1971 et 1981.

Population totale
1961-2001



Sources : Recensements de 1961, 1971, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

4.3 Les perspectives démographiques

Une faible croissance démographique d'ici 2021

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit une faible croissance démographique de la Communauté métropolitaine de Québec d'ici 2021.

Ainsi, l'augmentation prévisible de la population dans la CMQ entre 1996 et 2021 sera d'environ 39 000 personnes, soit une croissance de 5,6 % par rapport à la population de 1996. Cette augmentation de population correspond à une croissance annuelle moyenne de 0,2 %. Le modèle prévoit des taux de croissance qui iront en diminuant à partir de 2001.

Les plus fortes augmentations devraient toucher la MRC de La Jacques-Cartier et la ville de Lévis. Par contre, les populations de la MRC de L'Île-d'Orléans et de la MRC de La Côte-de-Beaupré devraient diminuer.

Croissance démographique de la CMQ, de 1996 à 2021 ⁽¹⁾							
	Année						Variation
	1996	2001	2006	2011	2016	2021	de 1996 à 2021
CMQ	688 225	697 915	711 390	721 133	726 284	727 081	38 856
Québec	513 410	516 543	523 997	528 982	531 030	530 251	16 841
Lévis	120 493	125 495	130 460	134 360	137 027	138 627	18 134
MRC de L'île-d'Orléans	6 994	6 801	6 639	6 515	6 317	6 034	-960
MRC de La Côte-de-Beaupré	21 992	21 943	21 731	21 497	21 065	20 437	-1 555
MRC de La Jacques-Cartier	25 336	27 133	28 563	29 779	30 845	31 732	6 396
		Période					Variation
Variations en pourcentage		de 1996 à 2001	de 2001 à 2006	de 2006 à 2011	de 2011 à 2016	de 2016 à 2021	de 1996 à 2021
CMQ		1,4%	1,9%	1,4%	0,7%	0,1%	5,6%
Québec		0,6%	1,4%	1,0%	0,4%	-0,1%	3,3%
Lévis		4,2%	4,0%	3,0%	2,0%	1,2%	15,0%
MRC de L'île-d'Orléans		-2,8%	-2,4%	-1,9%	-3,0%	-4,5%	-13,7%
MRC de La Côte-de-Beaupré		-0,2%	-1,0%	-1,1%	-2,0%	-3,0%	-7,1%
MRC de La Jacques-Cartier		7,1%	5,3%	4,3%	3,6%	2,9%	25,2%
<p>1. Le scénario spécial est rattaché aux populations des MRC et de la région métropolitaine de recensement de Québec selon le scénario A de référence des perspectives démographiques régionales 1996-2041 de l'Institut de la statistique du Québec, édition 2000. Les données de 1996 et de 2001 ne correspondent pas aux données publiées dans les recensements pour ces années. Elles proviennent du modèle d'estimation de l'ISQ qui utilise plutôt des données ajustées.</p>							
Source : Institut de la statistique du Québec, Projection démographique spéciale, février 2002							

Un vieillissement prévisible de la population

Selon le modèle de l'ISQ, un vieillissement de la population est prévisible sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La tranche d'âge des 65 ans et plus devrait augmenter de 110 % dans la CMQ. Cette tranche d'âge grossit d'ailleurs dans chacune des deux grandes villes et dans chacune des trois MRC. En 2021 , les 65 ans et plus représenteraient environ 23 % de la population totale de la CMQ, comparativement à 12 % en 1996.

En revanche, la population des jeunes de 14 ans et moins et celle des adultes de moins de 45 ans devraient diminuer dans l'ensemble de la CMQ. Les jeunes de 0 à 14 ans formeraient 13 % de la population de la CMQ en 2021, comparativement à 17 % en 1996.

5. L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

5.1 La structure d'emploi de la région métropolitaine de Québec

La population active et le taux de chômage

La RMR de Québec compte 567 700 personnes en âge de travailler (des personnes de 15 ans et plus) en 2001, selon l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada. De ce nombre, 339 000 personnes occupent un emploi alors que 28 800 personnes, disponibles pour travailler, sont en chômage. Cela représente une population active de 367 800 personnes, pour un taux d'activité de 64,8 %, taux qui est demeuré plutôt stable au cours de la dernière décennie (66,3 % selon l'EPA de 1991).

En 2001, le taux de chômage dans la RMR de Québec atteint son plus bas niveau en plus de dix ans, soit 7,8 % comparativement à 10,5 % en 1997. Ce taux général ne doit toutefois pas faire oublier la réalité plus difficile de certaines zones. En effet, les données du recensement de 1996¹⁷ montrent qu'à Québec, les arrondissements 1 et 6 présentaient des taux de chômage respectifs de 14,4 % et de 17,0 %; ailleurs, les zones satellites, par exemple sur la Côte-de-Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps, avaient des taux de chômage respectifs de 17,3 % et de 21,3 %.

Fait à souligner, entre 1997 et 2001, la baisse du taux de chômage à Québec a été identique à celle de la RMR de Montréal et à celle de l'ensemble du Québec, soit - 2,7 %.

Une économie basée sur les services

Selon l'EPA, le secteur tertiaire – celui des services – représente 86 % des 339 000 emplois que compte en 2001 la RMR de Québec, comparativement à 74,6 % dans l'ensemble du Québec.

De manière plus détaillée, on note que le commerce compte pour 16 % des emplois de la RMR, les services de santé et d'assistance sociale pour 13,7 % et l'administration publique (les fonctions publiques locale, provinciale et fédérale) pour 11,1 % des emplois. A eux trois, ces sous-secteurs représentent une proportion de 40,8 %, soit près de 138 100 emplois.

Parmi les autres branches d'emploi d'importance du secteur des services, il y a lieu de mentionner la finance, l'assurance et l'immobilier (8 %), les services professionnels, scientifiques et techniques (7,2 %), l'enseignement (6,2 %), qui regroupent 72 000 emplois.

Par ailleurs, l'enquête indique que le secteur secondaire – lequel inclut la fabrication de biens et la construction – était responsable de 12,9 % des emplois de la RMR (près de 44 000 emplois) tandis que le secteur primaire, avec à peine plus de 1 %, compte environ 3 900 emplois.

¹⁷ La conversion des données du recensement de 2001 n'est pas disponible pour les arrondissements des deux nouvelles villes.

Les piliers économiques de l'agglomération

Avec les sièges sociaux de 95 des 163 organisations gouvernementales et 33,6 % de l'effectif total du gouvernement du Québec, l'administration gouvernementale du Québec représente toujours la principale base économique et le plus gros employeur de la capitale, et cela, malgré une réduction de son effectif. L'industrie gouvernementale génère dans la capitale des dépenses budgétaires annuelles de l'ordre de 1,5 milliard de dollars.

De fait, l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux sur le territoire de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (CUQ) est passé de 39 803 en 1992 à 35 305 en 2000, soit une diminution de 11,3 %¹⁸. Il faut toutefois signaler que 1998 constituait le creux de la vague alors que l'effectif a atteint le plancher de 32 242 emplois, pour ensuite augmenter de 9,5 % entre 1998 et 2000.

À titre de comparaison, au cours de la période 1992-1998, l'effectif des ministères et des organismes sur le territoire de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM) a diminué de 4,7 % et celui des autres régions de 6,2 %. De façon globale, en 1998, l'effectif sur le territoire de la CUQ représentait 33,6 % du total pour l'ensemble du Québec (contre 35 % en 1992), celui de la CUM 31 % (contre 30,1 % en 1992) et celui des autres régions 35,4 % (contre 34,9 % en 1992).

L'industrie touristique constitue également l'un des secteurs d'activité économique importants de la CMQ avec plus de 4 millions de touristes qui dépensent annuellement plus d'un milliard de dollars. Il est à noter que les dépenses touristiques ont connu une hausse de 30 % au cours des trois dernières années et que 50 % de celles-ci sont attribuables aux touristes provenant de l'extérieur du Canada.

Plus de 85 % des touristes visitent l'agglomération de Québec par agrément, ce qui en fait la région de tourisme d'agrément la plus fréquentée au Canada. Le tourisme d'affaires, qui représente 12 % des touristes et 18 % des dépenses, est cependant de beaucoup en dessous du poids moyen de cette catégorie comparativement aux trois premières destinations canadiennes que sont Montréal, Toronto et Vancouver.

L'industrie culturelle et du patrimoine contribue aussi substantiellement à l'économie de la région. Une étude commandée par le Conseil de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches à l'Institut de la statistique du Québec parue en septembre 2001 révèle, pour l'année 1997-1998, des dépenses de l'ordre de 1,3 MM \$ dans le domaine de la culture pour les deux régions administratives, dont 940 M \$ en frais d'opération, et quelque 21 000 emplois directs et indirects (personnes-année) soutenus.

Ayant accès à un marché de 80 millions de consommateurs dans un rayon de 1000 kilomètres, la Communauté métropolitaine de Québec compte plus de 6 000 chercheurs et associés regroupés au sein d'un réseau de 100 centres de recherche, constituant autant de points d'appui technologiques au développement des entreprises. Parmi ces centres de recherche, plusieurs sont à l'avant-garde dans des secteurs d'ancrage de la

¹⁸ « Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2000 », Commission de la capitale nationale du Québec, janvier 2001.

nouvelle économie, notamment l'INO (Institut national d'optique), le centre de recherche du Centre Hospitalier de l'Université Laval et le Centre de recherche en géomatique de l'Université Laval. La CMQ abrite aussi le Parc technologique du Québec métropolitain qui est reconnu par les « University related parks » de l'Amérique.

Le secteur des ressources naturelles joue également un rôle important dans la région, particulièrement en périphérie des villes de Québec et de Lévis. En ce qui a trait à la foresterie, sur le territoire de la CMQ on dénombre 4 usines de pâtes et papiers qui créent 1 905 emplois, 7 entreprises en première transformation où l'on retrouve 588 emplois et 76 entreprises dans le domaine de la deuxième et de la troisième transformations qui comptent 1 719 emplois, pour un total de 4 212 emplois. Les activités liées à la ressource minérale sur le territoire de la CMQ sont abondantes en matière de services surtout. En effet, on y trouve plusieurs centres de recherche, tels le Centre de recherche minérale COREM, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Centre géoscientifique de Québec ou encore l'Université Laval. De plus, l'Association minière du Québec de même que la Société québécoise d'exploration minière et plusieurs compagnies minières d'exploration sont situées au même endroit. Il existe également sur le territoire l'une des trois plus importantes usines de transformation de la pierre au Canada. Plusieurs entreprises œuvrant dans ce domaine ont également leurs bureaux à Québec. Le port de Québec voit une action importante de son activité liée au domaine minéral par le transport de concentrés de cuivre et de nickel ou celui de la pierre architecturale. L'activité d'exploitation minière, par contre, est relativement faible, se résumant à l'exploitation de substances minérales de surface pour la pierre architecturale, pour le ciment, pour la pierre à construire ou pour le sable et le gravier. On retrouve sur le TNO de la MRC de La Jacques-Cartier quelque 33 sites d'extraction de substances minérales de surface et 56 sites d'extraction de sable et de gravier sur le TNO de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

L'espace agricole de la CMQ est surtout caractérisé par la diversité de ses entreprises agricoles, de ses activités et de ses circuits de commercialisation. Les 573 exploitations agricoles du territoire se répartissent de la façon suivante : 211 œuvrent dans le secteur horticole, 133 en production laitière, 78 élèvent du bovin de boucherie, 30 de la volaille, 15 exploitent l'acériculture, 6 exploitent l'industrie porcine et la centaine restante exerce l'agriculture dans une multitude de domaines, comprenant les élevages plus marginaux et diverses productions végétales telles les céréales et oléagineux et les fourrages. Le secteur de la transformation bioalimentaire compte quelque 250 entreprises qui créent plus de 4 100 emplois et des revenus de 500 millions. Si on inclut les commerces de gros et de détail et la restauration, l'ensemble du secteur bioalimentaire de la CMQ contribue pour près de 1 milliard au PIB de la CMQ, soit 10 % de l'activité économique créée par le secteur bioalimentaire québécois sur le plan du PIB et sur celui des emplois créés (34 000).

Les grands pôles d'emploi

Sur le territoire de la CMQ, les emplois sont concentrés à 90 %¹⁹ sur la rive nord, dans deux pôles principaux : le pôle de Québec Centre, qui regroupe 34 % des emplois que compte la rive nord, et le plateau de Sainte-Foy, qui en regroupe 20 %. Seulement 10 %

¹⁹ Les données d'emploi datent de 1993 et proviennent de *L'Activité économique dans l'agglomération de Québec. État de situation et perspectives à l'horizon 2011*, ministère des Transports, 1995.

des emplois se trouvent sur la rive sud, regroupés à 68 % dans le pôle Lévis/Saint-Romuald.

Les prédictions de 1995 indiquent que les tendances antérieures de répartition des emplois devraient se poursuivre jusqu'en 2011. Une certaine concentration des emplois devrait donc se maintenir dans les pôles existants. Ainsi, les fonctions qui se rattachent à l'administration publique, aux institutions publiques et privées, aux services financiers, aux services aux entreprises, à la restauration et à l'hébergement demeureront concentrées dans les secteurs centraux. En outre, la tendance au redéploiement des fonctions commerciales en périphérie, principalement le long des grands axes routiers comme on l'anticipait, s'est poursuivie et pourrait bien se poursuivre puisque ce sont justement les emplois liés aux activités commerciales qui devraient connaître la plus forte augmentation d'ici 2011. En effet, on prévoyait une hausse de 44 % des emplois dans ce secteur, comparativement à 26 % pour les emplois totaux pour la période entre 1993 et 2011.

5.2 La structure économique

Les organismes de développement économique

Une étude réalisée pour la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain²⁰ a établi à 94 le nombre d'organismes liés au développement économique dans la RMQ, dont 47 ont fait l'objet d'une analyse détaillée. La majorité de ces derniers n'ont pas de champ spécifique d'activités, c'est donc dire qu'ils soutiennent à divers degrés les entreprises sur le plan de la promotion, du financement, de la formation et de l'enseignement.

Plus d'une quarantaine d'organismes distincts offrent des activités de soutien à l'entreprise, généralement des services de première ligne. Le soutien aux entreprises constitue, et de loin, l'activité qui présente le plus de possibilité de chevauchements. Sur les 41 organismes qui ont comme mandat de soutenir l'entreprise, il faut signaler l'existence de 5 CLD et de 7 CJE. Ils sont en interaction avec les autres organismes de soutien de la région qui occupent des créneaux spécialisés d'activités, comme Émergence Entrepreneurs, ou qui ont des actions territoriales plus délimitées, comme le CREECQ (maintenant la CDEC de Québec).

La haute technologie fait l'objet des visées de plusieurs organismes d'aide. On évalue à treize le nombre d'organismes actifs dans ce créneau de développement, dont le Parc technologique, le GATIQ, la SPEQM, la Cité de l'Optique et accessoirement la Corporation économique de Saint-Augustin, les CRD, le Grappe, le CDEU, les CLD et le CJE.

²⁰ Arthur Anderson et Municonsult. Étude d'un modèle optimum d'organisation régionale dans le contexte de la Stratégie de diversification économique de la région de la capitale nationale et la région métropolitaine de Québec. Mai 2001. pp28-29

Dans la nouvelle ville de Lévis**Les Arrondissements Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et Chutes-de-la-Chaudière-Est**

La majorité des entreprises de ces deux arrondissements sont de petite taille. En effet 88,9 % d'entre elles emploient moins de 20 salariés.

L'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest se démarque par ses entreprises manufacturières de produits métalliques, de la transformation du bois, du matériel de transport, de la transformation des aliments et du plastique. Le territoire, autrefois rural, a désormais une vocation agricole, surtout grâce à la culture maraîchère.

L'arrondissement Chutes-de-la-chaudière-Est a une vocation nettement industrielle. Le parc industriel de Saint-Romuald emploie la majorité des travailleurs manufacturiers. Plus de 115 établissements industriels, manufactures et commerces, dont la raffinerie Ultramar, y ont pignon sur rue. Les produits métalliques, la transformation des aliments, les produits du pétrole, la transformation du bois, la machinerie, le meuble et l'imprimerie sont les secteurs d'activité importants de l'arrondissement.

Selon Développement des ressources humaines Canada, ces deux arrondissements regroupent environ 1 900 employeurs répartis de la façon suivante :

Répartition des employeurs selon le secteur d'activité**Ancienne MRC Chutes-de-la-Chaudière**

Secteur d'activité	Employeurs (%) (n = 1 860)
Primaire	3,0
Manufacturier	14,6
Construction	12,8
Tertiaire	69,6
TOTAL	100

Source : Développement des ressources humaines Canada, octobre 2000.

Note : La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est incluse. Selon les données de DRHC sur le secteur manufacturier, environ 25 entreprises seraient situés à Saint-Lambert-de-Lauzon.

L'Arrondissement Desjardins

Dans l'arrondissement Desjardins, la majorité des entreprises sont de petite taille : 86,6 % d'entre elles emploient moins de 20 salariés. Cet arrondissement se démarque cependant par la présence, sur son territoire, du Mouvement Desjardins. Le commerce de détail y est aussi bien implanté. Du côté manufacturier, les secteurs de la transformation des aliments et de la transformation du bois prédominent. L'avenir du chantier maritime semble toutefois incertain.

Le démarrage du Carrefour de la nouvelle économie (CNE) est bien amorcé grâce aux quelques entreprises comptant plus de 100 emplois qui s'y sont établies depuis 1999; leur agrandissement récent témoigne d'ailleurs de leur succès. En outre, le Complexe technologique, qui rassemble l'Agbiocentre (centre d'émergence d'entreprises), Transbiotech (transfert en biotechnologies) et le Centre de robotique industrielle (automatisation et informatisation de la production), apparaît comme un acteur dynamique de la nouvelle économie sur la rive sud.

Selon Développement des ressources humaines Canada, Lévis compte environ 1 400 employeurs répartis de la façon suivante :

Répartition des employeurs selon le secteur d'activité

MRC Desjardins

Secteurs d'activité	Employeurs (%) (n = 1 357)
Primaire	2,5
Manufacturier	12,0
Construction	7,8
Tertiaire	77,7
TOTAL	100

Source : Développement des ressources humaines Canada, octobre 2000.

Note : La municipalité de Saint-Henri est incluse. Selon les données de DRHC sur le secteur manufacturier, une vingtaine d'entreprises seraient situées à Saint-Henri.

La nouvelle ville de Québec

La ville de Québec compte 17 395 employeurs. Le tableau qui suit indique leur répartition par secteurs d'activité. On constate que les secteurs qui comportent le plus grand nombre d'employeurs sont les suivants : le commerce de gros et de détail (4 555); les intermédiaires financiers, les assurances et les services aux entreprises (3 073); les services gouvernementaux, d'enseignement et des soins de santé (2 023). Ces grands secteurs regroupent, à eux trois, 55,5 % des employeurs de la nouvelle ville de Québec.

La majorité des 17 395 employeurs embauchent moins de 20 employés (87,2 %), et sont davantage concentrés dans des entreprises de moins de 5 employés (58,5 %). La grande entreprise est surtout présente dans les secteurs des services gouvernementaux, d'enseignement et des soins de santé (146 entreprises sur 399).

Les employeurs du secteur primaire sont fortement concentrés dans le secteur de Beauport²¹, à cause de la proximité de l'Île d'Orléans. Le secteur manufacturier est particulièrement présent dans Vanier, Sainte-Foy, Saint-Roch et Beauport. Un peu plus de 76 % des employeurs de la construction se retrouvent dans Charlesbourg, Beauport, Vanier et Sainte-Foy. Ils sont aussi présents en bon nombre dans Loretteville.

Des 642 employeurs du domaine du transport et des communications, 129 sont répartis sur le territoire de Sainte-Foy, 123 sur celui de Vanier et 112 sur celui de Charlesbourg. Sainte-Foy, Vanier, Saint-Roch et Montcalm comptent collectivement près de 61,1 % des employeurs du secteur du commerce de gros et de détail de la ville de Québec. La présence de distributeurs dans leur parc industriel peut expliquer l'importance de ce secteur dans ces territoires.

Les intermédiaires financiers, les assurances et les services aux entreprises pour leur part sont fortement concentrés dans Sainte-Foy, dans Montcalm et dans Saint-Roch. On retrouve toutefois bon nombre d'employeurs dans Vanier et dans Charlesbourg.

Des 2 023 employeurs du secteur des services gouvernementaux, d'enseignement et des soins de santé, un peu plus de 52 % se retrouvent dans Montcalm, dans Saint-Roch et dans Sainte-Foy. Étant donné la présence d'édifices gouvernementaux très importants relativement au nombre d'employés qu'ils abritent (ministères québécois, hôpitaux et CLSC, cégep et Université Laval), plusieurs employeurs de ces secteurs comptent 100 employés et plus.

Le secteur hébergement et restauration est relativement bien présent dans chacun des CLE qui composent la ville de Québec. Toutefois, les secteurs de Sainte-Foy, de Montcalm et de Saint-Roch sont ceux où l'on compte le plus grand nombre d'employeurs. Par ailleurs, les grands hôtels sont concentrés sur leur territoire et représentent une forte proportion des employeurs comptant 100 employés et plus.

Le secteur des autres services²² regroupe 2 645 employeurs. Sainte-Foy est celui qui en compte le plus avec 605 employeurs, alors que la Côte-de-Beaupré en compte le moins avec 113 employeurs.

²¹ La répartition géographique des employeurs est compilée par les Centres locaux d'emploi (CLE). Le territoire de ces derniers ne correspond pas exactement à celui des anciennes villes et des anciens quartiers du même nom. La différence n'est toutefois pas suffisante pour fausser l'image quant aux concentrations d'employeurs.

²² Les autres services regroupent les services de divertissement et loisirs, les services personnels et domestiques, les associations et les autres services.

Répartition des employeurs par secteur d'activité et selon le nombre d'employés pour la ville de Québec

	Moins de 5 employés	5-19 employés	20-99 employés	Plus de 100 employés	TOTAL
Primaire	203	55	23	1	146
Manufacturier	550	335	168	54	1 107
Construction	1 150	434	126	6	1 716
Transport et Communications	381	151	87	23	642
Commerce de gros et de détail	2 556	1 536	408	55	4 555
Intermédiaires financiers, assurances et services aux entreprises	1 875	799	333	66	3 073
Services gouvernementaux, d'enseignement et des soins de santé	1 079	574	224	146	2 023
Hébergement et restauration	473	534	323	22	1 352
Autres services	1 901	577	141	26	2 645
TOTAL	10 168	4 995	1 833	399	17 395

Source : DRHC, octobre 2001.

Données présentées à titre indicatif seulement. Elles représentent le nombre maximum d'emplois par secteur d'activité en cours d'année.

5.3 Des éléments susceptibles d'influencer l'évolution économique

Certains éléments sont susceptibles d'influencer l'évolution des activités économiques de l'agglomération et donc son aménagement. Retenons les faits suivants :

- De 1997 à 2001, l'emploi chez les jeunes de 15 à 29 ans a augmenté de 8,8 % par an pour un total de 27 700 nouveaux emplois sur les 31 900 déjà cités.
- Le taux d'occupation des 20 hôtels majeurs est passé de 61,2 % en 1997 à 68,7 % en 2000, soit un taux record depuis au moins les dix dernières années, même si ce taux a régressé à 65,9 % en 2001.
- Le marché des espaces à bureaux (un indicateur intéressant dans une économie de services) a absorbé près de 225 000 pieds carrés en 2001, et le taux d'inoccupation a chuté de 12 % à 9,9 % au début de 2002, selon une étude que vient de publier la firme d'évaluateurs agréés Racine, Larochelle & associés (*Le Soleil*, 21 mars 2002). Rappelons que ce taux était de 19,8 % en 1997.
- Plusieurs indicateurs d'investissements sont fortement à la hausse depuis 1998, telles la valeur des permis de bâtir (65 %) et les dépenses en immobilisations (37,8 %, dont 41 % pour le secteur privé).

Sources:

- Bureau de la capitale nationale, *Portrait économique de la région de la Capitale*, disponible dans son site Internet.
- Bureau de la capitale nationale, *Stratégie de diversification de la capitale: bilan de l'emploi* (document de travail).
- Commission de la capitale nationale, *La capitale nationale en chiffres 2001-Profil socio-économique*, novembre 2001.
- Emploi-Québec, *Les principales caractéristiques du marché du travail de la Nouvelle ville de Lévis*, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, novembre 2001.
- Emploi-Québec, Direction de la Capitale Nationale. Sans titre.
- Le Soleil, jeudi, 21 mars 2002, *Les immeubles à bureaux n'ont jamais été aussi pleins en 10 ans*, René Lewandow
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, présentation au Comité interministériel sur le Cadre d'aménagement de la communauté métropolitaine de Québec, le 17 janvier 2002.
- Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2001.

6. LE TRANSPORT²³

Les activités de transport des personnes et des marchandises de l'agglomération de Québec peuvent s'appuyer sur des infrastructures de transport d'importance, lesquelles constituent autant d'actifs de taille pour la Communauté métropolitaine de Québec. Elles comprennent les réseaux autoroutier et routier, le réseau ferroviaire de même que le port et l'aéroport de Québec.

6.1 Les infrastructures de transport

Le réseau autoroutier

L'agglomération de Québec possède un réseau autoroutier très bien développé, dont la mise en place s'est faite au cours des 40 dernières années. Le cœur du réseau est constitué de l'« itinéraire stratégique Henri-IV–Félix-Leclerc », s'inscrivant dans le prolongement d'axes à fonction nationale ou interrégionale, soit :

- l'autoroute Jean-Lesage (20);
- l'autoroute Robert-Cliche (73 sud);
- l'autoroute Félix-Leclerc (40) vers l'est;
- l'autoroute Robert-Cliche (73 nord).

Sur la rive nord, une série de voies rapides (autoroute Dufferin-Montmorency, autoroute Laurentienne, autoroute Charest, boulevard Champlain et boulevard Laurier) convergent vers le centre-ville de Québec. Ces voies rapides devaient, à l'origine, être reliées entre elles au centre-ville, mais comme elles ne l'ont pas été, leur harmonisation avec le réseau local demeure difficile.

Certains tronçons autoroutiers, soit l'autoroute Duplessis, l'autoroute du Vallon et l'autoroute Henri-IV au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, agissent comme axes de raccordement à l'itinéraire stratégique. L'autoroute Duplessis sert aussi d'itinéraire de remplacement de l'autoroute Henri-IV et constitue, avec la route de l'Aéroport, l'axe d'accès principal à l'aéroport international Jean-Lesage. On le constate, la configuration du réseau autoroutier a fait converger la circulation vers l'itinéraire stratégique Henri-IV–Félix-Leclerc, lequel est devenu un lieu de passage obligé très fortement sollicité.

Le réseau routier de l'agglomération est également composé d'axes des réseaux national et régional et d'un certain nombre de boulevards urbains assurant les liaisons intermunicipales. Cependant, des lacunes dans la hiérarchisation du réseau local et dans l'harmonisation de ce dernier avec le réseau autoroutier occasionnent des problèmes de fluidité et de sécurité.

²³ La présente section reprend, pour l'essentiel, les inventaires menés par le ministère des Transports lors de la production du Plan de transport de l'agglomération de la Capitale-Nationale, *Pour une région en mouvement*, avril 2000.

Le réseau ferroviaire

La mise en place des principales infrastructures ferroviaires, dans l'agglomération de Québec, remonte au début du siècle. Les deux transporteurs nationaux, soit le Canadien National (CN) et le Canadien Pacifique (CP), ainsi que le Québec Central (QC), ont développé, au fil des ans, un imposant réseau de subdivisions ferroviaires, d'embranchements industriels, de gares de triage et de gares de passagers.

La région de Québec dispose de 275 voies, dont la capacité d'accueil s'élève à 8 883 wagons. Les cours de triage accaparent 35 % des voies et 60 % de la capacité de réception des wagons, alors que le Port de Québec dispose de 19 % des voies et de 17 % de la capacité d'accueil des wagons.

Sur la rive nord, les subdivisions ferroviaires Bridge, La Tuque, Saint-Raymond, Trois-Rivières et Murray Bay relient l'agglomération de Québec au réseau transcontinental situé sur la rive sud du fleuve, et aux réseaux qui mènent, en direction ouest et par le nord du fleuve, vers Trois-Rivières, Montréal, le lac Saint-Jean et l'Abitibi, de même que, en direction est, vers La Malbaie et Clermont.

Les lignes ferroviaires comptent, en plus du pont de Québec, sur des ouvrages d'importance comme le viaduc de Cap-Rouge et un tunnel passant sous le cap Diamant pour joindre le port de Québec, qui constitue évidemment une des destinations ferroviaires majeures.

Sur la rive sud, le réseau ferroviaire est composé de deux lignes principales et d'embranchements ferroviaires. Les subdivisions Montmagny et Drummondville font partie de l'axe transcontinental du CN. La subdivision Bridge rejoint le pont de Québec pour faire le lien avec la rive nord.

En plus de ces lignes ferroviaires, les infrastructures de l'agglomération comprennent 16 embranchements ferroviaires industriels. La rive nord compte douze de ces embranchements, dont trois desservent les sites du Port de Québec. La rive sud compte quatre embranchements industriels, qui desservent, entre autres, le chantier maritime M.I.L. Davie et la raffinerie Ultramar dans le parc industriel de Saint-Romuald.

Enfin, quatre cours de triage complètent ces infrastructures ferroviaires. La gare de triage Joffre, située sur la rive sud, s'avère la plus importante cour ferroviaire de la région de Québec. On y compte 48 voies pour le garage et le tri des wagons et une capacité d'accueil d'au-delà de 3 000 wagons.

Sur la rive nord, la cour de triage Henri IV du CP dispose de 26 voies pour le garage et le tri des wagons, et sa capacité d'accueil s'élève à 1 350 wagons. Les autres cours de triage sont, par ordre d'importance, la cour de Sainte-Foy, la cour de Limoilou et celle d'Allenby.

Le port

Depuis les débuts de la Nouvelle-France et jusqu'à maintenant, Québec a assumé un rôle portuaire important. Né dans l'anse circonscrite aujourd'hui par la rue du Marché-Champlain, le havre de Québec a graduellement allongé ses quais, à l'ouest, vers l'Anse-au-Foulon et, à l'est, vers l'estuaire de la rivière Saint-Charles.

Le secteur de Beauport possède un bon potentiel de développement et offre les tirants d'eau les plus importants du port. Les activités de ce secteur se caractérisent par l'entreposage des marchandises en vrac solides, tels des minerais et rebuts de métal, et des marchandises en vrac liquides, à savoir des produits pétroliers et chimiques.

Le secteur de l'Estuaire, compris dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec / basse-ville de Québec, regroupe une marina, les activités de croisière et d'excursion, la Compagnie Bunge du Canada (céréales), l'administration du Port de Québec, des hangars et des postes à quais, la traverse de Lévis et la Garde côtière canadienne. L'accès terrestre à ce secteur reste problématique.

Le secteur de L'Anse-au-Foulon est situé aux limites des anciennes villes de Québec et de Sillery. Les principales activités portuaires qui se pratiquent dans le secteur sont la manutention de marchandises générales (produits miniers, granit), l'entreposage de sel, la manutention de marchandises en vrac solides et liquides, la manutention de céréales et des engrais.

Le secteur portuaire de la rive sud comprend les quais de la raffinerie Ultramar, qui sont reliés à la raffinerie par un pipeline, et le quai Paquet. Le quai de la traverse de Lévis, la marina de Lévis et les infrastructures du chantier maritime à Lauzon complètent le portrait portuaire de la rive sud.

La traverse de Québec-Lévis, exploitée par la Société des traversiers du Québec, est le plus ancien des liens entre la rive nord et la rive sud. On y offre un service relativement fréquent aux véhicules et aux piétons. Le traversier est surtout utilisé par les résidents de la rive sud, alors que son aire d'influence sur la rive nord est plutôt limitée. Les réseaux de transport de Québec et Lévis desservent les quais de la traverse. L'achalandage annuel de la traverse est d'environ 2,5 millions de passagers et 300 000 véhicules. À titre de comparaison, les ponts de Québec et Pierre-Laporte permettent la traversée de 46 millions de véhicules chaque année.

L'aéroport international Jean-Lesage

Second équipement de transport d'importance dans l'agglomération de Québec après le port, l'aéroport a commencé ses activités au milieu des années 40. Localisé dans la partie ouest de la ville de Québec, l'aéroport international Jean-Lesage occupe une superficie de plus de 700 hectares. L'aéroport possède deux pistes, dont la plus longue permet d'accueillir des gros porteurs.

Construite en 1955, l'aérogare a été agrandie en 1996 pour répondre principalement aux besoins des vols internationaux, qui ont connu une forte croissance depuis 1988. L'aéroport est également doté, depuis 1997, d'une nouvelle tour de contrôle et d'une aire de stationnement agrandie pour les aéronefs.

On retrouve à l'Aéroport international Jean-Lesage le siège social de plusieurs organismes privés (associations, écoles de pilotage, compagnies d'affrètement, transport par hélicoptères, etc.) et gouvernementaux liés au monde de l'aéronautique. Le Fonds du service aérien du gouvernement du Québec exploite une flotte d'appareils de lutte contre les incendies, les appareils affectés aux missions médicales et d'urgence ainsi qu'aux déplacements officiels des membres du gouvernement du Québec.

L'Aéroport de Québec, le Centre des congrès de Québec, l'Office de tourisme de Québec, la Chambre de commerce du Québec métropolitain, le Port de Québec et le

Conseil régional de concertation et de développement de la Capitale Nationale ont formé un groupe d'action sur les liaisons aériennes (GALA). Ce groupe veut intéresser les transporteurs aériens à mieux desservir la capitale nationale du Québec.

Hormis l'Aéroport international Jean-Lesage, on trouve dans la région immédiate de Québec les autres infrastructures de transport aérien suivantes : l'aéroport de Saint-Jean-Chrysostome, qui a une piste de 2 500 pieds (760 mètres) non balisée en sable et gravier, l'héliport du gouvernement du Québec situé à l'édifice « H » au centre-ville de Québec, l'héliport de la Garde côtière situé au port de Québec, celui d'Hydro-Québec situé à Beauport et celui de la Sûreté du Québec à ses quartiers généraux de Québec.

6.2 Le transport des personnes

Le transport en commun

Il s'effectue, dans l'agglomération de Québec, près de 40 millions de déplacements par année en transport en commun.

L'agglomération compte deux organismes de transport en commun, situés sur les deux rives du fleuve. Leurs services ne sont pas intégrés. Cependant, la Société des traversiers du Québec honore les laissez-passer des deux organismes.

Sur la rive nord, le Réseau de transport de la Capitale dessert la ville de Québec et Boischatel. Shannon s'en remet au réseau de transport de Québec, qui y a prolongé son réseau. Les municipalités des MRC de La Côte-de-Beaupré (sauf Boischatel), de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier (sauf Shannon) n'ont pas de service de transport en commun.

Sur la rive sud, le Réseau de transport de Lévis dessert la ville de Lévis. De plus, le réseau transporte ses usagers jusqu'aux centres-villes des anciennes villes de Sainte-Foy et de Québec, évitant ainsi la double tarification pour une partie de ses usagers.

La récente réorganisation municipale a permis aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT) de Pintendre et de Chutes-Chaudières de fusionner avec le Réseau de transport de Lévis. Les contrats de service de ces OMIT avec des transporteurs privés sont honorés par le Réseau de transport de Lévis depuis le 1^{er} janvier 2002. Le Réseau de transport de la Capitale a aussi dû honorer, à partir du 1^{er} janvier 2002, le contrat qui liait la municipalité de Saint-Augustin à un transporteur privé.

Le Réseau de transport de la Capitale, principal transporteur de l'agglomération, compte environ 500 autobus et plus de 1 000 employés. Il dispose de plusieurs kilomètres de voies réservées dans les axes Québec-Sainte-Foy, Québec-Charlesbourg et Québec-Beauport, principalement pour l'usage des Métrobus. Les voies réservées sont également accessibles au Réseau de transport de Lévis, aux taxis et au covoiturage. De plus, les autobus scolaires sont tolérés.

Depuis 1991, le gouvernement a considérablement diminué son aide au transport en commun puisqu'il ne subventionne plus l'exploitation des réseaux de transport de Québec et de Lévis.

Le transport scolaire

Le transport des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire fréquentant les écoles publiques est assuré et organisé par les commissions scolaires. Certaines écoles privées offrent également un service de transport scolaire. Outre les déplacements à pied, la plupart des déplacements sont effectués par les autobus scolaires (88 %), mais le transport en commun est également utilisé (12 %), particulièrement dans les secteurs les plus urbanisés.

Dans certaines situations, avant d'aliéner ou de construire des bâtiments scolaires, des ajustements au transport des élèves peuvent être proposés afin de maximiser l'usage des places-élèves disponibles. Ces situations occasionnent parfois le déplacement de certains élèves de la périphérie vers les quartiers centraux.

Le taxi

L'offre de taxi est plutôt stagnante dans l'agglomération de Québec, puisque le nombre de permis de taxi, qui est d'environ 750, n'a pratiquement pas bougé depuis quinze ans. L'agglomération de Québec est divisée en 21 secteurs aux fins de la réglementation du taxi. Le secteur le plus important, qui comprend les anciennes municipalités de Québec, Loretteville et Vanier, compte 440 permis de taxi, soit 58 % du total.

Outre le service traditionnel de transport exclusif fait de porte à porte et sur demande, le taxi offre, entre autres, un service complémentaire au transport en commun (taxibus), au transport scolaire et au transport médical. Le taxi est aussi responsable de la majorité (57 %) des déplacements gérés par les services de transport adapté de l'agglomération. Bien que les données d'achalandage ne soient pas disponibles, on constate que, dans l'ensemble, la demande de taxi a décliné au cours des dernières années.

Le transport adapté

Le transport des personnes handicapées a pris un essor considérable dans l'agglomération et ailleurs au Québec après l'adoption en 1978 de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et la création subséquente, par le MTQ, du programme d'aide au transport des personnes handicapées.

L'agglomération de Québec compte actuellement sept organismes de transport adapté. Les municipalités non desservies se situent dans les secteurs satellites de la rive nord et ne représentent que 4 % de la population de l'agglomération. L'organisme Transport adapté du Québec métro inc. assure 79 % des déplacements dans l'agglomération. La disponibilité du service varie beaucoup d'un organisme à l'autre. Il est probable que la clientèle continuera de croître au cours des prochaines années, notamment en raison du vieillissement de la population et du virage ambulatoire, mais à un rythme moins soutenu.

La bicyclette

On estime qu'il y a au Québec environ une bicyclette pour deux personnes. Tout indique que les citoyens de l'agglomération partagent l'engouement relativement récent des Québécois pour la bicyclette, surtout dans le cadre de leurs loisirs. Les citoyens utilisent encore rarement la bicyclette pour se rendre au travail ou pour magasiner, quoique 8 %

des cyclistes du Québec aient fait de la bicyclette leur principal moyen de transport et que 13 % s'en servent à l'occasion comme moyen de transport utilitaire²⁴.

Le climat de l'agglomération de Québec n'est pas propice à l'utilisation de la bicyclette toute l'année. À cela s'ajoutent la topographie et les barrières naturelles ou anthropiques (dont les autoroutes), qui rendent difficile l'utilisation de ce mode de transport.

Plusieurs voies cyclables ont été mises en place dans l'agglomération au cours des dix dernières années et de nombreux projets de développement du réseau ont été amorcés. Parmi les principales voies cyclables, on peut mentionner :

- le corridor des Cheminots, d'une longueur de 22 km, qui emprunte l'emprise abandonnée du CN entre Limoilou et Shannon, relie les pistes du Domaine Maizerets/Parc de la Chute Montmorency et Jacques-Cartier/Portneuf et fait partie de l'itinéraire officiel de la Route verte;
- le corridor Harlaka, d'une longueur de 12,5 km, emprunte les emprises ferroviaires abandonnées de la subdivision Montmagny (Harlaka)/Lévis/Saint-Romuald et fait également partie de l'itinéraire officiel de la Route verte;
- le corridor du Littoral, pour le moment incomplet, qui inclut une section longeant le boulevard Champlain, et qui s'étendra de Beauport à Saint-Augustin-de-Desmaures sur une longueur de 50 km.

Les réseaux piétonniers

On sous-évalue souvent l'importance de la marche en tant que mode de transport. Pourtant, en 1991, un déplacement sur sept se faisait à pied à la période de pointe du matin. Ces déplacements sont surtout effectués par des écoliers et, dans une moindre mesure, par des travailleurs.

Quelques traverses piétonnières ont été réalisées pour contrer les effets de barrière des autoroutes. À titre d'exemples, mentionnons la passerelle au-dessus de la rue Dorchester près du parc Victoria ou encore celle qui surplombe l'autoroute du Vallon entre l'Université Laval et le Centre de recherche forestière. Il faut cependant convenir que ces infrastructures sont peu utilisées. Des passages souterrains ont également été réalisés. Mentionnons le réseau reliant certains édifices de la Colline parlementaire à Place Québec. Bien que ces passages soient plus utilisés que les passerelles, il reste que ces réseaux sont peu développés.

6.3 Le transport interurbain des personnes

Le transport interurbain des personnes est largement dominé par l'automobile, qui accapare 90 % des déplacements. L'autocar suit avec 6 %, tandis que l'avion et le train comptent pour quelque 2 % des déplacements chacun.

²⁴ Vélo Québec, État du vélo au Québec, rapport d'étape, Montréal, Vélo Québec, août 1996, annexe 6, p. 27.

Les autocars interurbains

On estime qu'environ un million de personnes entrent et sortent chaque année de l'agglomération de Québec grâce aux services d'autocars interurbains. Le terminus de Québec adjacent à la gare intermodale du Palais est le plus important de l'agglomération, suivi du terminus de Sainte-Foy et du terminus de Lévis. La liaison express Québec-Montréal est la plus importante, non seulement pour l'agglomération mais pour l'ensemble du Québec. Ce service comporte, environ, un départ toutes les heures, du matin au soir, ce qui représente 40 % de l'offre totale dans l'agglomération de Québec.

L'achalandage lié aux autocars interurbains et l'offre de service ne cessent de décroître depuis le début des années 80 et il faut s'attendre à de nouvelles réductions de service à moyen terme, certaines liaisons régionales présentant un degré de précarité extrême.

La situation des services d'autocars nolisés contraste singulièrement avec celle des services d'autocars interurbains. Les fournisseurs de services d'autocars nolisés ont profité d'une croissance significative depuis le début des années 80, dans la foulée du développement de l'industrie touristique régionale. Une part importante des clients vient de l'extérieur du Québec. L'augmentation des activités des services d'autocars nolisés entraîne toutefois des conséquences pour les citoyens du Vieux-Québec, notamment des nuisances importantes liées à la circulation et au stationnement des autocars.

Le transport ferroviaire des passagers

La région est dotée de quatre importantes gares de voyageurs : sur la rive nord, la gare du Palais et la gare de Sainte-Foy et, sur la rive sud, la gare de Lévis et la gare de Charny. La gare du Palais fait partie d'un complexe intermodal : on y trouve une gare régionale d'autobus, les services d'autobus urbains et les taxis.

La région de Québec est desservie par les services ferroviaires passagers de Via Rail, dont les trains utilisent les voies appartenant aux compagnies ferroviaires destinées au transport des marchandises. Deux liaisons (Chaleur et Océan) joignent les provinces de l'Atlantique à partir de Montréal et effectuent un arrêt à la gare intermodale de Lévis. Enfin, la liaison Québec-Montréal assure l'accès aux services du Corridor Québec-Windsor.

Il est à noter que 90 % des passagers ferroviaires dans la région de Québec transitent par les gares de la rive nord, soit celles du Palais et de Sainte-Foy. Entre 1998 et 2000, le nombre de passagers de Via Rail est passé de 275 000 à 319 000.

Le transport aérien des passagers

L'achalandage de l'aéroport international Jean-Lesage le place au 15^e rang parmi les aéroports canadiens. Un total de plus de 629 000 passagers y ont transité en 1997.

L'aéroport international Jean-Lesage joue le rôle de plaque tournante du trafic aérien de passagers pour la région du centre et de l'est du Québec.

6.4 Le transport des marchandises

Le camionnage

Une enquête en bordure de route effectuée en 1993 par le ministère des Transports aux limites du territoire considéré pour le plan de transport démontre que l'agglomération de Québec, par sa situation géographique, constitue un lieu de passage obligé pour les déplacements de marchandises vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et les Maritimes. Ainsi, 40 % des véhicules lourds qui entrent quotidiennement dans l'agglomération de Québec sont en transit. La proportion n'est que de 25 % dans la région montréalaise. L'enquête révèle que 46 % de ces véhicules en transit circulaient sur la rive nord, et 54 % sur la rive sud.

La même enquête révèle la position excentrique de l'agglomération de Québec par rapport aux grands axes de transport nationaux et internationaux. En effet, 95 % des véhicules lourds qui entrent quotidiennement dans l'agglomération proviennent du Québec, tandis que plus de 75 % des camions en transit viennent des régions du Québec et se dirigent vers ces mêmes régions. En outre, l'enquête indique que plus de la moitié des véhicules lourds qui se dirigent quotidiennement vers l'agglomération de Québec sont de faible gabarit, alors que près de 80 % des camions en transit sont de fort gabarit.

À l'échelle de l'agglomération, l'examen de la répartition géographique des principales activités économiques qui font appel au camionnage révèle une concentration de ces activités dans les secteurs ouest, nord-ouest et centre nord. L'enquête réalisée par le ministère des Transports en 1993 montre que 43 % des camions entrant dans l'agglomération se dirigent vers ces trois secteurs, où se trouvent les deux tiers des emplois de commerce de gros de l'agglomération et une activité commerciale de détail intense, avec plusieurs magasins entrepôts et quelques parcs industriels. La rive sud, pour sa part, reçoit 25 % des camions entrant dans l'agglomération, alors que les secteurs centre-ville et centre-sud en accueillent seulement 15 %.

Les grands axes autoroutiers desservant les secteurs où se concentre l'activité de camionnage (les autoroutes Henri-IV, Félix-Leclerc et Charest) canalisent une bonne part du trafic lourd. On y observe des volumes de camions pouvant dépasser 15 % des débits journaliers moyens de circulation.

Sur la rive sud, certaines routes nationales et régionales, telles les routes 116, 171, 173 et 275, canalisent une forte proportion de véhicules lourds. Ces routes se raccordent à l'autoroute 20, qui constitue le principal axe de transit des véhicules lourds à l'intérieur de l'agglomération de Québec.

Par ailleurs, les volumes de véhicules lourds circulant sur les principales artères du centre-ville de Québec constituent une proportion relativement faible des débits journaliers moyens de circulation. Ainsi, dans le secteur de la Haute-Ville, sur la Grande-Allée, le chemin Sainte-Foy et le boulevard René-Lévesque, la proportion de véhicules lourds demeure inférieure à 3 % du trafic journalier moyen et les camions sont presque exclusivement du type porteur (une unité).

Par contre, dans le secteur de la Basse-Ville, la proportion de camions circulant sur les principales artères est relativement plus élevée que dans celui de la Haute-Ville. Ainsi, cette proportion peut atteindre jusqu'à 5 % sur les boulevards Champlain, Charest et

Henri-Bourassa et les rues Dorchester, Dalhousie et Saint-André. De plus, la proportion de gros camions (deux unités et plus) y est plus significative, puisque ce type de camions représente en moyenne 25 % des véhicules lourds circulant sur ces artères. Une grande partie du trafic lourd est occasionnée par les activités portuaires.

Le transport ferroviaire des marchandises

Sur la rive sud, les subdivisions Montmagny et Drummondville remplissent en tout premier lieu une fonction continentale puisqu'elles acheminent le trafic ferroviaire transitant entre les grandes régions économiques du continent nord-américain, qu'il s'agisse de trafic international (ou transfrontalier), de trafic intracanadien ou de trafic d'import-export outre-mer (via le port d'Halifax).

La subdivision Montmagny permet le passage annuellement de quelque 480 000 wagons de marchandises (unités intermodales incluses). Les principales marchandises transportées sur cette ligne comprennent notamment des produits chimiques, des céréales, du papier, des produits forestiers, des produits pétroliers, des véhicules automobiles ainsi que des marchandises générales en conteneurs et semi-remorques. Pour assurer l'acheminement de cet important trafic, une cinquantaine de trains y circulent toutes les semaines dans chaque direction. À ces nombreux convois, il faut ajouter les trains de potasse en provenance de l'Ouest canadien pour les Maritimes, les trains de blé de l'Ouest à destination du port de Québec (trafic saisonnier) ainsi que les convois quotidiens de « l'Ultratrain ». L'Ultratrain est un train-bloc formé d'une soixantaine de wagons-citernes et de locomotives attitrées opérant entre la raffinerie de pétrole Ultramar de Saint-Romuald et les réservoirs de la compagnie à Rivière-des-Prairies (Montréal-Est).

Sur la rive nord, les principaux produits transportés sont des copeaux, des minerais et concentrés de minerai en provenance ou à destination du Port de Québec, du papier journal, de la pâte de bois, des produits alimentaires, des céréales, de l'alumine ainsi que des cigarettes.

Le transport maritime

Équipement de transport à caractère régional, national et même continental, le port de Québec est un lieu de passage et d'entreposage de marchandises diverses de toute provenance et de toute destination, ainsi qu'une zone industrielle où se localisent certaines entreprises qui bénéficient directement de ce nœud intermodal. Sur l'ensemble du tonnage manutentionné au port, les trois quarts sont transportés par bateau, le quart qui reste empruntant soit le train, soit le camion. Cela représentait en 1994 près de 11 000 wagons et plus de 168 000 camions assurant le transport des marchandises en provenance et en direction du port.

Plusieurs entreprises commerciales et industrielles se sont établies à proximité du port ou dans celui-ci afin de profiter des installations portuaires. Le port est également un équipement de transport indispensable à la survie et au développement de plusieurs entreprises des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. À titre d'exemples, mentionnons les producteurs de granit de Lac-Mégantic, de Portneuf et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les papetières et les nombreuses scieries.

L'industrie maritime liée aux ports des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches, et plus particulièrement au port de Québec, a entraîné, en 1994, des

retombées économiques de plus de 350 millions de dollars et a permis de maintenir l'équivalent de 6 455 emplois à plein temps. À titre comparatif, ces emplois représentent les deux tiers de ceux qui sont imputables à l'Université Laval et presque trois fois plus que ceux du parc technologique du Québec métropolitain.

Par ailleurs, le port accueille un trafic grandissant de paquebots de croisière. Cette activité maritime participe significativement à l'achalandage terrestre du secteur, car le quai de débarquement des croisières est situé aux postes d'amarrage numéros 21 et 22 de la Pointe-à-Carcy. Nouveau créneau d'activité maritime en pleine croissance, les croisières-excursions sont concentrées au bassin Louise extérieur et au quai Chouinard.

7. LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS

L'alimentation en eau potable et la gestion des eaux usées

Sur le territoire de la CMQ, 94 % de la population est desservie par un réseau d'aqueduc de la manière suivante : 89 % est alimentée à partir d'une eau de surface et 11 % est alimentée à partir d'une eau souterraine.

Les principales sources d'approvisionnement en eau de surface proviennent de la rivière Saint-Charles (235 000 personnes), du fleuve Saint-Laurent (174 000 personnes), de la rivière Montmorency (97 000 personnes) et de la rivière Chaudière (31 000 personnes).

Huit usines de filtration fournissent 450 000 personnes. Ces usines représentent globalement une capacité nominale de production de 488 000 m³/d (mètres cubes par jour) et se répartissent comme suit : deux usines sont situées dans la Ville de Québec; quatre, dans la Ville de Lévis; une, dans la Municipalité de Boischatel et la dernière, dans la Ville de Château-Richer.

Par ailleurs, les eaux usées rejetées par 94 % de la population totale de la CMQ sont évacuées par un réseau d'égout et traitées avant d'être rejetées dans un cours d'eau. Les effluents traités sont déversés principalement dans le fleuve et, dans une moindre mesure, dans la rivière Chaudière.

Le territoire de la CMQ compte 18 stations d'épuration des eaux usées. De ce nombre, 15 ont reçu leur avis de conformité. Le rendement moyen de ces stations est de 85 % de l'enlèvement de la charge organique et leur capacité de conception correspond à un débit de 502 000 m³/d et à une charge équivalant à 1 140 000 personnes, pour tenir compte des entreprises qui déversent des charges polluantes importantes.

Les installations électriques

Les experts en énergie segmentent les réseaux électriques en trois composantes. Il y a tout d'abord les installations de production, soit en général les centrales hydroélectriques. Ces installations de production sont ensuite branchées au réseau de transport à haute tension qui sert à acheminer l'électricité vers les centres de consommation. Finalement, le réseau de distribution permet d'acheminer l'électricité aux consommateurs.

On retrouve dans la région de la CMQ trois centrales hydroélectriques. La centrale des Sept-Chutes (21,6 MW) appartient à Hydro-Québec Production, alors que la centrale des Marches Naturelles (4,2 MW) et la centrale des Chutes-de-la-Chaudière (23 MW) appartiennent à des propriétaires privés.

Dans les dernières années, des travaux ont été réalisés aux postes de Neufchâtel, des Laurentides et de La Suète pour renforcer la sécurité d'alimentation de la région de Québec en cas de conditions climatiques extrêmes. Aucun investissement important n'est prévu dans les prochaines années.

La Communauté métropolitaine de Québec est un carrefour important de transport d'électricité. On y compte 1380 kilomètres de lignes de transport, dont 55 % sur la rive nord. Ces installations offrent un potentiel considérable pour l'implantation d'industries

énergivores. Elles ont toutefois un impact visuel négatif important dans plusieurs secteurs, en plus de constituer des barrières qui morcellent le territoire.

L'électricité consommée dans la région est acheminée par les lignes de transport venant du nord. On retrouve deux postes majeurs de distribution, soit Laurentides et Lévis. Le réseau de distribution comprend 17 000 kilomètres de ligne en basse tension, dont 1390 kilomètres en réseau souterrain, majoritairement dans le centre-ville de Québec.

Les institutions d'enseignement

La région de la Communauté métropolitaine de Québec compte 239 écoles, 24 centres de formation professionnelle pour les commissions scolaires (secteur public) et 42 établissements agréés aux fins de subventions. Parmi ces 239 écoles, on distingue 187 écoles primaires et 52 écoles secondaires incluant les centres de formation pour les adultes.

Au niveau collégial, la région accueille 11 établissements, dont 5 cégeps, incluant le Cégep de Limoilou qui dispose de deux campus. On retrouve de plus le Conservatoire de musique et de théâtre de Québec ainsi que six écoles-ateliers (ex. joaillerie, ébénisterie, lutherie, etc) qui dispensent une formation spécialisée en métiers d'art.

Enfin, la région de Québec accueille six entités d'enseignement de niveau universitaire :

- L'Université Laval, principalement localisée à Sainte-Foy et disposant de certains immeubles au centre-ville;
- L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dont une antenne est située à Lévis;
- Le siège social de l'Université du Québec;
- L'Institut national de la recherche scientifique (INRS);
- L'École nationale d'administration publique (ÉNAP);
- La Télé-Université (TÉLUQ).

Les équipements de santé et de services sociaux

La CMQ couvre en partie les territoires sous la juridiction des régies régionales de la santé et des services sociaux de Québec (03) et de Chaudière-Appalaches (12). Le réseau de la santé et des services sociaux offre des services à trois niveaux. Les services de première ligne à l'échelle locale, les services de deuxième ligne à l'échelle régionale et les services de troisième ligne à l'échelle nationale. On dénombre 165 installations de services dans le réseau de la santé sur le territoire de la CMQ.

Les services de première ligne comprennent les activités de promotion et de prévention, divers services à la population et les services à l'enfance, à la famille et à la jeunesse, qui sont dispensés par les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Ils comprennent également l'hébergement sous forme de centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD).

Les services de deuxième ligne, pour leur part, incluent les services d'urgence, les services ambulatoires, certains services hospitaliers spécialisés, les services gériatriques et psychiatriques, ainsi que les centres de jeunesse et de réadaptation. Ces

services sont dispensés par des centres jeunesse, des centres de réadaptation intellectuelle, des centres pour les toxicomanes, des sites pour la déficience physique, des centres hospitaliers spécialisés et des centres hospitaliers de soins généraux.

Les services de troisième ligne, quant à eux, sont ultraspécialisés et font appel à des expertises particulières. Ces services sont offerts par les centres hospitaliers universitaires ou par les instituts. La CMQ compte un site de réadaptation suprarégional (François-Charron) et des centres hospitaliers ultraspécialisés.

Les équipements culturels

Sur le territoire de la CMQ, on recense 140 équipements culturels, dont 36 bibliothèques, 20 lieux d'interprétation du patrimoine, 18 musées et économusées, 16 salles de spectacle et 14 centres d'artistes, de même qu'une quarantaine de galeries d'art et une dizaine de médias écrits et électroniques, publics (dont Télé-Québec) ou privés.

Parmi ces équipements publics se trouvent des sociétés d'État (Grand Théâtre de Québec, Musées du Québec et de la Civilisation, etc.), des bâtiments de propriété municipale (Palais Montcalm) ou privée (salle Albert-Rousseau, Méduse, etc.). Plusieurs de ces équipements offrent une desserte métropolitaine ou même supramétropolitaine.

L'ensemble de ces équipements témoigne de la vitalité culturelle régionale, comme deuxième pôle en importance au Québec.

Les équipements touristiques

Des 12 000 chambres disponibles, seulement 650 le sont à Lévis. Les grands hôtels de plus de 150 chambres sont concentrés exclusivement à Québec et Ste-Foy. Le centre-ville compte à lui seul pas moins de 4 500 chambres. C'est d'ailleurs ce secteur qui connaît le taux d'occupation le plus élevé avec 65,7 % en 2001, comparativement à 63,5 % pour l'ex-CUQ et 58,7 % pour la région de Québec (*définir la région*).

Le Centre des congrès de Québec constitue l'un des équipements qui contribuent de façon importante au touriste d'affaires dans la région, tout comme le fait plus modestement le Centre de foires de Québec. Pour répondre aux besoins des touristes, la CMQ dispose d'un réseau de bureaux d'accueil doté de quatre centres majeurs; un est tenu par Tourisme Québec, deux par l'Office du tourisme et des congrès de Québec et le dernier, par l'Association touristique de Chaudière-Appalaches.

Il convient de souligner l'apport à des degrés divers et dans des créneaux différents de plusieurs éléments. Par exemple, les trois centres de ski de région comptent parmi les équipements d'importance pour le tourisme d'hiver et ils assurent de plus en plus la consolidation du produit touristique de loisirs et de plein air de la CMQ. Les nombreux musées, pour leur part, participent à l'essor du tourisme culturel, tout comme dans une moindre mesure les monuments et bâtiments patrimoniaux. La mise en place du terminal de croisières permettra sans doute à la région de se positionner avantageusement dans ce secteur d'activité. Les efforts d'aménagement et de réhabilitation des quartiers centraux menés par la Ville de Québec ou la Commission de la Capitale Nationale contribuent significativement au maintien de Québec comme première destination d'agrément au Canada.

Les édifices gouvernementaux

La Société immobilière du Québec gère sur le territoire de la CMQ un parc immobilier diversifié composé principalement d'espaces de bureaux en propriété et en location, mais qui compte également des laboratoires (principalement au Complexe scientifique), le quartier régional de la Sûreté du Québec, le Palais de justice, l'établissement de détention de Québec ainsi que de nombreux ateliers et entrepôts.

Ce parc immobilier représente une superficie globale de 970 888 m² et est réparti dans 39 propriétés et 81 locations.

Parc immobilier de la SIQ (avril 2002)

	Superficies	Immeubles	
	M ² locatifs	Propriété	Location
RIVE-NORD			
CUQ	949 552,93	36	65
Ile d'Orléans	352,33	0	1
Beaupré	2 761,87	2	4
Sous-total	952 667,13	38	70
RIVE-SUD			
Lévis	9 906,10	0	7
Charny	3 335,29	1	0
Saint-Romuald	4 979,18	0	4
Sous-total	18 221,18	1	11
GLOBAL CMQ	970 888,31	39	81

La présence immobilière gouvernementale se fait particulièrement sentir sur la Colline parlementaire, où sont regroupés plusieurs sièges sociaux de ministères et d'organismes. On trouve également des concentrations d'employés de l'État à Charlesbourg (Atrium), à Sainte-Foy (route de l'Église et boulevard Laurier), à Sillery (chemin Saint-Louis) ainsi que dans le Vieux-Québec. De façon globale, la rive nord accueille 98 % des espaces gérés par la SIQ dans la Communauté métropolitaine de Québec.

DIAGNOSTIC

1. DES ACTEURS NOMBREUX ET UN CERTAIN MANQUE DE COHÉSION

La récente réorganisation du milieu municipal a permis de réduire de façon significative la fragmentation municipale sur le territoire de l'agglomération de Québec, particulièrement grâce à la création des deux nouvelles villes de Québec et de Lévis. Celles-ci constituent maintenant des pôles urbains unifiés d'envergure regroupant respectivement 74 % et 18 % de la population totale de l'agglomération.

Cependant, il n'en demeure pas moins que l'occupation et l'utilisation du territoire de l'agglomération de Québec sont influencées par les décisions et les gestes d'un grand nombre d'organisations. Au nombre des organismes publics qui interviennent en cette matière, on doit prendre en considération non seulement les différentes entités municipales et supramunicipales établies sur le territoire de l'agglomération, mais aussi les divers ministères et organismes du gouvernement du Québec, de même que ceux du gouvernement fédéral.

De façon naturelle, chacun de ces nombreux acteurs agit d'abord en fonction des préoccupations liées à son rôle ou au territoire qu'il couvre. Il en résulte la situation que l'on connaît aujourd'hui dans l'agglomération de Québec, où planification et gestion de l'occupation et de l'utilisation du territoire procèdent d'une vision morcelée.

Il ne fait nul doute que le grand nombre d'intervenants ayant des responsabilités directes ou indirectes en matière d'occupation et d'utilisation du territoire permet difficilement une planification concertée et intégrée à l'échelle de l'agglomération, d'autant plus que deux régions administratives – celle de la Capitale-Nationale et celle de Chaudière-Appalaches – chevauchent le territoire de la CMQ. À cet égard, soulignons toutefois que la mise en place des Conférences administratives régionales, qui rassemblent autour d'une même table les directions régionales des différents ministères et organismes du gouvernement, ne peut que favoriser l'harmonisation des interventions gouvernementales sur les territoires de chacune des régions administratives.

Par ailleurs, il importe de préciser que, dans l'agglomération de Québec, le gouvernement du Canada s'avère un intervenant majeur en matière territoriale, et ce, d'abord à titre de propriétaire foncier dans des lieux souvent stratégiques tels que la Citadelle, les Plaines d'Abraham, les enceintes de fortification ou les rives du fleuve. En fait, une large part de la Colline parlementaire et des espaces verts environnants appartient au gouvernement fédéral qui contrôle également une portion importante des terrains en bordure du fleuve par le biais des installations portuaires qu'il possède. Le gouvernement fédéral intervient aussi à titre d'acteur économique important par l'intermédiaire de filiales comme l'Administration portuaire de Québec ou Aéroport de Québec inc.

En matière d'aménagement, le gouvernement du Canada représente donc un intervenant supplémentaire qui renforce la nécessité d'une action concertée, surtout que cet intervenant ne se considère pas soumis à un règlement d'urbanisme ou à un schéma d'aménagement. Les dossiers du terminal de croisière ou de l'accessibilité aux berges du fleuve, par exemple, témoignent de ce besoin de concertation.

Au nombre des facteurs qui entravent l'esprit de cohésion, il faut également signaler la configuration de l'agglomération, fortement déterminée par la barrière naturelle du fleuve qui la traverse, créant ainsi un contexte plus difficile lorsqu'il s'agit d'harmoniser les

planifications et les interventions interrives. Or, cette harmonisation n'en est pas moins nécessaire quand on sait le fort degré d'interpénétration des activités d'une rive à l'autre.

Sur le plan économique, une étude récente menée par la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain²⁵, avec l'appui financier du Bureau de la capitale nationale et du ministère de l'Industrie et du Commerce, fait état des lacunes suivantes :

- une absence de leadership en matière économique : difficulté de reconnaître un organisme leader dans la région, absence de ligne directrice pour le développement économique, grand nombre de planifications stratégiques à des paliers différents;
- un manque d'efficacité de la structure économique actuelle : réseau des organismes d'aide aux entrepreneurs peu structuré, doté de plusieurs portes d'entrée et difficile à comprendre pour les clientèles, peu de mécanismes favorisant le développement de créneaux porteurs;
- un problème de coordination des activités économiques : manque d'harmonisation en raison du trop grand nombre d'intervenants, confusion des rôles, chevauchement des actions, absence de liens entre les diverses priorités de développement du territoire.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de souligner l'apport positif de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), dont l'une des responsabilités principales consiste à élaborer un schéma d'aménagement et de développement pour l'ensemble de son territoire, lequel devra être précédé d'un énoncé de vision du développement économique, social et environnemental. Le présent Cadre gouvernemental d'aménagement constituera l'une des bases sur lesquelles s'appuiera la CMQ pour ce faire.

La mise en place de la CMQ fournit à la région un outil puissant pour favoriser une planification intégrée de l'aménagement et du développement de l'agglomération s'inscrivant dans une perspective de développement durable. C'est dans cet esprit que le présent cadre est élaboré.

²⁵ « Modèle optimum d'organisation régionale dans le contexte de la Stratégie de diversification économique de la région de la capitale et de la région métropolitaine de Québec », 2001 (étude Arthur Andersen/Municonsult)

2. UNE GESTION DÉFICIENTE DE L'URBANISATION

2.1 Un développement urbain de faible densité étalé sur les deux rives du fleuve

L'occupation du territoire de la CMQ est notamment caractérisée par un aménagement urbain de faible densité, qui s'étale sur les deux rives du fleuve. La région métropolitaine de Québec compte une superficie six fois plus grande qu'il y a 40 ans alors que sa population n'a augmenté que de 1,7 fois. La densité résidentielle nette moyenne du territoire est de 1 223 personnes par kilomètre carré, ce qui est environ huit fois plus faible que celle du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le phénomène de l'étalement urbain a pris de l'ampleur à partir du milieu des années 60, et ce, même si le taux de croissance démographique a commencé à diminuer à la même époque. Les tendances plus récentes montrent d'ailleurs que, bien qu'à un rythme moins marqué, l'étalement urbain se poursuit malgré un ralentissement encore plus important de la croissance démographique. Les secteurs périphériques, qui disposent encore de nombreux espaces accessibles au développement, accaparent une très large proportion de cette croissance.

En effet, on constate que, même si le territoire de l'ancienne ville de Québec a renoué avec la croissance grâce à une augmentation nette de 1 800 personnes de 1996 à 2001, la population des anciennes villes de Sainte-Foy, Cap-Rouge, Beauport et Charlesbourg stagne, pendant que certains secteurs périphériques de la rive nord et de la rive sud drainent une bonne part de la croissance de la CMQ. Ainsi, les anciennes municipalités de Saint-Émile, Val-Bélair, Saint-Augustin-de-Desmaures, Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Nicolas ont accaparé ensemble environ 70 % de la croissance de la période 1996-2001.

2.2 Les services peu adaptés aux nouveaux besoins sociodémographiques

Le ralentissement de la croissance de la population et son vieillissement, la fragmentation des ménages et la diminution de leur taille moyenne de même que la diversification des modes de vie constituent autant de tendances démographiques qui auront des répercussions dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire. Ces effets se feront sentir tout particulièrement en matière d'habitation, de transport des personnes, d'éducation, de services de santé et de loisirs.

En matière d'habitation

Traditionnellement, les quartiers centraux (quartiers anciens et certains quartiers de la première banlieue) et les quartiers de la banlieue attirent ou retiennent des populations aux caractéristiques relativement différentes. Ainsi, les familles composées de jeunes enfants s'installent généralement en banlieue alors que la population des quartiers centraux est davantage diversifiée : on y trouve, comme on l'a déjà vu, une plus forte proportion de personnes âgées, de personnes vivant seules, de couples sans enfants et de familles monoparentales. Ces deux milieux de vie présentent des besoins différents tant en ce qui a trait aux services, aux équipements et aux activités qu'au tissu urbain et au mode d'organisation spatiale des activités.

L'évolution démographique des prochaines années entraînera une diversification des besoins en matière d'habitation. Aussi les besoins en émergence doivent-ils être établis ou du moins anticipés. Quels seront les comportements en matière de choix résidentiels

des ménages dont la taille se réduit étant donné le départ des enfants devenus adultes? Quels seront les choix des futurs retraités? Seront-ils plus mobiles? Quels seront les choix des jeunes ménages? Devront-ils reproduire le comportement de la génération qui les a précédés pour accéder à la propriété? Comment adapter des quartiers résidentiels homogènes et le plus souvent peu denses à une augmentation de la demande en services et à une diversification des types de ménages? Comment faire pour que les personnes âgées puissent continuer à vivre dans le milieu qu'elles ont choisi d'habiter depuis de nombreuses années, que ce soit en ville ou dans un village, sans qu'elles aient à assumer seules l'effort d'entretenir des maisons trop grandes ou trop coûteuses pour leurs besoins?

L'importante demande de logements à faibles coûts sur le territoire de la CMQ est une autre question sur laquelle il faut se pencher. Bon nombre de ménages consacrent toujours plus de 50 % de leur revenu au logement. En outre, le nombre de locataires ayant des besoins impérieux de logement abordable²⁶ s'élève à 36 465, ce qui correspond à 10 % de l'ensemble des locataires du Québec présentant de tels besoins. Ces personnes sont concentrées à plus de 90 % sur le territoire de la Ville de Québec. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le taux d'inoccupation du logement locatif privé sur le territoire de la CMQ se situe maintenant largement sous le taux d'équilibre de 3 %, et est même en baisse, étant passé de 1,6 % en 2000 à 0,8 % en 2001.

Le vieillissement du stock de logements est aussi un point important à considérer. Même si le stock de logements sur le territoire de la CMQ est généralement en bon état, celui de certains secteurs s'avère, en proportion, plus détérioré et nécessite plus de réparations. C'est notamment le cas dans les quartiers anciens des arrondissements 1 et 6 de la ville de Québec et de l'arrondissement Desjardins de la ville de Lévis. Il en est de même de certains milieux ruraux des MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier. Notons cependant que la revalorisation des quartiers anciens n'est pas seulement liée à la qualité de leurs habitations mais bien aussi à celle de leurs autres fonctions et composantes comme les services communautaires, les commerces, les parcs, etc.

En matière de transport des personnes

Les besoins en matière de transport des personnes seront grandement influencés par le ralentissement de la croissance de la population, sa répartition asymétrique sur le territoire et son vieillissement.

L'augmentation rapide de la population du troisième âge et le retrait de la vie active des *baby boomers* ralentiront l'augmentation des déplacements aux heures de pointe. Les nouveaux retraités étant fortement motorisés, leurs déplacements s'effectueront surtout en voiture, en dehors des heures de pointe. Par conséquent, on prévoit une stabilisation du nombre total de déplacements aux périodes de pointe et un accroissement des déplacements à des fins autres que le travail. Ce redéploiement des déplacements à l'extérieur des heures de pointe sera accentué par l'augmentation des emplois atypiques, notamment ceux liés aux activités commerciales. De plus, l'augmentation considérable de la population âgée et le virage ambulatoire augmenteront les besoins

²⁶ Il s'agit ici de ménages qui sont incapables de se loger au coût médian du marché, dans un logement répondant aux normes et de taille suffisante, sans déboursier plus de 30 % de leur revenu en logement.

en matière de transport adapté. Enfin, la baisse du taux de natalité entraînera une diminution des besoins en transport scolaire ainsi qu'une diminution de la clientèle étudiante utilisant le transport en commun.

Compte tenu de ces considérations, comment les services de transport en commun, de transport adapté et de transport par taxi pourront-ils s'adapter pour offrir une plus grande accessibilité ainsi qu'un environnement sécuritaire à des clientèles vieillissantes et souvent peu mobiles?

En matière d'éducation

Le ralentissement de la croissance de la population et son vieillissement viendront réduire les besoins en matière de services scolaires, et ce, particulièrement à l'égard des jeunes élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Il est par contre plausible d'envisager que la demande de services scolaires provenant des adultes augmentera de manière sensible au cours des années à venir. Les services scolaires de même que les équipements des réseaux scolaires devront être adaptés en fonction de ces nouvelles tendances.

En matière de services de santé et de services sociaux

Le vieillissement de la population continuera à accroître les besoins de services de santé, particulièrement d'hébergement et de soins en longue durée. Les besoins de services à domicile, l'évolution de la demande, le mode d'organisation des services et les technologies en santé constitueront des éléments de plus en plus importants dans l'avenir, qui, non seulement exerceront une pression à la hausse sur les coûts des services de santé, mais influenceront aussi le choix de localisation et de mode de résidence des personnes âgées.

En matière de services de loisirs

Le vieillissement de la population viendra également modifier les besoins des citoyens en matière de services de loisirs. Les cohortes d'enfants nécessitant des services de loisirs et des équipements tels que des terrains de jeux seront moins nombreuses tandis que le nombre des personnes âgées, souvent à la retraite et disposant de temps pour les activités de loisirs, notamment de proximité, augmentera.

2.3 Plusieurs quartiers centraux encore dévitalisés et peu attrayants

Dans l'agglomération de Québec, des efforts publics importants, tant gouvernementaux que municipaux, ont été consentis au cours des dernières années en matière d'amélioration de la qualité de vie des quartiers urbains centraux par l'intermédiaire de plusieurs programmes destinés à l'amélioration des logements ou au renouvellement des infrastructures municipales. Malgré ces investissements, les besoins demeurent encore importants.

Dans le cadre du nouveau programme gouvernemental de renouveau urbain et villageois, les secteurs urbains dévitalisés des municipalités ont été circonscrits. Il s'agit de secteurs dont le bâti est relativement ancien et détérioré et dont la population

présente certaines caractéristiques socio-économiques de défavorisation²⁷. Tous les arrondissements de la ville de Québec, sauf l'arrondissement 8, comptent au moins un secteur admissible au programme de renouveau urbain et villageois. En ce qui concerne la ville de Lévis, seul l'arrondissement Desjardins comprend des secteurs admissibles. Les secteurs les plus dévitalisés du territoire de la CMQ sont :

- la presque totalité de l'arrondissement 6 de la ville de Québec, soit le quartier Limoilou;
- dans l'arrondissement 1 de la ville de Québec, le quartier du Vieux-Québec ainsi que la portion située en basse-ville, à l'exception de la portion la plus à l'est du quartier Saint-Roch;
- un petit secteur à la tête du pont Félix-Leclerc dans l'arrondissement 5 de la ville de Québec;
- le Vieux-Lévis dans l'arrondissement Desjardins de la ville de Lévis.

2.4 Les activités commerciales dispersées dont l'implantation se fait sans vision d'ensemble

Les activités commerciales occupent beaucoup d'espace, soit 23,3 % (239,7 km²) de la superficie urbaine totale (1 029 km²).²⁸ Leur implantation a suivi la dynamique du développement résidentiel de l'agglomération. Initialement localisées au centre-ville, le long d'artères de quartier et sur la rue principale des noyaux villageois, les activités commerciales se sont par la suite, avec le développement de la première banlieue, concentrées dans des centres commerciaux de type mail, pour, plus récemment, s'étendre en périphérie et à proximité des principaux axes autoroutiers sous la forme de grandes surfaces.

Le territoire de la CMQ compte plusieurs pôles commerciaux d'importance comprenant des centres commerciaux de type mail et des grandes surfaces. Les trois pôles les plus anciens, soit ceux de Québec, de Sainte-Foy et de Lévis, se révèlent particulièrement structurants et bien implantés. Le pôle de la Capitale est en croissance, celui de Lebourgneuf en redéveloppement, alors que celui des Chutes-de-la-Chaudière se maintient. Deux nouveaux pôles sont en émergence, soit celui de Gaudarville situé au carrefour des autoroutes Duplessis et Charest, et celui de Beauport, le long de l'autoroute de la Capitale.

C'est dans ces nouveaux pôles que se concentre l'implantation de nouvelles catégories de commerces de grande surface qui s'appuient sur la facilité d'accès routier et la disponibilité de grands espaces. On y voit se développer de nouveaux concepts commerciaux, comme des cinémas comportant un grand nombre de petites salles et intégrant un centre de jeux et d'activités s'adressant principalement aux jeunes, qui

²⁷ Les critères d'admissibilité des secteurs urbains au programme sont les suivants : plus de 40 % de logements construits avant 1971, plus de 6,5 % de logements nécessitant des réparations majeures, plus de 10 % de taux de chômage et plus de 20 % de ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu à se loger, selon les données du recensement de 1996. Les secteurs déclarés admissibles doivent totaliser cinq points lors de l'application d'un algorithme basé sur ces critères.

²⁸ Compilation à partir du sommaire des rôles des municipalités 2002.

entraînent la fermeture de commerces réservés aux mêmes clientèles dans les centres plus anciens ainsi que sur certaines artères commerciales centrales.

Par ailleurs, en raison du développement des centres commerciaux et malgré les efforts déjà consentis en matière de revitalisation de certains secteurs centraux, plusieurs artères commerciales anciennes sont dévitalisées : la rue Racine dans le secteur de Loretteville, la rue de la Canardière, les tronçons ouest de la rue Saint-Joseph et de la rue Saint-Vallier dans le centre-ville de Québec, la rue Myrand dans le secteur de Sainte-Foy, la partie ouest du boulevard Sainte-Anne traversant le quartier Saint-Grégoire, l'avenue Royale dans le centre-ville du secteur de Beauport, la Côte-du-Passage dans le Vieux-Lévis et la rue Saint-Laurent dans le secteur du Vieux-Lauzon.

Sur le plan physico-spatial, le vieillissement généralisé des bâtiments et des infrastructures, l'altération architecturale des façades, la difficulté d'accès et le manque de stationnement ont contribué à ces difficultés. Du strict point de vue commercial, l'arrivée des centres commerciaux, puis celle des grandes surfaces ont drainé la clientèle urbaine et périurbaine et amené la conversion des concentrations commerciales traditionnelles. Actuellement, cette conversion prend la forme d'un nouvel avantage compétitif, soit l'ambiance urbaine de magasinage et l'offre de produits spécialisés correspondants. La présence de secteurs commerciaux dynamiques au centre-ville et dans les quartiers centraux des arrondissements demeure essentielle à leur attrait. Dans une perspective de densification et de requalification des espaces urbanisés, un apport de population pourrait signifier une réhabilitation de fonctions commerciales de base (alimentation, biens durables, etc.). Pour la banlieue, cette perspective pourrait signifier la recherche de formes inédites d'urbanisme et d'architecture proposant une fonction commerciale insérée différemment dans un milieu de vie évolutif.

Les nouveaux types de développements commerciaux auxquels est confrontée la région métropolitaine de Québec ont des conséquences importantes sur le transport, sur l'organisation spatiale des secteurs résidentiels périphériques ainsi que sur l'économie de l'agglomération. Ainsi, ils suscitent une demande pour de nouveaux services de transport en commun et une augmentation des déplacements en automobile sur les axes autoroutiers. Ils consomment beaucoup d'espace et mettent en péril certains pôles commerciaux récents, en plus d'accentuer la dévitalisation commerciale des centres plus anciens. De plus, ces nouveaux développements sont relativement éphémères. La logique d'implantation des grandes surfaces commerciales, qui s'exprime à une échelle régionale et même extrarégionale, fait fi des limites municipales. L'amortissement du coût de localisation de ces types de commerces étant très court, ils peuvent facilement se déplacer sur le territoire. Leur aire de marché est vaste puisque leurs activités reposent sur un marché de plus de 250 000 personnes. Dans le contexte de la décroissance de la population de l'agglomération de Québec et de son vieillissement, la poursuite de l'implantation de ce genre de développement semble économiquement périlleuse.

Bref, la localisation des activités commerciales se fait à la pièce, suivant la demande du marché, et sans planification d'ensemble. Dans la plupart des schémas d'aménagement en vigueur, les espaces alloués aux activités commerciales sont importants, les zones commerciales étant intégrées dans une affectation mixte sous la désignation de « périmètre d'urbanisation ». D'une part, on y observe globalement une coexistence de toutes les fonctions urbaines comme les résidences, les services, les institutions, les industries légères et aussi les commerces. D'autre part, on constate l'absence d'une

définition claire d'une structure commerciale, laquelle déterminerait les activités à implanter selon les différents milieux (pôle commercial structurant, artère commerciale, commerces et services de quartier, etc.).

2.5 Les espaces industriels largement suffisants, mais morcelés

Dans les schémas d'aménagement en vigueur, les zones industrielles sont généralement intégrées dans une affectation mixte sous la désignation de « périmètre d'urbanisation ». Au total, 70 km² sont exclusivement réservés aux activités industrielles. Ils sont répartis de la façon suivante : 45,8 km² sur le territoire de la ville de Québec, 15,3 km² sur le territoire de l'ancienne MRC des Chutes-de-la-Chaudière et 8,3 km² sur celui de l'ancienne MRC de Desjardins. Les espaces pouvant accueillir les activités industrielles sont donc importants, multiples et souvent mal délimités.

Selon une étude réalisée en 1998²⁹, la région métropolitaine de Québec compte 33 parcs industriels totalisant 35 km². La superficie disponible représente près du tiers (11,5 km²) de la superficie totale, ce qui est généralement considéré comme suffisant. En proportion de la population totale, la rive sud est nettement mieux pourvue que la rive nord. De fait, la rive sud possède le tiers de la superficie totale des parcs industriels de l'agglomération et plus de la moitié de la superficie totale disponible, alors que son poids démographique n'est que de 18 %.

Le problème ne se pose pas en termes de disponibilité de terrains mais plutôt en termes de concurrence intermunicipale sur un territoire appartenant à un même marché économique, chacune des municipalités tentant d'attirer sur son territoire les projets industriels. Quoique les regroupements municipaux récents aient fortement atténué cette problématique, la question de la concurrence demeure entre la rive nord et la rive sud.

Par ailleurs, on constate que l'espace inoccupé dans les zones industrielles a tendance à être comblé par des activités commerciales et des services, réduisant ainsi l'espace utile pour l'implantation de concentrations industrielles structurantes.

Enfin, notons que le Parc technologique du Québec métropolitain offre des espaces destinés à accueillir des entreprises de la nouvelle économie. Les superficies inoccupées à l'intérieur du parc sont toutefois limitées et les besoins d'espaces supplémentaires se font sentir.

2.6 Une cohabitation difficile entre l'agriculture et le milieu périurbain

L'étalement urbain a fait disparaître bon nombre d'excellentes terres agricoles. Dans le cadre de la révision de la zone agricole, près de 43,73 km² ont été soustraits de la zone agricole permanente entre 1981 et 1991. Depuis, des pressions moindres sont exercées pour réduire le territoire agricole, les espaces disponibles dans les périmètres d'urbanisation étant largement suffisants pour répondre aux besoins de développement.

La problématique d'aménagement liée à l'agriculture se présente donc moins sous l'angle de la protection du territoire que sous celui de la cohabitation des milieux agricole

²⁹ Surface industrielle disponible, Parcs industriels des municipalités de la RMR de Québec, Québec-Affaires.

et urbain. En effet, il existe plusieurs bonnes terres agricoles toujours exploitées ou exploitables à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. De plus, les activités de production animale et l'épandage des déjections sont une source de conflit entre les citadins et les producteurs agricoles, principalement à cause des odeurs. Les projets d'implantation d'activités d'élevage, notamment de porcheries, viennent compliquer encore davantage la cohabitation des citadins et des agriculteurs dans les franges urbaines.

2.7 La qualité du milieu naturel et du cadre bâti : un atout dont la pérennité et la mise en valeur ne sont pas suffisamment assurées

Le site de Québec est unique. Le paysage dans lequel il s'inscrit est remarquable : le fleuve, les berges douces ou escarpées, l'île d'Orléans, l'enceinte montagnaise constituent un formidable espace dans lequel se dresse la cité et s'étend l'agglomération. Les grands éléments naturels, les sites et les monuments repères, l'architecture et les lieux patrimoniaux, les espaces denses et clos des quartiers urbains, les espaces ouverts de la banlieue, les noyaux villageois, la présence naturelle dominante des milieux agricoles et forestiers, tout cela compose les éléments d'un cadre de vie diversifié et spécifique qu'il importe de consolider et de renforcer.

Si plusieurs éléments d'un cadre de vie de qualité sont présents, la croissance rapide des dernières décennies a provoqué l'apparition de lotissements stéréotypés et d'une architecture banale, en plus de mettre en péril le patrimoine bâti et paysager de la région. Par ailleurs, l'aménagement bordant les routes et les boulevards donnant accès à l'agglomération laisse parfois à désirer offrant aux voyageurs qui les empruntent un décor peu esthétique et de peu d'unité.

Les nouvelles perspectives démographiques, un changement observable des valeurs et des comportements en faveur du patrimoine, de l'environnement, du plein air et de la nature suggèrent d'intervenir davantage pour l'amélioration du cadre de vie quotidien, architectural et paysager, tant des milieux urbains que des milieux villageois et ruraux.

Déjà, des efforts sont consentis par la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications pour conserver et mettre en valeur le patrimoine classé, soit comme monuments historiques ou comme édifices situés dans un des cinq arrondissements historiques. De façon complémentaire, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec voient, pour le secteur résidentiel, à la mise en valeur de bâtiments ou de quartiers d'intérêt historique (ex. : reconstruction de lots vacants, transformation de bâtiments désuets et ayant servi à d'autres usages).

La Commission de la capitale nationale du Québec a entrepris des études et des travaux importants visant l'embellissement et l'attrait de lieux significatifs et stratégiques de la capitale. Ce travail, bien amorcé, touche particulièrement :

- le parachèvement de la Colline parlementaire;
- la mise en lumière d'édifices, d'ouvrages publics et de sites emblématiques de la région;
- le traitement paysager des voies d'accès et des portes d'entrée à la Capitale;
- la protection, la mise en valeur et la gestion intégrée des milieux naturels, terrestres et aquatiques de la CMQ;

de Port-Cartier et de Sept-Îles. Le port fournit l'équivalent de 6 500 emplois directs et indirects à temps plein et suscite des retombées globales de 350 millions de dollars.

L'avenir du port de Québec repose sur certaines forces :

- Il est le seul port intérieur en Amérique du Nord à offrir un tirant d'eau de 15,5 mètres de profondeur à marée basse, ce qui représente un avantage pour l'accueil des nouveaux navires de 150 000 tonnes. Le port de Montréal, quant à lui, ne peut recevoir de bateaux de plus de 60 000 tonnes et son accès est restreint par la hauteur des ponts à Québec.
- Il comprend deux secteurs (Beauport et Anse-au-Foulon) en mesure d'accueillir de nouvelles installations.
- Il dispose encore de liens ferroviaires et donc d'une capacité intermodale importante pour le relier aux grands marchés nord-américains.
- Il présente un potentiel prometteur pour l'industrie touristique, particulièrement pour les croisières en eau froide. Il a accueilli près de 45 000 passagers en 1998, lors d'escales effectuées à 80 % au début de l'automne. Connaissant une augmentation de 111 % depuis 1996, le développement des escales devrait se poursuivre. Un terminal pour croisiéristes vient d'être mis en place à la Pointe-à-Carcy. Ce marché en hausse pourrait avoir un impact positif sur l'achalandage à l'aéroport.
- Il possède les élévateurs en bon état de la société BUNGE, ce qui constitue un atout majeur dans le transport des céréales vers l'est du Canada.
- Il bénéficie de la vigueur de ses sociétés clientes, comme dans le cas des produits chimiques, dont le tonnage manutentionné au port est passé de 40 000 tonnes en 1994 à plus de 200 000 tonnes en 1998.

Par ailleurs, le port de Québec pourrait perdre de sa compétitivité en raison de facteurs principalement externes, mais également internes et régionaux :

- la faible diversification des activités portuaires qui sont concentrées dans les secteurs des produits céréaliers et pétroliers, où les marchés internationaux ne sont jamais garantis;
- les coûts croissants de la circulation sur le fleuve et des accès maritimes au port, par exemple en ce qui a trait au recouvrement des coûts de la garde côtière;
- les coûts de manutention;
- la diminution des tonnages de marchandises générales transbordées dans les petits ports commerciaux et régionaux.

Malgré les efforts financiers importants consentis durant la dernière décennie au port de Québec, l'état relativement désuet de certaines infrastructures (quais et dessertes ferroviaires) reste préoccupant et devrait recevoir une attention spéciale.

Enfin, il convient de noter que les projets d'expansion et le plan d'utilisation des sols adoptés par l'administration du port de Québec en février 2001 devraient faire l'objet de préoccupations particulières en ce qui concerne la planification de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec; l'intégration n'est effectivement pas toujours

facile entre les fonctions urbaines ou patrimoniales et les fonctions portuaires, notamment dans les secteurs de l'estuaire et de l'Anse-au-Foulon.

L'aéroport international Jean-Lesage, malgré les investissements importants qui y ont été consentis ces dernières années, a connu, entre 1989 et 1997, une baisse du nombre de passagers embarqués et débarqués de l'ordre de 28 %.

Le quasi-monopole d'Air Canada, la nature du marché de Québec, dont l'économie est dominée par le secteur des services, la réduction de la taille des avions affectés à la desserte Québec-Montréal et la proximité de la métropole favorisant nettement l'automobile sont les principaux facteurs expliquant cette baisse d'achalandage.

Par ailleurs, la déficience des liaisons aériennes directes avec l'extérieur du Québec (destination, nombre de sièges offerts et fréquence des vols) constitue un maillon faible de l'économie de l'agglomération relativement au développement du tourisme et des activités de congrès et décourage l'utilisation aux fins d'affaires. Selon une étude réalisée en janvier 2002 pour l'aéroport de Québec³¹, des éléments comme le nombre réduit de vols à partir de Québec et le coût élevé d'un vol de correspondance occasionnent des fuites de 51,6 % des passagers régionaux potentiels vers les aéroports de Montréal.

En corollaire aux stratégies à mettre de l'avant pour le développement futur de l'aéroport relativement aux liaisons aériennes continentales et internationales, il est important de conserver autour du site une zone tampon pouvant accueillir des affectations compatibles avec ses activités et de maintenir la fonctionnalité des accès, notamment celui par le boulevard Duplessis.

³¹ *Aéroport international Jean-Lesage : Étude des clientèles actuelles et potentielles*, Zins Beauchesne et associés, janvier 2002.

4. LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS

Des réseaux d'aqueduc et d'égout dont la performance est satisfaisante mais perfectible

Relativement aux infrastructures de gestion de l'eau dont s'est dotée l'agglomération de Québec, il importe d'abord de rappeler que 94 % de la population de l'agglomération est desservie par des réseaux d'aqueduc et d'égout qui, de façon générale, répondent aux besoins actuels.

Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable, les principaux problèmes sont les suivants :

- certaines installations d'approvisionnement ne répondent pas aux obligations réglementaires de traitement et devront être mises aux normes;
- certaines installations ont une capacité insuffisante qui, à court terme, devra être augmentée;
- dans les villes de Québec et de Lévis, la répartition des capacités d'approvisionnement n'est pas optimale et devra être revue, entre autres les capacités de prélèvement restreintes dans la rivière Saint-Charles;
- les puits individuels d'alimentation d'eau sur l'île d'Orléans connaissent des problèmes de contamination, étant donné les activités agricoles et les rejets d'eaux usées non traitées;
- à Shannon, les puits sont contaminés par les TCE (trichloroéthylène) provenant de la base militaire.

Pour ce qui est du traitement des eaux usées, les difficultés les plus importantes auxquelles l'agglomération est confrontée sont liées :

- aux débordements des réseaux d'égout situés sur la rive nord qui, étant donné la présence de réseaux unitaires, surviennent jusqu'à une cinquantaine de fois par été par temps de pluie. Ces débordements provoquent une contamination bactériologique interdisant toute activité récréative de contact avec l'eau et entrant en conflit avec les projets d'aménagement du littoral du fleuve et de revitalisation de la rivière Saint-Charles;
- au traitement insuffisant des eaux usées de l'entreprise d'équarrissage Alex Couture qui rejette à la rivière Chaudière une charge polluante équivalant à celle de 100 000 personnes. Un projet correctif sera réalisé d'ici 2003.

Un réseau électrique bien développé mais à impact visuel prononcé

Le réseau électrique de la région est bien développé. Certaines lignes de transport stratégiques ont été renforcées pour les protéger contre les intempéries, notamment les tempêtes de verglas.

L'agglomération de Québec est un carrefour important du transport de l'électricité sur le territoire du Québec. Les 1 380 km de lignes électriques présents dans l'agglomération

offrent un potentiel considérable pour l'implantation d'industries énergivores. Ces lignes ont toutefois un impact visuel négatif important dans plusieurs secteurs en plus de constituer des barrières qui morcellent le territoire. Néanmoins, plusieurs emprises de lignes servent à des usages divers comme des pistes cyclables, espaces verts, stationnements, etc.

Des écoles qui ouvrent dans les banlieues et qui ferment dans les quartiers centraux

Le développement qu'ont connu les secteurs périphériques de l'agglomération de Québec a provoqué des pressions importantes qui ont amené le gouvernement à financer la construction de nouvelles écoles pour servir les clientèles qui se sont installées dans les quartiers de banlieue, alors que la réduction de la clientèle scolaire dans les quartiers centraux a entraîné la fermeture d'autres écoles.

Dans l'ensemble de la grande région associée à la CMQ, on évalue à 59 le nombre d'aliénations en 15 ans et à 54 le nombre de constructions ou d'agrandissements en 20 ans. Cependant, si on limite les observations aux quartiers centraux et aux écoles de formation générale, les données sont différentes : 18 aliénations contre une seule construction, ce qui démontre bien les conséquences du déplacement des populations vers les banlieues survenu au cours des 20 dernières années. La diminution prévue du nombre d'élèves fréquentant les commissions scolaires dans l'agglomération de Québec devrait cependant réduire les pressions pour la construction d'écoles nouvelles.

De façon générale, on note que les bâtiments scolaires dans les quartiers centraux sont plus âgés et peuvent nécessiter des investissements importants pour leur remise à niveau, qui doit être effectuée en tenant compte des nouvelles exigences en matière de normes sur les bâtiments : sécurité, qualité de l'air, présence d'amiante, etc.

Des services de santé intégrés pour desservir une population vieillissante

On l'a vu, le territoire de l'agglomération de Québec est doté de centres offrant les services des trois niveaux définis par le réseau, à savoir les services nationaux surspécialisés de troisième niveau, les services régionaux spécialisés de deuxième niveau et les services locaux de premier niveau.

Le vieillissement de la population ainsi que l'évolution des technologies en santé qui sont prévus pour les années à venir provoqueront des pressions à la hausse sur la quantité des services de santé demandés et, conséquemment, sur leurs coûts. Les besoins en services à domicile seront, entre autres, particulièrement en hausse.

Les services de premier niveau que sont, par exemple, les services à domicile pour les personnes à mobilité réduite doivent être offerts à proximité de la population visée. L'organisation de ces services repose sur un réseau qui doit s'articuler autour des CLSC, des cabinets privés de médecins, des centres d'hébergement et de soins de longue durée et bientôt des groupes de médecine familiale, de façon à offrir des services intégrés dans chaque territoire.

Des équipements culturels à repenser dans un souci de complémentarité

Un nombre important d'équipements culturels ont été implantés sur le territoire de la CMQ. Cette situation s'explique en bonne partie par le fait que la Capitale nationale soit le deuxième pôle culturel en importance au Québec.

Ces équipements permettent aux citoyens d'avoir accès à une gamme diversifiée de services et aux travailleurs culturels de créer et de diffuser des produits de qualité; leur niveau de desserte est aussi très varié, allant du local au régional et au suprarégional.

L'étalement urbain observé au cours des dernières années a eu pour conséquence d'augmenter la demande d'équipements dans les banlieues, principalement les bibliothèques et les salles de spectacle. L'arrivée des nouvelles technologies a entraîné des besoins de mise aux normes de plusieurs équipements. Enfin, l'évolution socio-démographique aura sûrement un effet sur la fréquentation de certains d'entre eux. Il importe donc de considérer l'ensemble des équipements comme un réseau intégré et toute intervention future devra se réaliser dans un souci de complémentarité.

Le territoire de la CMQ compte aussi un nombre important d'édifices patrimoniaux : le gouvernement et les municipalités ont investi des sommes importantes dans leur restauration et leur mise en valeur. Plusieurs édifices religieux (églises, couvents, monastères, etc.) seront désacralisés ou désaffectés au cours des prochaines années. Ces équipements demanderont à être rénovés et recyclés à d'autres fins. Une attention particulière devra être apportée pour s'assurer que les équipements qui présentent le plus d'intérêt sur plan patrimonial soient bien préservés.

Les équipements touristiques : un potentiel sous-exploité

En ce qui concerne le tourisme d'agrément, il est à noter que les équipements touristiques de la région sont suffisants et en bon état sur la rive-nord. Sur la rive sud par contre, la capacité d'hébergements aurait intérêt à être augmentée. En outre il convient de souligner que le potentiel offert aux abords du quai de la traverse de Lévis est sous exploité.

Pour ce qui est du tourisme d'affaires, le Centre de foires opère à pleine capacité et devra être agrandi sous peu. Le Centre des congrès de Québec est, quant à lui, sous-exploité en raison du manque de liaisons aériennes avec ses principaux marchés.

Une mise aux normes des édifices gouvernementaux

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la SIQ, joue un rôle majeur dans l'évolution du paysage immobilier de la région de Québec. Depuis 1995, la Société a entrepris une vigoureuse opération de rationalisation de son parc d'espaces de façon à optimiser l'occupation de ses propriétés. Plusieurs des immeubles de la SIQ ont été construits au cours des années 60 et 70 et exigent des travaux majeurs de mise aux normes. La SIQ procédera au cours des prochaines années à la réfection de plusieurs immeubles d'importance, tels que les édifices J et H, Catherine-De Longpré, Jean-Baptiste-De La Salle et Thaïs-Lacoste-Frémont. La SIQ entend ainsi veiller à ce que le gouvernement bénéficie d'un parc de propriétés dont la durée de vie est assurée à long terme.

Quant aux espaces qu'elle loue, la Société doit faire face à un marché qui se resserre et qui offre de moins en moins d'espaces vacants. Les besoins de ses clients sont en

hausse, ce qui fait que la Société aura recours plus fréquemment aux appels d'offres publics pour combler ceux-ci. La SIQ s'attend à des demandes accrues d'espaces sur la Colline parlementaire, à Saint-Roch et également dans le secteur de Sainte-Foy.

5. L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Un regain de vitalité depuis 1997

Comme l'indique le tableau qui suit, la RMR de Québec a été durement frappée, à l'instar de l'ensemble du Québec d'ailleurs, par la récession du début des années 90. L'agglomération de Québec a cependant été touchée plus gravement car la récession a été accompagnée d'une restructuration majeure du grand secteur public québécois, c'est-à-dire le secteur comprenant l'administration publique québécoise, l'enseignement ainsi que la santé et les services sociaux. Or, le secteur public constitue l'une des bases économiques les plus importantes de l'agglomération.

Depuis 1997, on observe cependant un retournement marqué et soutenu de la situation économique dans la région. Le marché du travail de la RMR de Québec a particulièrement profité de cette embellie, dépassant même la performance de l'ensemble du Québec avec une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 2,5 %, comparativement à 2,1 % pour le Québec.

Évolution macroéconomique 1990-2001

	1990	1997	2001	1990-97	1997-2001
Nombre d'emplois				Taux de croissance annuel composé	
RMR de Québec	315 300	312 100	339 000	-0,3	+2,5
Le Québec	3 141 400	3 195 100	3 474 500	+0,2	+2,1
Taux d'emploi				Variation en points de pourcentage	
RMR de Québec	61,3	55,4	59,7	-5,9	+4,3
Le Québec	57,6	55,0	58,1	-2,6	+3,1
Taux de chômage				Variations en points de pourcentage	
RMR de Québec	7,7	10,5	7,8	+2,8	-2,7
Le Québec	10,4	11,4	8,7	+1,0	-2,7
PIB : taux de croissance Annuel				Taux composé réel	
RMR de Québec				+0,7	+2,9
Le Québec				+1,1	+3,1

Source : Statistique Canada, compilation BCN

Un facteur marquant de l'évolution de l'emploi depuis 1997 dans la RMR provient de la répartition des nouveaux emplois entre les secteurs privé et public. Il s'est créé 27 900

emplois dans la région de 1997 à 2001 et la très grande majorité l'ont été dans le secteur privé. En effet, durant cette période, l'emploi dans le secteur privé a crû presque deux fois plus rapidement qu'ailleurs au Québec, soit de 3,8 % dans l'agglomération de Québec par rapport à 2,2 % dans l'ensemble du Québec.

Une agglomération en pleine phase de diversification de son économie

En 1998, le gouvernement du Québec créait le Fonds de diversification de l'économie de la capitale (FDEC) avec l'objectif de favoriser les investissements dans quelques secteurs privilégiés, à savoir les secteurs manufacturier, du tertiaire moteur³², du tourisme et de la culture.

Selon le Bureau de la capitale nationale chargé de la mise en œuvre du Fonds, l'augmentation de l'emploi dans les secteurs privilégiés par le FDEC – soit la fabrication, les services professionnels, scientifiques et techniques, l'information, la culture et les loisirs ainsi que l'hébergement et la restauration – compte pour 20 400 des 27 900 nouveaux emplois créés dans la région de 1997 à 2001, ce qui correspond à environ 73 % du total alors que ces secteurs ne représentent qu'un peu plus de 24 % des emplois de l'ensemble de l'économie régionale.

Outre ces secteurs privilégiés, l'économie de l'agglomération de Québec comporte, entre autres, des filières porteuses dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, du biomédical et des technologies de l'environnement. Le profil suivant dressé en avril 2002 par la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM) présente le nombre d'entreprises et d'emplois engendrés par les filières dites technologiques, dans la région métropolitaine de Québec :

³² Généralement, une activité est considérée comme motrice lorsqu'elle exerce un effet d'entraînement sur une autre activité. Les industries du tertiaire moteur sont des industries à forte valeur ajoutée qui, dans la majorité des cas, opèrent de plus en plus dans des marchés internationaux concurrentiels. Les industries retenues dans cette catégorie sont les télécommunications, l'énergie électrique, les intermédiaires financiers et les services aux entreprises. Source: *La tertiarisation de l'économie du Québec*, M.I.C., 1996.

Fillière	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Biopharmaceutique	26	1 120
Équipements médicaux	14	590
Nutraceutiques et aliments fonctionnels	18	650
Optique-photonique	20	1 450
Géomatique	20	550
Électronique	50	2 900
Multimédia et logiciels	140	2 900
Services informatiques	70	3 200
Technologies de l'environnement	33	570
Plasturgie	13	900
Totaux	404	14 830

Source : SPEQM, compilation BCN

Par ailleurs, l'agglomération de Québec peut compter sur des secteurs traditionnels forts, tels le tourisme, la culture et le secteur manufacturier. Ce dernier secteur représente environ 9,5 % de l'économie de la région, alors que le secteur manufacturier compte pour plus de 20 % de celle du Québec. Il offre donc un potentiel de croissance intéressant, moyennant que les entreprises manufacturières améliorent leur compétitivité en intégrant de nouvelles techniques de production, en développement de nouveaux marchés et, de manière générale, en adoptant de meilleures pratiques d'affaires.

Bref, la structure économique de l'agglomération, complétée par un secteur public qui demeure important, apparaît diversifiée et équilibrée, ce qui lui permet de faire face à diverses conjonctures.

De nombreux atouts et un potentiel à exploiter, notamment en agriculture et en foresterie

L'agglomération de Québec est dotée des instruments de développement variés que sont les universités et les collèges, les centres de recherche, les sociétés de capital de risque, les incubateurs d'entreprises ainsi que les parcs technologiques et industriels. En outre, elle dispose de beaucoup de ressources qui se rattachent aux services de première ligne aux entrepreneurs, de même qu'à la promotion et à l'animation économique.

Les infrastructures de transport – tant routier, ferroviaire que maritime – des marchandises sont d'une qualité et d'une capacité exceptionnelles. La présence d'un port de mer en eau

profonde accessible à l'année est une caractéristique marquante de la région de Québec, et un atout de taille, il va sans dire.

En agriculture, le territoire de la Communauté métropolitaine offre un éventail exceptionnel d'opportunités de développement des activités agricoles et agroalimentaires. En plus de l'agriculture traditionnelle, les créneaux porteurs touchent notamment les cultures maraîchères, fruitières et ornementales, les élevages non traditionnels (gibier, chèvre, etc.), les activités de transformation industrielle ou artisanale, les productions en lien avec les aliments fonctionnels et les nutraceutiques, l'agriculture biologique, l'acériculture, l'agrotourisme, la mise en valeur du patrimoine rural et la gestion des paysages.

La proximité d'un marché de plus de 700 000 habitants à l'affût d'aliments frais, de spécialités régionales et d'aliments santé constitue un atout indéniable pour le développement des activités agricoles. Plus encore, la demande urbaine va au-delà des denrées alimentaires. En effet, la population citadine recherche des espaces naturels, des paysages ruraux et des lieux de mémoire lui permettant de renouer avec ses racines historiques et de sensibiliser les plus jeunes aux réalités agricoles.

Enfin, la réputation gastronomique de Québec dépasse largement ses frontières et suscite une demande constante pour des produits agricoles frais, variés, transformés, ce qui constitue une importante occasion de développement des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région. On le constate, l'agriculture contribue directement au développement touristique de la CMQ.

En foresterie, les activités d'aménagement forestier réalisées par les bénéficiaires de Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ou les autres utilisateurs des ressources du milieu forestier sur les terres publiques situées à l'intérieur des limites de la CMQ sont déjà bien encadrées, entre autres, par la Loi sur les forêts et le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Pour ce qui est de la forêt privée, il y a peu d'homogénéité entre les municipalités quant aux normes minimales de protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Des contraintes diverses au développement économique

La population de la région de la Capitale-Nationale est plus âgée que la population québécoise en général. La région sera donc touchée plus rapidement qu'ailleurs par le phénomène de remplacement de la main-d'œuvre. Par exemple, à l'heure actuelle, deux personnes sont en âge de travailler pour une personne qui ne l'est pas. On assistera graduellement à une baisse de ce ratio, de sorte que dans 40 ans, il sera presque de un pour un. Le nombre d'individus formant la population active sera alors nettement moindre qu'aujourd'hui, bien que les besoins en main-d'œuvre seront criants. Le vieillissement de la main-d'œuvre, en raison de ses impacts, constituera donc un élément déterminant de la conjoncture au cours des prochaines décennies.

En ce qui concerne la formation de la main-d'œuvre, il est à déplorer le peu de temps-ressources qui lui est alloué en raison notamment de la faible taille des entreprises de la région. L'impact à moyen terme de ce sous-investissement dans le capital humain se traduira par une difficulté à innover, à être compétitif et à développer de nouveaux marchés.

Dans le domaine scientifique, la pénurie de la relève et la faible capacité de rétention de main-d'œuvre spécialisée s'avèrent des contraintes importantes pour le développement économique de la CMQ.

De plus, la concurrence avec Montréal et d'autres agglomérations canadiennes et continentales, combinée à la difficulté d'intégration des immigrants allophones et à la complexité des mécanismes d'immigration, sont des causes certaines d'un solde migratoire négatif en 1996 dans la tranche d'âge des 25 à 44 ans.

Sur le plan du transport des personnes, des liaisons aériennes et ferroviaires déficientes, tant en qualité qu'en quantité, constituent un frein important au développement de la région étant donné le contexte d'éloignement des principaux marchés.

Par ailleurs, la région de Québec connaît une diminution constante du nombre d'exploitations agricoles et des superficies en culture, sauf à l'Île d'Orléans où les espaces cultivés ont augmenté de 1 000 hectares au cours des 20 dernières années. Ce constat a pour corollaire l'accroissement des surfaces en friche ou sous-exploitées et, par voie de conséquence, la dévalorisation de la zone agricole et la dégradation des paysages ruraux.

Précisons que la tendance à l'abandon de l'agriculture risque de s'accroître. En effet, la région compte une forte proportion (50 %) d'agriculteurs à temps partiel, qui ne retirent de leur ferme qu'un revenu complémentaire plus ou moins important, voire presque nul dans certains cas, de fermes de loisirs, patrimoniales ou faisant l'objet de spéculation. De plus, la moyenne d'âge des propriétaires d'exploitation agricole est relativement élevée (51 ans). Une relève jeune et dynamique qui se manifeste notamment à l'Île d'Orléans, sur la Côte-de-Beaupré et à Lévis (partie ouest), atténuera quelque peu l'impact négatif anticipé du vieillissement des agriculteurs.

À l'échelle continentale et internationale, la mondialisation de l'économie entraîne une redistribution des pouvoirs et crée de nouvelles perspectives de positionnement pour les agglomérations métropolitaines. À cet égard, la CMQ bénéficie d'atouts importants dont elle doit tirer partie pour assurer son développement économique.

6. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

D'entrée de jeu il est important de préciser ce que l'on entend par développement social. En effet, la question du développement social pose certaines difficultés d'ordre conceptuel, ce qui porte à conséquence sur la façon de le mesurer. Nous référons donc ici à la définition qu'en faisait le Conseil de la santé et du bien-être, dans le cadre du Forum national sur le développement social en 1998:

Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser, socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social, tout comme le développement économique et le développement culturel, sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société³³.

En substance, le développement social vise la qualité de vie, bref un milieu de vie qui favorise le développement et l'épanouissement des personnes en soutenant les milieux d'apprentissage (famille, service de garde, école), en rendant disponibles les services de base (santé, éducation, loisirs et culture), en promouvant l'équité, notamment financière, entre les personnes et en favorisant des communautés saines, sécuritaires et offrant soutien dans le respect de la dignité et de la diversité.

À propos de quelques indicateurs sociaux

Le portrait socio-démographique a montré plusieurs caractéristiques positives de la communauté métropolitaine, par exemple, quant aux revenus moyens des ménages, qui sont plus élevés que dans l'ensemble du Québec, malgré des écarts tout de même substantiels, et quant au niveau de scolarité plus élevé que ce que l'on retrouve dans l'ensemble du Québec, en particulier quant au taux de diplomation universitaire. En outre, on a noté que le nombre de ménages propriétaires de leur logement est aussi indicateur d'un état de situation plutôt positif, avec encore une fois des variations assez prononcées, particulièrement dans les arrondissements 1 et 6 de Québec, où sont concentrés les locataires (plus de 75 % sont locataires), et dans les arrondissements 2 et 3 de Québec et l'arrondissement Desjardins de Lévis (entre 43 % et 55 % de locataires).

L'agglomération présente également quelques autres caractéristiques qu'il est important de rappeler:

- L'accentuation du vieillissement de la population constitue un phénomène préoccupant qui entraîne des conséquences majeures, conséquences qui devraient se traduire par une hausse prononcée de la demande en termes de soins de santé et de services sociaux.

³³ Conseil de la santé et du bien-être, Forum sur le développement social : présentation de la démarche, 1997, p. 6.

- Il faut noter la concentration de la pauvreté et des familles monoparentales et l'importance du nombre de personnes vivant seules dans les secteurs centraux, où l'on assiste en même temps à une certaine déstructuration des services de proximité (fermeture d'épiceries et de quincailleries de quartier, fermeture d'écoles, etc.), alors que plusieurs de ces services se relocalisent vers les secteurs périphériques.
- La proportion importante de personnes vivant en situation de pauvreté, dont témoigne notamment le phénomène de l'itinérance urbaine, tant chez les jeunes que chez les personnes d'âge mûr, le taux de personnes vivant seules le plus élevé de l'ensemble du Québec et certains indicateurs sociaux comme la détresse psychologique, l'insatisfaction envers la vie sociale, les idées suicidaires et la consommation d'alcool et de drogue, tous ces facteurs exercent une pression grandissante sur la capacité des réseaux sociaux et institutionnels à soutenir les personnes en difficulté.
- La rapidité avec laquelle certains secteurs périphériques ont crû fait en sorte qu'ils ne disposent pas toujours des services requis pour répondre aux besoins des familles et des jeunes. En outre, les réseaux de solidarité sociale y sont parfois plus faibles à cause de la jeunesse des communautés et du manque de ressources communautaires pouvant favoriser la participation sociale.
- La demande grandissante pour des services de soutien à la famille (aide aux devoirs, soutien psychologique, aide domestique, services de périnatalité) et pour des mesures facilitant la conciliation de la vie familiale et du travail par la flexibilité des horaires de travail et des services de garde constitue une autre préoccupation de développement social.

La qualité de vie suppose l'existence de conditions qui permettent aux individus et aux collectivités locales ou d'arrondissement de se développer et de réaliser leur potentiel. On présente souvent ces conditions comme étant le capital social d'une communauté. Qu'en est-il de la Communauté métropolitaine de Québec?

La participation sociale

La participation sociale réfère aux initiatives et aux interactions des individus, des groupes et des organismes qui mènent des actions contribuant à améliorer la qualité de vie.

Certaines expériences de conseils de quartier, menées à Québec, et celles des tables de concertation, implantées entre autres dans l'ancienne MRC des Chutes-de-la-Chaudière au cours de la dernière décennie, constituent de beaux exemples de moyens de favoriser l'implication des citoyens dans la vie publique et dans les questions d'aménagement, de services de proximité et de qualité du cadre de vie.

L'agglomération de Québec compte de nombreux organismes communautaires qui favorisent tant la participation citoyenne et la livraison de services complémentaires à ceux de l'État que la constitution de réseaux sociaux. Par exemple, un inventaire compilé en 1999 par le CRCD de Québec dénombrait plus de 200 organismes communautaires actifs sur la rive nord de l'agglomération, alors que, dans la nouvelle ville de Lévis, la Corporation de développement communautaire (CDC) de Desjardins regroupe près de 70 organismes d'action communautaire. Ces organismes œuvrent

majoritairement dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation populaire, de l'alphabétisation et de la défense des droits.

Même si l'équité entre les territoires ne peut être un principe absolu, les organismes communautaires témoignant du dynamisme du milieu, il faut néanmoins noter que dans le secteur de la santé et des services sociaux, les territoires d'organisation des services (les territoires socio-sanitaires) de la Régie régionale de Québec montrent une certaine disparité quant à la présence d'organismes communautaires. Ceux-ci sont davantage concentrés dans les secteurs centraux des deux rives de l'agglomération. Selon une analyse effectuée en 2001 par le CRCDQ pour la rive nord, le territoire Beauport-Orléans, couvrant l'ancienne ville de Beauport et les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, et celui de La Jacques-Cartier, correspondant à la MRC du même nom et aux anciennes villes de Saint-Émile, Loretteville, Val-Bélair et une bonne partie de Neufchâtel, sont les moins bien pourvus en termes de soutien financier per capita consacré aux organismes communautaires par la Régie régionale de Québec.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), un organisme gouvernemental dont l'aide financière aux organismes communautaires dépasse le million de dollars par année dans l'agglomération, travaille présentement, de concert avec plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, à la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire*, qui permettra de revoir les modalités de soutien aux organismes d'action communautaire de la part du gouvernement du Québec.

Les centres locaux de services communautaires (CLSC), grâce à leurs nombreux points de services, couvrent l'ensemble du territoire. De plus, leur service d'organisation communautaire, de manière de plus en plus conjointe avec les cinq CLD, qui offrent un soutien financier et technique aux projets d'économie sociale, contribue à maximiser les efforts de développement de services à la communauté et la participation communautaire. L'économie sociale, constituée d'OBNL et de coopératives œuvrant, par exemple, dans les domaines du logement social, des services d'aide domestique, des centres de la petite enfance et de la gestion des matières résiduelles, de même que les organismes d'action communautaire, apportent une réponse complémentaire à celle de l'État.

Les services de garde

Au même titre que l'école de quartier, le centre de la petite enfance (CPE) est un pôle structurant de la vie de quartier. Le CPE est un organisme à but non lucratif³⁴ qui offre deux types de service de garde: en installation, soit dans un bâtiment aménagé spécifiquement à cette fin, ou en milieu familial. Les CPE sont des lieux de socialisation, de stimulation et d'éducation des enfants qui les fréquentent. En outre, les CPE, en lien avec les ressources des établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires, jouent un rôle stratégique dans la détection des enfants rencontrant des problèmes d'adaptation et de comportement.

Dans l'agglomération de Québec, en date du 31 mars 2002, 15 224 places sont disponibles tant en installation, en milieu familial que dans les garderies à but lucratif, alors que le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) évalue la demande actuelle à

³⁴ On note quelques cas de CPE constitués en coopérative.

20 181 places, ce qui signifie un taux de couverture de l'ordre de 75,4 % pour l'ensemble de la CMQ, pour un déficit total de 4 957 places. Compte tenu de la baisse du taux de natalité, le MEF estime qu'avec un objectif total de 18 900 places à développer d'ici 2005-2006, l'offre satisfera la demande.

Comme l'arrondissement 8 de Québec et celui des Chutes-de-la-Chaudière Ouest de Lévis ainsi que la MRC de La Jacques-Cartier regroupent présentement les plus forts pourcentages d'enfants de 4 ans et moins, on peut en conclure que la demande y est forte pour des services de garde. Toutefois, selon les résultats préliminaires d'une enquête récente du MFE, il y aurait toujours en moyenne 25 % des parents qui montrent une préférence envers la proximité de leur lieu d'occupation socio-professionnelle comme lieu de garde pour leurs enfants. Cette préférence serait en baisse par rapport aux résultats d'une enquête similaire effectuée en 1998 alors qu'elle atteignait 30 % en moyenne.

D'après le MFE, les taux de couverture les plus faibles se retrouvent dans les anciennes villes de Lac-Saint-Charles, Saint-Émile, Neufchâtel et Loretteville, soit dans la périphérie nord de la nouvelle Ville de Québec, ainsi que dans l'arrondissement Desjardins de la nouvelle Ville de Lévis, mais le déficit le plus grand se situe dans la MRC de La Jacques-Cartier, où le nombre de places requises est estimé à 852 alors que l'on ne compte que 422 places existantes.

La pauvreté mieux cernée grâce à l'indice de défavorisation

Comme l'indiquait le document gouvernemental intitulé *Ne laisser personne de côté! Orientations et perspectives d'action en matière de lutte à la pauvreté*, la pauvreté, c'est non seulement la pauvreté monétaire et économique, c'est aussi, comme le souligne le Programme des Nations unies pour le développement, la pauvreté eu égard au développement humain, c'est-à-dire la privation de possibilités de choix et d'occasions qui permettraient aux individus de mener une vie décente. La pauvreté est donc non seulement une question de ressources matérielles et financières, mais également une question de marginalisation et d'exclusion sociale.

Pour la première fois, le Québec dispose d'un indice composite, l'indice de défavorisation, qui tient compte de la pauvreté à la fois matérielle et sociale. Le MSSS et l'Institut de santé publique du Québec ont développé conjointement cet indice, qui inclut trois indicateurs matériels, soit la proportion de personnes qui n'ont pas atteint un certificat d'études secondaires, le rapport emploi/population et le revenu moyen, ainsi que trois indicateurs sociaux, à savoir la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves, la proportion des familles monoparentales et celle des personnes vivant seules. Les données sont appliquées aux secteurs de dénombrement de Statistique Canada. Cette répartition géographique dans de micro-espaces, particulièrement en zone urbaine, permet d'observer des concentrations de pauvreté.

Selon ces indicateurs, l'arrondissement 6 atteint le taux de défavorisation le plus prononcé de la CMQ. Cela est attribuable notamment à la composition socio-démographique de sa population relativement homogène : très majoritairement locataire, moins scolarisée, avec le revenu moyen des ménages le plus faible de la CMQ et le plus fort pourcentage de familles monoparentales. Dans l'arrondissement 1, des secteurs fortement défavorisés côtoient des secteurs dont la population est financièrement à l'aise. L'arrondissement 5 présente quelques secteurs contigus de

défavorisation prononcée dans l'extrême sud-est (secteur Saint-Grégoire de l'ancienne Ville de Beauport).

L'arrondissement 3, où un grand nombre de logements occupés notamment par des étudiants avoisinent des résidences unifamiliales cossues, présente un profil particulier. Les indicateurs « sociaux » y indiquent un niveau de défavorisation assez élevé alors que les indicateurs économiques y sont au-dessus de la moyenne. On trouve notamment, dans cet arrondissement, beaucoup de locataires, de personnes immigrantes, âgées ou vivant seules alors que, par ailleurs, le revenu moyen des ménages y est le deuxième plus élevé de la CMQ.

Le poids des quartiers de banlieue est très important dans la Ville de Lévis, si bien qu'aucun de ses arrondissements ne se démarque selon les indicateurs de défavorisation énumérés ci-dessus. L'arrondissement Desjardins est le plus défavorisé des trois en raison de la présence du secteur central du Vieux-Lévis.

En ce qui concerne les trois MRC, on constate que le revenu moyen des ménages y est supérieur à celui enregistré dans la Ville de Québec et, dans les cas de la MRC de L'Île-d'Orléans et de la MRC de La Jacques-Cartier, ce revenu est aussi supérieur à celui des résidents de la Ville de Lévis. Ce constat contredit la règle générale voulant que la défavorisation matérielle soit particulièrement marquée en milieu rural. On sait que ce type de défavorisation s'atténue à l'approche des agglomérations de taille plus importante, tout spécialement dans les banlieues, puis elle croît à nouveau au centre de ces agglomérations. La défavorisation sociale, pour sa part, est une réalité largement urbaine alors qu'elle s'accroît des banlieues aux centres-villes des agglomérations³⁶. On peut donc interpréter ce constat paradoxal par le fait que les trois MRC de la CMQ présentent à la fois des caractéristiques de banlieue et de ruralité. Cette dichotomie est particulièrement présente dans la MRC de La Jacques-Cartier où le pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures est très élevé, alors que le revenu moyen des ménages et la répartition de la population par groupes d'âge se rapprochent davantage de ceux d'une banlieue financièrement à l'aise.

Le logement à loyer modique

L'habitation est une composante majeure de l'environnement des personnes. La qualité du logement occupe une place importante dans l'aspiration des personnes à une bonne qualité de vie.

Avec la diminution marquée du nombre de familles avec enfants depuis 1981 dans la RMR de Québec comme dans l'ensemble du Québec, l'augmentation importante du nombre de personnes vivant seules durant la même période, la fragmentation des ménages et le vieillissement de la population, la demande de logement a été passablement modifiée. Malgré le fait que l'agglomération de Québec présente une situation où la majorité de la population est propriétaire de son logement, cette nouvelle donne démographique combinée à celle indiquant qu'une part significative des ménages consacrent toujours plus de 50 % de leur revenu au logement, particulièrement chez les familles monoparentales et les ménages non familiaux d'une personne, met en relief le besoin tout de même important de logements abordables.

³⁶ Site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, volet statistiques: variations de l'indice de défavorisation.

Par ailleurs, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) évalue à 36 465 le nombre de locataires ayant des besoins impérieux de logement en 1996. La réponse à ces besoins ne passe pas uniquement par le logement social. La subvention à la rénovation du logement peut permettre d'accéder à un logement plus adéquat. Mais d'autres locataires démunis voient leur situation perdurer et même s'accroître, particulièrement dans une conjoncture de faible taux d'inoccupation comme l'on connaît actuellement.

Sur un parc résidentiel comptant au total près de 302 000 unités d'habitation, la CMQ compte un parc de logements sociaux de 10 517 unités. Historiquement le logement social s'est surtout développé dans les anciens centres urbains pour se concentrer dans les anciennes villes de Québec et de Lévis. Toutefois, avec la nouvelle réalité sociodémographique, la demande de logements abordables a tendance à s'accroître dans les arrondissements plus périphériques. Entre autres, les secteurs des anciennes villes de Sainte-Foy avec seulement 587 unités, de Beauport, avec 680 unités, et de Charlesbourg, avec 795 unités, sont plutôt mal pourvus en termes de logement social, alors que l'indice de défavorisation sociale y montre des zones de pauvreté nombreuses, en particulier à Beauport. Le tableau qui suit indique les données concernant le parc de logements sociaux pour l'année 2002, sur la base de la nouvelle délimitation municipale.

**Communauté métropolitaine de Québec
Informations sur le nombre d'unités de logements sociaux en 2002**

Communauté métropolitaine Québec	Habitation à loyer modique			Logement social Québec post 1993		Programme de supplément au loyer (1)	Total
	Volet OMH	Volet COOP- OBNL	Volet Autochtones hors réserve	Achat- Rénovation	AccèsLogis		
Ville de Québec	6 047	637	153	74	480	1 735	9 126
Ville de Lévis	893	59	0		93	122	1 167
Les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans	172	10	0		41	1	224
Total de la CMQ	7 112	706	153	74	614	1 858	10 517
Ancienne Ville de Québec	3 785	432	141	74	343	949	5 724
Ancienne Ville de Lévis	661	18	0		6	56	741

(1) Les données excluent les unités de supplément au loyer qui sont accordées pour des logements réalisés dans le cadre des programmes Achat Rénovation et AccèsLogis

Source: Société d'habitation du Québec

Enfin, il faut noter la difficulté que rencontre le développement de la formule coopérative locative, qui permet notamment aux jeunes familles, aux familles monoparentales et aux personnes vivant seules d'accéder à un logement à un coût moindre. Le taux de

pénétration des coopératives d'habitation est encore une fois bien meilleur dans les quartiers centraux. Par exemple, 25 % des logements du quartier Saint Jean-Baptiste à Québec sont des logements coopératifs.

La santé et le bien-être

Le vieillissement de la population entraîne une augmentation importante des incapacités physiques et cognitives pour les personnes. La perte d'autonomie et de mobilité présente de nombreux défis en terme d'aménagement des infrastructures, des équipements publics et des bâtiments (trottoirs et escaliers élargis et mobiles, traversées piétonnes surélevées par rapport aux chaussées, réseaux piétonniers et cyclables en sites propres, rampes d'accès, etc.), tout autant qu'en termes d'organisation sociale et de géographie de la dispense des soins de santé.

À ce dernier égard, la volonté affirmée du MSSS de développer davantage les services de première ligne afin de décongestionner les services d'urgence et les services spécialisés témoigne d'une nouvelle dynamique de la livraison des services.

Par ailleurs, l'itinérance est un problème particulièrement préoccupant. En 1996, une étude de Santé Québec avait dénombré près de 3 600 personnes vivant dans le centre-ville de Québec et n'ayant pas eu de domicile fixe dans les 12 derniers mois. Ceci ne signifie pas que toutes ces personnes connaissent une itinérance permanente. Mais ce chiffre tout en étant variable dans le temps montre l'importance croissante de ce phénomène. En outre, quelque 5 870 personnes avaient utilisé des services autres que l'hébergement (soupes populaires et centres de jour). Ces données font en sorte que, toute proportion gardée, l'itinérance dans le centre-ville de Québec serait plus importante que celle du centre-ville de Montréal. Les individus dans cette situation présentent souvent des problèmes de santé mentale ainsi que des problèmes reliés à la consommation de drogues et d'alcool et pratiquent fréquemment la sollicitation de rue.

La sécurité dans les milieux de vie

Le territoire de la CMQ se situe constamment sous la moyenne québécoise quant à son taux global de criminalité et l'écart est encore plus grand en ce qui a trait aux crimes violents. L'agglomération est donc un espace de vie relativement sécuritaire lorsque comparé avec des agglomérations nord-américaines de même taille, notamment dans ses secteurs centraux.

À l'égard de la sécurité, l'aménagement du territoire représente un outil intéressant pour maintenir des conditions propices à la sécurité des milieux de vie, qu'on pense à l'aménagement des aires et des voies de circulation, de même qu'à celui des espaces récréatifs et de loisirs et à l'éclairage urbain.

7. L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU NATUREL

7.1 L'environnement

Des eaux de surface de qualité variable

La qualité des eaux de surface est variable sur le territoire de la CMQ et des problématiques de contamination sont observées. De manière générale, la qualité de l'eau des rivières a tendance à se dégrader lorsque ces dernières traversent les zones fortement urbanisées sur la rive nord et les zones agricoles sur la rive sud.

Sur la rive nord, on constate en aval de la rivière Saint-Charles une forte dégradation de la qualité de l'eau due principalement à la dénaturalisation de ses berges, à son faible débit en été et aux débordements d'eaux usées non traitées. Le lac Saint-Augustin est également affecté par la pollution, ce qui le rend impropre à la baignade.

Sur la rive sud, les activités agricoles constituent une source significative de pollution de l'eau. Celle-ci découle particulièrement de l'épandage du lisier et de l'utilisation accrue de fertilisants et de pesticides. La qualité médiocre de l'eau des rivières Chaudière et Etchemin est principalement liée à la pollution d'origine agricole.

Le Saint-Laurent n'échappe pas à cette situation. Si la qualité de l'eau du fleuve est jugée relativement satisfaisante, il reste que des risques de contamination bactériologique et virologique subsistent en ce qui a trait aux plages de l'agglomération, notamment après de fortes pluies pouvant provoquer des débordements d'eaux usées non traitées originaires des différents réseaux d'égouts municipaux, ce qui empêche la baignade.

Enfin, un dernier point à noter au sujet des eaux de surface concerne le taux important d'acidité des lacs de la rive nord : 49,4 % des lacs sont acides ou en voie de l'être.

Des eaux souterraines présentant des risques de contamination

Même si la qualité des eaux souterraines est généralement bonne sur l'ensemble du territoire de la CMQ, force est de constater que des risques de contamination demeurent. Ces risques proviennent de la présence d'établissements ou d'activités à proximité des eaux de surface ou des eaux souterraines.

Au nombre des facteurs susceptibles de causer une éventuelle contamination des eaux, mentionnons l'infiltration d'eaux usées domestiques, l'entreposage et l'épandage de déjections animales, l'épandage des engrais minéraux et des pesticides, l'exploitation des carrières et des sablières, l'épandage des boues et de toute autre matière résiduelle fertilisante, les dépôts de sable et de sel pour l'entretien des routes, les lieux d'élimination de déchets et d'enfouissement sanitaire et les réservoirs d'hydrocarbures. En outre, les coupes de bois pouvant s'effectuer dans les aires de protection des captages d'eaux souterraines ou à proximité peuvent également affecter la qualité des eaux de surface ou souterraines. À titre d'exemple, sur l'Île d'Orléans où sont cumulées nombre de ces contraintes, 131 puits sur 158 (82,9 %) ne satisfaisaient pas, en 1995, aux normes bactériologiques reconnues.

Une bonne qualité de l'air, menacée par le transport routier

En règle générale, l'air sur le territoire de la CMQ est de bonne qualité. Plus encore, si on la compare à une agglomération urbaine moyenne de même envergure, l'agglomération de Québec jouit d'un air de meilleure qualité. Ce résultat positif est principalement attribuable à la topographie et au climat de la région, qui ont pour effet de produire une bonne ventilation favorisant ainsi la dispersion des contaminants.

Dans l'ensemble, les grandes industries qui se trouvent sur le territoire de la CMQ ont diminué leurs émissions au fil des années par un meilleur contrôle des rejets et par de meilleurs procédés de production. Néanmoins, certains contaminants continuent d'être émis dans l'atmosphère, les principaux étant les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils et les particules en suspension.

En fait, c'est maintenant le transport routier qui constitue la principale source de pollution de l'air dans l'agglomération. Malgré l'installation sur les véhicules automobiles de systèmes antipollution efficaces, les gains réalisés depuis le début des années 80 ont été atténués par la hausse du camionnage et la recrudescence des gros véhicules (tout-terrains et fourgonnettes) qui consomment davantage de carburant. De plus, le parc automobile n'a cessé d'augmenter, le nombre moyen de passagers par véhicule a diminué au fil des années et les distances parcourues à bord d'un véhicule personnel sont aujourd'hui plus grandes. Tous ces facteurs ont contribué à augmenter de manière significative l'émission des contaminants et des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Cet accroissement de l'émission des gaz à effet de serre risque de provoquer des changements climatiques susceptibles de déséquilibrer les écosystèmes et d'engendrer, par exemple, des problèmes de santé particulièrement pour les personnes vulnérables, ainsi qu'une détérioration du patrimoine historique et architectural. Cette problématique prend de plus en plus d'ampleur et c'est pourquoi l'on tente de ratifier le protocole de Kyoto, qui vise à réduire l'émission des gaz à effet de serre de 6 % en dessous des niveaux de 1990.

7.2 Des pressions importantes sur le milieu naturel

La végétation, la faune et ses habitats

Le territoire de la CMQ est riche d'écosystèmes diversifiés. La faune sauvage et ses habitats ne sont jamais bien loin des zones urbaines. Cela constitue un potentiel inestimable, tant pour la qualité de vie des populations urbaines ou périurbaines, que pour le maintien et le développement d'activités écotouristiques. Le maillage facile avec le tourisme à caractère urbain renforce ce potentiel; il est possible en effet, dans la même journée, de visiter la Vieille capitale et d'aller observer dans son milieu naturel un grand mammifère sauvage tel que l'orignal. On peut également pratiquer la pêche dans plus d'une centaine de lieux accessibles au public à moins d'une heure du centre de la nouvelle ville de Québec.

L'équilibre des écosystèmes et de la faune sauvage est cependant souvent remis en question en raison des modifications engendrées par l'aménagement et le développement des milieux tant forestiers qu'agricoles ou périurbains. En forêt privée, par exemple, le manque d'intégration dans la gestion des différentes ressources conduit trop souvent encore à l'altération de frayères ou à la destruction d'habitats essentiels pour certaines espèces comme le cerf de Virginie. La pollution des cours d'eau en milieu

agricole, la canalisation ou le redressement de sections de cours d'eau, la dégradation des bandes riveraines, toutes ces pratiques contribuent à dénaturer les habitats fauniques. Le développement domiciliaire, avec ou sans services, implanté à trop faible distance des cours d'eau, impose également de sévères contraintes au maintien de milieux aquatiques en santé.

L'urbanisation risque également d'occasionner des pertes irréparables sur le plan des boisés urbains et, par le fait même, de certaines espèces floristiques et fauniques. Des efforts collectifs restent à faire en ce qui concerne l'identification, la localisation et la protection adéquate des écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que des boisés urbains dignes d'intérêt qui s'inscrivent dans le paysage naturel de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le fleuve Saint-Laurent, avec ses écosystèmes, constitue un patrimoine naturel exceptionnel au sein même de la CMQ. Cependant, plusieurs contraintes font qu'il n'est pas toujours possible ni facile de mettre en valeur et de préserver adéquatement les ressources fauniques qui lui sont associées. Les difficultés liées à l'accès au fleuve ou à la navigation font en sorte que son potentiel faunique n'est pas pleinement reconnu ni utilisé. Les diminutions de population chez certaines espèces comme l'esturgeon noir ou l'anguille d'Amérique sont le résultat de problèmes complexes, à l'échelle du Saint-Laurent fluvial et estuarien, auxquels il faudra rapidement trouver une solution.

Les plans d'eau et la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Les pressions de développement qui se font de plus en plus sentir dans les secteurs agricole, urbain, industriel et résidentiel ont souvent pour conséquence de modifier le régime hydrologique. Ainsi, lorsque, pour des raisons de développement, on élimine la bande riveraine, on détourne ou canalise un cours d'eau, il s'ensuit un appauvrissement de la biodiversité du milieu. De plus, les pressions de développement ont également pour conséquence d'accentuer le débit d'étiage et d'augmenter les risques d'inondation et d'érosion.

Malgré l'importance du fleuve dans le paysage de l'agglomération de Québec, ses berges demeurent peu accessibles pour l'ensemble de la population à cause des propriétés privées qui le bordent ou d'infrastructures infranchissables comme le boulevard Champlain. Le même problème se pose dans le cas de certains lacs et rivières sur le territoire en raison de la privatisation de leurs abords. En revanche, la mise en place du parc de la plage Jacques-Cartier et le développement de pistes cyclables sur les deux rives constituent des acquis récents notables dont le contact visuel avec le fleuve.

Les aires protégées et les milieux humides

Actuellement, environ 9 % (ne comprend pas les TNO) du territoire de la CMQ est protégé et possède un statut légal ou réglementaire. Toutefois, à l'intérieur des limites du territoire, plusieurs milieux humides d'importance et dotés d'une grande valeur écologique, tels les marais côtiers et les tourbières, ne font pas l'objet d'une protection adéquate. En fait, plusieurs projets qui assureraient l'établissement d'un réseau de milieux humides mieux répartis tardent à se réaliser.

Les territoires publics à vocation faunique et forestière

En raison de la multitude d'activités et d'intervenants qui compose le territoire public on assiste à une difficulté d'harmonisation de ces différentes utilisations. La forêt publique exploitée pour la matière ligneuse est aussi gérée dans un objectif prioritaire de conservation et d'utilisation de la faune.

La difficulté d'harmoniser les activités forestières avec les activités à caractère faunique et récréotouristique demeure une contrainte au développement de ces dernières et s'avère l'une des principales causes de la dégradation des habitats.

Nous constatons également sur le territoire public d'autres lacunes dont notamment la perte ou la dégradation des habitats aquatiques (acidification et ensablement des frayères), la gestion problématique des nombreux barrages installés à l'exutoire des lacs de pêche, la diminution du nombre d'adeptes de la pêche et de la chasse.

Par ailleurs, les nouveaux besoins sociodémographiques influencent aussi le développement des activités récréotouristiques de pleine nature. Les tendances dans ce domaine se traduisent par un intérêt de plus en plus marqué de la population pour la protection ou la découverte de la nature par la pratique de nombreuses activités de plein air. Les activités en croissance et les plus populaires sont le cyclisme, la randonnée pédestre, la motoneige, la villégiature et le camping. La couronne verte de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que les vastes terres publiques qui l'entourent offrent des paysages exceptionnels et variés composés de lacs, de rivières, de montagnes et de forêts comportant des potentiels d'accessibilité et de développement indéniable pour répondre à ces besoins.

Ces tendances dans le domaine récréotouristique de pleine nature devraient être prises en considération dans la prochaine vision du gouvernement quant à l'utilisation polyvalente du territoire public dans les limites de la Communauté métropolitaine de Québec.

De plus, il importe de souligner que l'avenir est à la gestion intégrée du territoire et des ressources. Par exemple, dans le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides, un plan de gestion intégrée est en voie de préparation grâce à la participation de tous les acteurs concernés : la nation Huronne Wendat, la FAPAQ, le MRN et l'industrie forestière.

8. LES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

Diverses contraintes naturelles et anthropiques affectent l'utilisation du territoire de la CMQ.

8.1 Les contraintes naturelles

Les contraintes naturelles qui affectent le territoire de la CMQ sont liées aux zones inondables et aux zones de mouvement de sol.

Les zones inondables

Les cours d'eau occupent généralement leur lit majeur au printemps à cause de l'apport subi du ruissellement provoqué par la fonte des neiges, un phénomène accentué lorsque les précipitations sont abondantes. D'autres hausses de niveaux d'eau plus erratiques sont consécutives aux embâcles qui se forment lorsque le couvert de glace se fractionne et que les morceaux s'empilent dans les méandres et dans les zones d'étranglement, ou s'accotent sur les hauts fonds. Ces conditions d'inondation sont aussi tributaires des activités d'urbanisation, de déboisement qui agissent sur la dynamique de ruissellement et du remblayage qui diminue la section d'écoulement en période de crue.

Dans l'ensemble, les zones inondables de la CMQ ont été établies. Ces dernières ont fait l'objet, soit d'une cartographie officielle des zones inondables en vertu d'une entente Canada-Québec, soit d'une cartographie effectuée par les MRC dans le cadre de la révision de leur schéma d'aménagement. De plus, les cotes de crue pour le fleuve sont bien connues.

À insérer une carte localisant sommairement les zones d'inondation en eau libre et les zones d'embâcles

Les zones où les inondations sont susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des personnes et des biens sont notamment :

Sur la rive sud

- l'embouchure de la rivière Etchemin;
- la rivière Chaudière, à la hauteur de Saint-Lambert;
- la rivière Beaurivage, à Saint-Étienne-de-Lauzon.

Sur la rive nord

- la rivière Sainte-Anne-du-Nord, à Beaupré;
- la rivière aux Chiens, à Sainte-Anne-de-Beaupré;
- la rivière Sault-à-la-Puce, à Château-Richer (à la hauteur de l'avenue Royale);
- la rivière Montmorency, à Sainte-Brigitte-de-Laval (Île Enchanteresse) et Boischatel, de même que dans le quartier Beauport (secteurs des Bocages et des Trois-Saults);

- la rivière Jaune, au nord du secteur Charlesbourg;
- la rivière Saint-Charles, dans les secteurs Lac Saint-Charles, Loretteville et Québec;
- la rivière Nelson, à la hauteur des rues Hauterive, Hannequin et Irving dans le secteur Val-Bélair;
- la rivière Lorette, dans les secteurs L'Ancienne-Lorette et Duberger;
- la rivière Duberger, à la hauteur du boulevard Chauveau;
- les rivières Huron et Hibou, dans des secteurs habités de Stoneham-et-Tewkesbury;
- la rivière Caché, à Stoneham-et-Tewkesbury;
- la rivière Jacques-Cartier, dans des secteurs de Stoneham-et-Tewkesbury, de Saint-Gabriel-de-Valcartier, de Shannon et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

S'ajoute à cette liste le fleuve puisqu'il charrie au printemps beaucoup de glaces qui s'accrochent dans les embouchures des rivières et s'y accumulent. Les grandes marées sont également préoccupantes, notamment dans les secteurs du port de Québec, particulièrement lorsque les vents sont forts.

Les zones de mouvement de sol

Un certain nombre de zones de contraintes associées à des phénomènes de mouvement de sol se trouvent sur le territoire de la CMQ, et ce, aussi bien sur la rive sud que sur la rive nord. Sont considérés comme mouvements de sol les phénomènes de glissement de terrain, d'affaissement de sol, d'éboulement, d'écroulement rocheux et d'érosion de berges. Ce sont les glissements de terrain dans les dépôts argileux qui représentent le type de mouvement de sol le plus inquiétant.

À insérer une carte localisant sommairement les zones de mouvements de sol

Les zones où des mouvements de sol sont susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des personnes et des biens sont notamment :

Sur la rive sud

- Lévis – Secteur Est : éboulis à la hauteur de l'Anse Russel;
- Lévis – Secteur Chutes-de-la-Chaudière : secteurs de décrochement, de coulée argileuse ou de reptation visibles le long des rivières Etchemin et Chaudière; phénomènes d'érosion dus au ruissellement en bordure des rivières Etchemin, Chaudière, Pénin, Auneuse, Le Bras et Beurivage de même que du fleuve; écroulement rocheux le long du fleuve à la falaise de Saint-Nicolas et à l'embouchure de la Chaudière à Saint-Romuald (chemin du Fleuve et côte Garneau); écroulement rocheux à Saint-Romuald et à Saint-Nicolas dans le secteur rue de la Montagne.

Sur la rive nord

- à Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré : dans certains secteurs;

- à Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury : éboulis dans les pentes fortes (plus de 30 %);
- dans les dépôts fluvio-glaciaires de la vallée de la rivière Montmorency à Sainte-Brigitte-de-Laval et dans les dépôts marins de la vallée de la Jacques-Cartier à Sainte-Catherine;
- à Québec : écroulement rocheux le long du fleuve, boulevard Charest et rue Sous-le-Cap;
- à Boischatel.

8.2 Les contraintes anthropiques

Résultant d'une action humaine, les contraintes anthropiques sont liées à une construction, à un usage ou à une activité qui peut engendrer des risques et des inconvénients pour les personnes et les biens, d'où la nécessité, dans un exercice de planification d'aménagement, de veiller plus particulièrement à la sécurité publique et à la compatibilité des usages.

Le territoire de la CMQ comporte un certain nombre de contraintes anthropiques de diverses natures. Par exemple, on dénote sur ce territoire la présence de nombreuses industries lourdes (notamment la raffinerie Ultramar, les papeteries et les usines de désencrage), de l'usine d'équarrissage Alex Couture, de gares de triage, de carrières et sablières, de sites de compostage industriels. S'ajoutent les terrains contaminés, les dépôts de neiges usées, les stations d'épuration, les sites désaffectés d'anciens dépotoirs et les lieux de gestion des matières résiduelles. Peuvent également être considérés comme des contraintes anthropiques certains postes de transformation de l'électricité d'Hydro-Québec, ainsi que les autoroutes et autres voies rapides à fort débit de circulation.

À insérer une carte localisant les principales contraintes anthropiques

Les zones de contraintes liées à des risques de défaillance technologique

Certaines installations ou certains immeubles, ouvrages et activités peuvent être affectés par une défaillance technologique. Les risques qui en découlent sont susceptibles de porter préjudice ou de mettre en péril la santé et la sécurité des personnes, et de causer des dommages importants aux biens à proximité. L'aménagement du territoire doit tenir compte de ces risques de façon à ce que les zones ainsi délimitées puissent faire l'objet d'une réglementation pour contrôler l'occupation du sol à proximité. Sur le territoire de la CMQ, les éléments suivants sont à considérer :

- les réseaux routier et ferroviaire où il y a transport de matières dangereuses;
- les lieux d'entreposage ou de transit de produits dangereux, comme les gares de triage Joffre, Sainte-Foy, Limoilou et L'Ancienne-Lorette;
- les emprises de transport par pipeline, comme l'oléoduc Ultramar et les installations du gazoduc Trans Québec et Maritimes inc.;

- les installations de transbordement multimodal, notamment celles situées sur le boulevard Chaudière près de l'autoroute Du Vallon;
- les activités de production, de manipulation et d'entreposage de produits dangereux à l'intérieur ou non de parcs industriels;
- les nombreux barrages sur les cours d'eau du territoire.

Les carrières et sablières

Le nombre de carrières et sablières présentes sur le territoire de la CMQ dépasse la centaine. Plusieurs sont exploitées en vertu de droits acquis.

Bien que l'exploitation des carrières et sablières représente une activité économique qu'on ne peut négliger, il reste que certains problèmes peuvent y être attribuables. En effet, ce type d'activité peut provoquer un abaissement de la nappe phréatique causé par le drainage de l'aire d'exploitation ou par une exploitation sous la nappe phréatique. Il peut aussi servir à éliminer ou à accumuler des déchets solides.

En outre, l'exploitation de carrières et sablières peut engendrer des nuisances telles que la détérioration du paysage et l'augmentation de la circulation routière, de la poussière et du bruit. Des mesures particulières doivent donc être prises afin d'atténuer ces problèmes et de contribuer à offrir aux résidants une bonne qualité de vie.

Les terrains contaminés

À ce jour, le ministère de l'Environnement a répertorié 399 terrains contaminés connus sur le territoire de la nouvelle ville de Québec et 62 dans la nouvelle ville de Lévis. Il s'agit surtout d'anciens sites industriels qui se trouvent principalement en bordure du fleuve et de la rivière Saint-Charles. De ces lieux répertoriés, trois font partie de l'inventaire des lieux d'élimination de résidus industriels GERLED, soit le site d'Ultramar sur la rive sud et deux sites des Industries Valcartier sur la rive nord.

Les sols contaminés contraignent l'utilisation des terrains affectés et forment des ouvertures dans le tissu urbain. Cette contamination et les contraintes qui s'ensuivent se traduisent par des pertes d'activités économiques pour la région et des pertes en valeur foncière pour les municipalités. Des interventions sont en cours pour revitaliser certains de ces sols. Par exemple, la Commission de la capitale nationale du Québec est en voie d'acquérir, après s'être assurée de leur décontamination par les propriétaires actuels, tous les terrains vagues entre la falaise de Québec et le fleuve occupés jadis par les compagnies pétrolières.

Les dépôts de neiges usées

Sur le territoire de la CMQ, on compte plusieurs dépôts de neiges usées. L'exploitation de ces sites peut engendrer des nuisances, notamment en ce qui concerne l'esthétique, le bruit, la circulation de camions, et peut même, dans certains cas, provoquer la contamination des eaux souterraines.

Ces sites devront faire l'objet d'un certificat d'autorisation ou d'un réaménagement dès novembre 2002. De nouveaux lieux conformes pourraient alors être appelés à remplacer des lieux existants.

Les stations d'épuration des eaux usées et les étangs aérés

On retrouve 18 stations municipales d'épuration des eaux usées et 12 étangs aérés sur le territoire de la CMQ. Ces équipements sont susceptibles de provoquer des odeurs qui doivent être prises en considération.

La CMQ devra poursuivre le suivi d'exploitation de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées (ouvrages de surverse et stations d'épuration). Ce suivi permettra de vérifier le respect des exigences de rejet et, le cas échéant, d'apporter les correctifs appropriés.

Les équipements de gestion des matières résiduelles

Au total, 15 lieux de gestion des matières résiduelles sont répartis sur le territoire de la CMQ. Plus précisément, on retrouve deux incinérateurs, un site d'enfouissement des cendres, quatre dépôts de matériaux secs, trois centres de tri et de récupération, un centre de traitement de boues de fosses septiques, deux lieux d'enfouissement sanitaire, un site de valorisation et de compostage et un centre de transbordement.

À l'heure actuelle, la CMQ produit annuellement 263 133 tonnes de matières résiduelles. De celles-ci, on récupère 4 218 tonnes de pneus et 3 307 tonnes de matières consignées. Malgré les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, particulièrement en ce qui a trait à leur récupération et à leur mise en valeur, il faut noter que la majorité des résidus sont encore éliminés plutôt que recyclés.

Par ailleurs, les sites désaffectés d'anciens dépotoirs devraient faire l'objet d'une localisation cartographique, compte tenu des risques qu'ils peuvent présenter relativement aux biogaz et à la contamination des sols et de l'eau. Concernant ces sites, l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule qu'aucun terrain désaffecté ayant servi de lieu d'élimination des matières résiduelles ne peut être utilisé à des fins de construction sans la permission écrite du ministre de l'Environnement.

Les risques pour l'environnement viennent du fait que ces sites utilisent le sol sous-jacent pour assurer le traitement des eaux de lixiviation provenant des déchets. Ces eaux peuvent donc éventuellement contaminer la nappe phréatique et rejoindre le bassin hydrographique. Interdire la construction sur d'anciens lieux d'élimination des matières résiduelles n'est donc pas suffisant, il faut aussi contrôler les usages à proximité de ces sites afin d'éviter tout problème pouvant être lié à la contamination des sols et de l'eau.

Le transport des matières dangereuses

Le transport des marchandises dangereuses par camion, à l'instar de l'industrie du camionnage, est en croissance. De même, le transport des marchandises dangereuses par voie maritime connaît une hausse dans le couloir fluvial de la région. Le port de Québec est aussi utilisé pour la manutention des produits pétroliers, comme au quai Ultramar dans le secteur Saint-Romuald, et il compte le plus grand tonnage de produits pétroliers manutentionnés parmi tous les ports publics au Québec.

Les augmentations des volumes transportés de marchandises dangereuses constituent des enjeux pour l'avenir des populations voisines des grands axes de transport routier et des populations riveraines du port et de certaines parties du fleuve.

VISION 2022

100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120

1. ÉNONCÉ DE VISION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le portrait et le diagnostic posés dans les sections précédentes font ressortir des caractéristiques propres à l'agglomération de Québec de même qu'un certain nombre d'éléments de préoccupations et plusieurs enjeux auxquels est confrontée l'agglomération en matière d'aménagement et de développement. Sur la base de ces éléments, il est possible d'élaborer un énoncé de vision gouvernementale en matière d'aménagement et de développement.

Cette vision s'inspire du concept de développement durable, lui-même articulé autour des trois principes suivants : équité sociale, prospérité économique et intégrité écologique. Ces principes, intimement liés entre eux, doivent être appliqués dans l'optique de la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures. Le Cadre d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec devra guider les actions collectives vers la mise en place d'un aménagement favorisant qualité de vie, équité et opportunités pour tous les citoyens et citoyennes et garantissant la pérennité des ressources et le respect de l'intégrité du patrimoine naturel, tout en fournissant les conditions essentielles au développement et à la prospérité économique de l'agglomération.

À l'échelle des communautés locales, et plus particulièrement sur le plan de l'aménagement, le concept de développement durable s'incarne dans l'idée de collectivité viable, qui propose la prise en considération et l'harmonisation de l'ensemble des composantes des milieux de vie pour en accroître la qualité et contribuer au mieux-être de leurs occupants.

L'énoncé de vision est élaboré en fonction d'un horizon temporel de long terme, à savoir une vingtaine d'années, et veut répondre aux questions : quelle Communauté métropolitaine de Québec souhaitons-nous dans 20 ans? Comment s'y seront traduits les principes à la base du développement durable et des collectivités viables?

2. ÉLÉMENTS D'UN ÉNONCÉ DE VISION

En 2022 :

- L'agglomération de Québec offrira à ses résidants un milieu de vie d'une qualité remarquable qui aura su tirer avantage du caractère spécifique lié à sa nordicité. Berceau de la culture française en Amérique, elle aura su protéger et mettre en valeur les divers éléments paysagers, historiques et architecturaux qui en font un site exceptionnel et un haut lieu de l'identité culturelle québécoise : le fleuve Saint-Laurent et ses berges, la vieille ville fortifiée, les monuments et lieux patrimoniaux de même que les milieux naturels et champêtres riches et diversifiés de son territoire.
- L'agglomération de Québec aura pleinement développé les attributs découlant du fait que la Capitale nationale est sise en son cœur. Ainsi, la Capitale aura été résolument affirmée comme siège des institutions d'état et centre stratégique d'une nouvelle fonction publique pour le Québec. Par ailleurs, des interventions

exemplaires auront été réalisées pour embellir la Capitale et mettre en valeur ses lieux significatifs et stratégiques, particulièrement la Colline parlementaire.

- L'agglomération de Québec sera tournée vers l'avenir et vers le monde. Elle accueillera une proportion significative des immigrants venant s'installer au Québec, des touristes de tous les coins de la planète viendront la visiter et son économie, ouverte sur l'extérieur, sera très concurrentielle.
- L'agglomération de Québec bénéficiera d'une forte synergie entre les différents acteurs des milieux communautaires, du secteur privé et du secteur public, tant municipal que gouvernemental, qui interagissent sur l'ensemble de son territoire.

Une vision partagée de principes et valeurs et une priorité commune accordée à la poursuite de certains objectifs stratégiques permettront une bonne complémentarité des rôles, ce qui facilitera la prise de décision et la mise en œuvre d'actions concertées en matière d'aménagement et de développement.

Les représentants des milieux situés sur chacune des deux rives du fleuve, ceux des milieux urbains et des milieux ruraux, travailleront en étroite collaboration, de sorte qu'il en résultera une planification intégrée à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

- Chacun des différents quartiers ou villages de l'agglomération de Québec fournira un milieu de vie attrayant, au caractère distinctif et où les espaces publics auront été requalifiés, ce qui aura permis à leurs résidants de développer envers eux un sentiment d'appartenance.
- Les services aux résidants seront accessibles et adéquats : services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, services de santé, services sociaux et communautaires, services de garde d'enfants, services scolaires, services culturels et de loisirs, services de transport en commun, services commerciaux, services de sécurité civile et publique.

Les équipements collectifs nécessaires pour dispenser ces services seront en bon état.

- Les différents secteurs ou quartiers de l'agglomération de Québec accueilleront des résidants aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques diverses. Les services qui leur seront offerts auront été adaptés aux nouvelles réalités sociodémographiques ayant émergé au cours des années, par exemple le vieillissement de la population.
- L'agglomération disposera de logements en quantité, en qualité et en variété suffisantes pour répondre aux besoins de tous ses résidants, incluant ceux dont les revenus sont plus faibles.
- L'agglomération de Québec aura développé des moyens efficaces de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tous ses résidants auront un accès adéquat aux services privés essentiels normalement disponibles à une communauté, incluant les services financiers et ceux d'approvisionnement alimentaire.
- L'agglomération bénéficiera d'une vie démocratique forte. La participation de tous les résidants à la détermination des enjeux civiques y sera encouragée.

- Les différents espaces de l'agglomération seront utilisés de façon optimale. Ils serviront aux fins auxquelles ils ont été affectés ou, s'ils ne sont plus requis à ces fins, auront été reconvertis à d'autres usages. Les espaces résidentiels, commerciaux ou industriels déjà viabilisés auront été utilisés de façon prioritaire.

De même, on s'assurera d'utiliser pleinement les équipements collectifs existants, notamment en les remettant à niveau lorsque nécessaire.

- Les différents secteurs ou quartiers de l'agglomération de Québec seront aménagés de façon plus compacte et comporteront une plus grande mixité des usages, créant ainsi des milieux de vie plus équilibrés et plus dynamiques.

Ce faisant, les besoins de déplacements motorisés auront été réduits de même que les inconvénients qui s'ensuivent pour l'environnement et la santé, notamment eu égard à l'émission de gaz à effet de serre. Les solutions de rechange à l'utilisation de l'automobile personnelle, comme le transport en commun, la bicyclette ou la marche, seront plus attrayantes et plus largement utilisées.

- À partir de larges consensus, des orientations de base auront été retenues en matière d'utilisation du territoire, de sorte à favoriser une cohabitation équilibrée, harmonieuse et sécuritaire entre les divers usages du territoire aux fins résidentielle, commerciale, d'affaires, institutionnelle, industrielle, agricole, d'exploitation des ressources, de loisirs ou de protection du milieu.
- L'agglomération de Québec sera dotée des équipements et services de transport nécessaires à son développement et ce, autant en ce qui a trait au transport routier qu'en ce qui concerne les transports ferroviaire, maritime ou aérien.

Les déplacements de ses résidents et visiteurs et le transport des marchandises s'appuieront sur des moyens et des systèmes efficaces, écologiques et économiques.

En ce sens, une place importante sera réservée au transport en commun qui sera structuré selon un réseau métropolitain donnant accès aux principaux pôles d'activités et d'emplois et aux principaux attraits naturels de la région.

- L'économie de l'agglomération de Québec s'appuiera sur des bases diversifiées et sur un véritable partenariat entre le secteur privé, les différents paliers du secteur public ainsi que les centres de recherche et les institutions d'enseignement.

Les filières axées sur l'économie du savoir, le secteur tertiaire moteur et les nouvelles technologies viendront renforcer les bases économiques traditionnelles de l'agglomération. Celles-ci, à savoir le tourisme, la culture et le secteur manufacturier, auront poursuivi leur développement et adopté de meilleures pratiques d'affaires, ce qui leur aura permis de pénétrer de nouveaux marchés.

L'agglomération tirera pleinement profit de la forte présence de l'administration publique et de son rôle de pôle suprarégional pour tout l'est du Québec.

- Le secteur agricole constituera une composante importante du tissu social et économique de l'agglomération de Québec et aura développé des produits et des pratiques adaptés à la proximité du milieu urbain qu'il côtoie. Des formes d'agriculture respectueuses de l'environnement naturel et permettant une

cohabitation harmonieuse avec le milieu périurbain seront pratiquées. L'agglomération sera un chef de file dans l'industrie et la recherche agroalimentaires de pointe.

Les ressources naturelles, notamment forestières et fauniques, seront exploitées de façon à concilier leur grande valeur économique et leur indéniable valeur écologique. Leur exploitation se fera dans le contexte d'une heureuse cohabitation des usages et d'une concertation positive entre les différents usagers des territoires non municipalisés.

L'exploitation intégrée et harmonieuse des ressources agricoles et forestières mettra en valeur les paysages champêtres et forestiers de l'agglomération.

- La qualité de l'air et de l'eau de l'agglomération de Québec sera bonne. Les résidents bénéficieront de services de qualité et respectueux de l'environnement en ce qui a trait à l'alimentation en eau potable, à l'évacuation des eaux usées et à la gestion des matières résiduelles.
- La diversité et la richesse du patrimoine naturel, des paysages, des écosystèmes et des différents sites naturels dont dispose l'agglomération de Québec seront reconnues. Par conséquent, leur protection et leur mise en valeur seront adéquatement assurées. Un réseau reliera les espaces verts et les plans d'eau de l'agglomération, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie et favorisant l'équilibre environnemental.

Les cours d'eau de l'agglomération de Québec seront gérés de façon intégrée en fonction de l'ensemble de leur bassin versant. Leurs rives, particulièrement celles du fleuve et de la rivière Saint-Charles, seront protégées et, lorsque requis, auront été renaturalisées. L'aménagement de ces rives favorisera leur accessibilité à la population, qui aura ainsi retrouvé les différents usages de l'eau, y incluant la baignade.

- L'agglomération de Québec sera reconnue comme un milieu de vie hautement sécuritaire pour ses résidents et ses visiteurs. Elle aura su prendre en considération les limites qu'imposent à l'utilisation de son territoire son caractère nordique et les différentes contraintes naturelles et anthropiques qui l'affectent.

* * *

Note

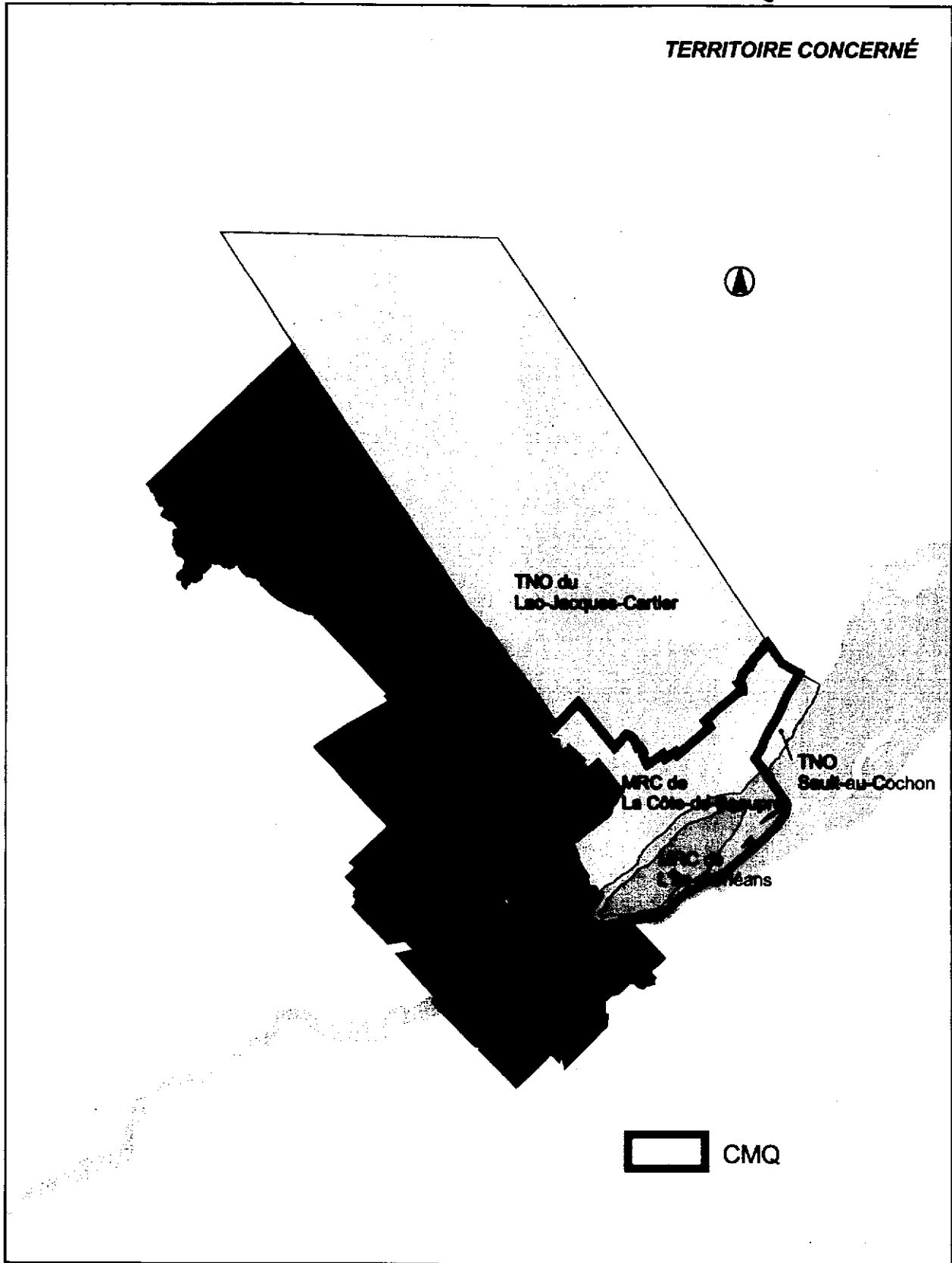
Il est prévu de compléter le présent énoncé de vision gouvernementale en y ajoutant un «concept d'organisation spatiale». Celui-ci pourra être développé sur la base des orientations gouvernementales qui seront élaborées au cours des mois à venir dans le cadre de la production du deuxième rapport d'étape.

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- *Carte du territoire*
- *Carte des limites administratives*
- *Carte de la ceinture verte et des boisés urbains*



TERRITOIRE CONCERNÉ



LA CEINTURE VERTE ET LES BOISÉS URBAINS
DE LA CAPITALE NATIONALE

CEINTURE VERTE

Arc du Nord

Arc du Sud

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS
ET BOISÉS D'INTÉRÊT



1. Domaine Maizerets
2. Parc des Champs-de-Bataille
3. Parc du Bois-de-Coulonge
4. Domaine Catarauqui
5. Boisé Irving
6. Boisé des Compagnons de Cartier
7. Boisé Marly
8. Chênaie rouge à érable à sucre
9. Prucheraie du lac Saint-Augustin
10. Hêtraie de Saint-Augustin
11. Base de plein-air de Sainte-Foy
12. Berges des rivières Saint-Charles et Duberger & parc de l'Escarpement
13. Montagne des Roches
14. Parc de la Chute-Montmorency & berges de la rivière Montmorency
15. Parc des Chutes-de-la-Chaudière
16. Boisé Davida

Parc, aire de conservation et d'interprétation

LIMITES

Communité métropolitaine de Québec (CMQ)

Municipalités / arrondissements de la CMQ

1 Numéro d'arrondissement

RÉSEAU DE TRANSPORT

Autoroute (chaussées séparées / chaussées contiguës)

Route nationale (chaussées séparées / chaussées contiguës)

Route secondaire

Chemin de fer



0 2 4 6 8 km

Production:
Commission de la capitale
nationale du Québec,
Direction de l'aménagement
et de l'architecture

Source:
Ressources naturelles Canada,
Géomatique Canada.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES

